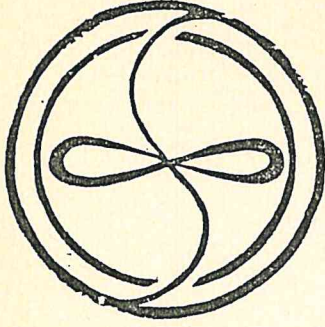




MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

مركز البحوث في الاقتصاد
التطبيقي من أجل التنمية
CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT
C. R. E. A. D.

SYSTEMES AGRO-PASTORAUX MAGHREBINS

"" ETUDE SOCIO - ECONOMIQUE D'EL GUEDID ""
(Wilaya de Djelfa)

R. HAKEM

- 1989 -

العنوان : 20 شارع الشهيد خالف مصطفى. ابن عكنون - الجزائر

Adresse : 20, Rue Chahid Khalef Mustapha - Ben Aknoun - Code Postal : 16030 - Tél. : 78-12-72 - 78-06-62 Télex : 61520 CREAD DZ

- S O M M A I R E -

- AVANT-PROPOS :.....	4
- <u>Chapitre 1er : Introduction générale</u> :.....	4
11. Données générales sur l'élevage ovin pastoral steppique en Algérie :...	8
111. La nature et les hommes :.....	8
112. L'élevage ovin sur la steppe :.....	9
113. Quelques problèmes de l'élevage ovin steppique :.....	10
114. Nos objectifs de recherche :	11
12. Présentation de la commune d'El-Guedid et de la fraction de tribu des Ouled-Béïda :.....	11
121. La commune d'El-Guedid :.....	11
122. La fraction Ouled-Béïda de la tribu :.....	14
1221. Pourquoi avons nous choisi la fraction Ouled-Béïda :.....	14
1222. Généalogie de la fraction Ouled-Béïda :.....	15
1223. Présentation du territoire des Ouled-Béïda :.....	17
1224. Situation économique de la ferka Ouled-Béïda :.....	18
13. Les grands types d'activité économique chez les Ouled-Béïda :.....	22
131. Les agro-pasteurs et les autres :.....	22
132. Les agro-pasteurs qui n'en font pas leur activité principale :.....	23
133. Les enquêtes non agro-pasteurs :.....	26
- <u>Chapitre 2ème : Analyse socio-économique de l'élevage ovin chez les Ouled-Béïda</u> :.....	28
21. Introduction :.....	29
22. Analyse de la propriété du cheptel ovin chez les Ouled-Béïda :.....	31
23. Le mode de faire valoir du cheptel chez les Ouled-Béïda :.....	36
231. Tableau des formes d'exploitation :.....	36
2311. Les producteurs :.....	38
2312. Les non-producteurs :.....	40
232. Les formes de contrats d'élevage chez les Ouled-Béïda :.....	41

2321. Les 3 types de contrats d'élevage :.....	41
2322. Le contrat de berger :.....	44
2323. Le contrat de "Azela" rémunéré :.....	47
2324. Le contrat de "Azela" :..... non rémunéré	51
2325. Conclusion sur les contrats d'élevage :.....	53
24. Les techniques de production dans l'élevage chez les Ouled-Béïda :.....	55
241. Données du problème :.....	55
242. Le degré d'utilisation de la force de travail :.....	56
243. La structure du troupeau ovin chez les Ouled-Béïda :.....	59
244. Les parcours utilisés par le cheptel des Ouled-Béïda :.....	62
245. Le problème de l'eau :.....	64
246. Equipement de l'élevage chez les Ouled-Béïda :.....	68
247. L'alimentation du cheptel ovin chez les Ouled-Béïda :.....	72
2471. Etat de la question :.....	72
2472. Analyse globale de la consommation d'orge par le cheptel des Ouled-Béïda :.....	75
2473. Analyse de la consommation d'orge par le cheptel des Ouled- Béïda, selon les classes de propriété :.....	78
2474. Conclusion sur la consommation d'orge par les Ouled-Béïda :	85
248. La fourniture de produits vétérinaires au cheptel :.....	88
249. La pratique de l'embouche :.....	90
25. Résultat de l'élevage ovin chez les Ouled-Béïda et reproduction des troupeaux :.....	93
251. Productivité de l'élevage ovin chez les Ouled-Béïda :.....	93
2511. La productivité du travail en terme de croît :.....	94
25111. Analyse globale :.....	94
25112. Productivité du croît et classes de propriété :.....	96
2512. La productivité du travail en terme de production de poids du cheptel :.....	98
2513. La productivité du travail en terme de production de laine :	100
252. Les ventes de cheptel chez les Ouled-Béïda :.....	101
2521. Ventes et capitalisation du cheptel chez les Ouled-Béïda :	101

252.	Ventes et chiffre d'affaire chez les Ouled-Béïda :.....	104
253.	Profitabilité de l'élevage ovin chez les Ouled-Béïda :.....	106

-	<u>CONCLUSION</u> :.....	109
---	--------------------------	-----

1°)	- Contenu des transformations des conditions d'élevage des ovins chez les Ouled-Béïda :.....	109
2°)	- Limites des transformations des conditions d'élevage des ovins chez les Ouled-Béïda :.....	110

CHAPITRE III. LA CEREALICULTURE :..... 116

Introduction.

I. La revendication du droit de propriété sur la terre.

- 1.4. Type d'enquête et revendication de la propriété de la terre.
 - 1.1.1. Les non-agriculteurs et la revendication de la propriété de la terre.
 - 1.1.2. Les monoculteurs céréaliers et la revendication du droit de propriété de la terre.
 - 1.1.3. Les agro-pasteurs et la revendication de la propriété sur la terre.
 - 1.1.4. Conditions de revendication du droit de propriété sur la terre chez les Ouled-Béïda.
 - 1.1.5. Structure de la propriété sur la terre revendiquée par les Ouled-Béïda.
 - 1.1.6. Conclusion sur la revendication du droit sur la terre chez les Ouled-Béïda.

II. Production et rendements céréaliers :..... 129

- 2.1. Evolution des superficies semées par les Ouled-Béïda.
- 2.2. Structure de la production céréalière et rendements.
 - 2.2.1. Les superficies semées.
- 2.3. Production et rendements céréaliers.
- 2.4. Formes d'exploitation et techniques de production céréalières.
 - 2.4.1. Les formes d'exploitation céréalières.
 - 2.4.2. Les techniques de production céréalières.
- 2.5. Elevage ovin et céréaliculture.
- 2.6. Conclusion sur la céréaliculture.

CHAPITRE IV. LES ACTIVITES ANNEXES A L'AGRO-PASTORALISME CHEZ LES OULED BEIDA. :..... 149

- 4.1. L'élevage non ovin chez les Ouled-Béïda.
- 4.2. La cueillette d'alfa et les autres "revenus annexes".
- 4.3. L'artisanat chez les Ouled-Béïda.

- AVANT-PROPOS -

C'est à Tunis, lors d'un séminaire sur la céréaliculture au Maghreb, que des chercheurs et des "développeurs", venus du Maroc, d'Algérie et de Tunisie, encouragés par la représentante du centre canadien de recherche sur le développement international, ont eu l'heureuse idée d'entamer une étude comparée sur les conditions de vie et de travail des agro-pasteurs vivant dans les régions steppiques des trois pays.

L'idée commence à prendre la forme d'un projet après une rencontre qui a eu lieu à Médenine (Tunisie), regroupant, en février 1987, les représentants des organismes suivants :

- Maroc :

- 1 - Institut National Agronomique "Hassan II".
- 2 - Ministère marocain de l'agriculture.

- Algérie :

- 1 - Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD).
- 2 - Haut commissariat au Développement de la Steppe.

- Tunisie :

- 1 - Institut de Recherches Agricole (I.R.A).
- 2 - I.R.A. (Médenine)
Offre d'élevage et des pâturages (Tunis).

Ce séminaire a permis un échange de points de vue sur la dynamique des transformations socio-économiques qui affectent les régions steppiques du Maghreb. Les conclusions les plus importantes qui en ont été tirées sont que : les mutations socio-économiques que connaissent les steppes maghrébines, quoique ayant atteint des degrés différents selon les pays, semblent partout engendrer les mêmes conséquences :

- Rupture de l'équilibre écologique séculaire qui s'est établi entre les agro-pasteurs de ces régions et leurs milieux.

- Dégradation de plus en plus grave du tapis végétal.
- Appauvrissement de la majorité de la population pastorale steppique.
- Renforcement de la dépendance des 3 pays quant à leurs approvisionnements en viandes rouges. Cette rencontre a aussi permis l'élaboration des grandes lignes d'une démarche de recherche commune, pouvant faciliter la comparaison des résultats et, évitant de "faire double emploi" avec d'autres projets de recherche déjà engagés sur le territoire des trois pays. Il s'agit principalement, d'un accord entre les participants sur le principe de réaliser des "recherches action" (1) sur des groupements humains sociologiquement "homogènes" et de taille relativement comparable. Ce type de recherche implique la collaboration entre chercheurs (traditionnellement cantonnés dans le domaine de la théorie) et "développeurs" (traditionnellement enfermés dans la routine administrative).

Deux étapes principales vont caractériser la démarche de recherche retenue. La première étape, appelée "phase de diagnostic" sera consacrée à l'étude du groupement humain retenu dans son environnement physique et socio-économique. La deuxième étape de recherche, appelée "actions test" consistera en l'élaboration, avec les principaux concernés (notamment les agro-pasteurs et les autorités locales) d'un programme d'actions "techniques" et socio-économiques, pouvant aider le groupement humain choisi, à faire face aux tendances négatives qui résultent des transformations actuelles de ses conditions de reproduction.

Le suivi de la mise en application du programme d'actions ainsi retenu, permettra de mieux apprécier les conditions de réalisation des projets d'aménagement pastoraux et servira l'éventuelle généralisation de l'expérience, si celle-ci se révèle probante.

(1). Recherches associant notamment des "chercheurs" et des "développeurs" (représentants d'organismes qui gèrent, décident et appliquent la politique économique) basées sur des analyses de situations suivies d'expériences dont les résultats positifs sont destinés à être généralisés.

Cette rencontre a été aussi, pour nous, le point de départ pour une collaboration entre le Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD) et le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS). Une collaboration d'ailleurs sanctionnée par la signature d'une convention entre les deux institutions le 1987.

La convention CREAD-HCDS, définit les conditions de réalisation du projet de "recherche action" en ce qui concerne l'Algérie, après que la commune d'El-Guedid (wilaya de Djelfa) ait été choisie comme objet de recherche en commun par les deux parties, en raison de l'acuité du problème de désertification qui s'y pose. Elle confie au CREAD, l'étude socio-économique du groupement social choisi, de même que le suivi, toujours du point de vue socio-économique, de la mise en application des actions-test qui seront déterminées en commun et avec la collaboration des agro-pasteurs et des autorités locales. Elle réserve au HCDS, la partie "technique" de l'étude, la réalisation et le suivi technique du programme d'actions test.

Ce projet de recherche-action (à condition d'être concrétisé) revêt une importance considérable en ce sens qu'il contribuera certainement à mieux éclairer le H.C.D.S. quant aux conditions de réalisation du vaste programme d'aménagement de la steppe qu'il a l'intention de réaliser. En effet, dans ces régions, peut être plus qu'ailleurs, toute politique économique, si les conditions de sa réalisation ne sont pas maîtrisées, risque de produire le contraire de l'effet recherché. Le forage d'un puit par exemple, semble constituer une bonne chose "en soi". Pourtant, dans le cadre des conditions actuelles de l'élevage dans certaines régions steppiques, il peut être un moyen important d'aggraver la dégradation des parcours. Par ailleurs, le programme du HCDS comprend notamment un projet de subdivision de la steppe en zones géographiques appelées "unités pastorales" qui serviront de support, à l'action de soutien et d'aménagement de ces régions. Comment doit se faire cette subdivision ? Comment seront organisées les futures unités pastorales ? Quelles sont les actions à y réaliser ?... Telles sont les questions pratiques auxquelles ce projet de recherche devra, de manière directe ou indirecte, contribuer à trouver des réponses.

CHAPITRE PREMIER

- INTRODUCTION GENERALE -

11. Données générales sur l'élevage ovin pastoral steppique en Algérie.

111. La nature et les hommes.

La steppe algérienne est formée d'immenses étendues planes, couvrant sur une superficie de plus de 20 millions d'hectares, la plus grande partie des hauts plateaux, entre l'atlas tellien et l'atlas saharien. Ces étendues comprises entre les isohyètes (1) 100 mm et 400 mm d'eau par an, sont caractérisées d'abord, par un faible niveau des précipitations. La moyenne y est de 250 mm de pluie par an.

Sur ces espaces vivent notamment, d'après le recensement général de la population et de l'habitat (R.G.P.H) 1977, quelques 400.000 pasteurs et agro-pasteurs, concentrés à 90,6 % dans cinq wilaya.

T.1 - Concentration des pasteurs et agro-pasteurs en Algérie, par wilaya.

Wilaya	Proportion des pasteurs et agro-pasteurs qui y vivent
- Djelfa	22,6 %
- Biskra	22,4 %
- Saïda	21,7 %
- Laghouat	13,3 %
- M'Sila	10,6 %
- Total	90,6 %
- Reste du pays	9,4 %
- Total	100 %

(1). Selon le "petit larousse 1978 illustré" : Isohyète = ligne qui joint les points d'une région où les précipitations moyennes sont les mêmes pour une période considérée".

L'élevage ovin, principale ressource de la région, y est pratiqué depuis des temps immémoriaux et, en s'adaptant aux conditions naturelles difficiles de la steppe, a constitué le soubassement économique principal d'un mode de vie spécifique : le nomadisme. Ce mode de vie est cependant de plus en plus "érodé" par les multiples assauts de la "modernité" et le nomade, jadis "seigneur du désert" est aujourd'hui menacé de disparition par les transformations rapides que subit son milieu. Cette "disparition" ne serait pas un problème en soi, si le sort de la majorité de ces populations n'est pas de s'agglutiner dans les bidonvilles autour des grandes cités, à la recherche d'un emploi de plus en plus hypothétique.

112. L'élevage ovin sur la steppe.

L'effectif du troupeau ovin en Algérie, dans lequel l'élevage steppique se taille la part du lion, est à nos jours, très mal cerné, à cause des difficultés d'obtenir une information correcte sur ce sujet. Il aurait subi une longue régression sous la colonisation, jusqu'au début des années 1950. Cet effectif serait de 9.500.000 têtes ovines en 1875, de 6.683.000 têtes en 1930, de 3.320.000 têtes en 1949 et de 5.412.000 têtes en 1954 (1).

La tendance à la régression de l'effectif du troupeau ovin national, s'est renforcée durant la guerre de libération de 1954-1962 puisque le troupeau n'était plus que de 3.200.000 têtes ovines en 1963. La guerre, comme l'a écrit fort justement M. Boukhobza, critiquant les solutions "techniques" aux problèmes de la steppe, a réalisé une énorme mise en défens "sans pour autant avoir remédié à sa dégradation.

En effet, la tendance d'évolution de l'effectif ovin, s'est probablement renversée après l'indépendance puisque l'effectif du troupeau aurait atteint 7.786.000 têtes en 1970, 13.370.000 têtes en 1980 et 17.545.000 têtes en 1983 !

(1). A. Henmi : "la colonisation agraire et sous développement"
SNED 1981.

113. Quelques problèmes de l'élevage ovin steppique.

L'augmentation vertigineuse du troupeau ovin steppique, particulièrement après 1970, s'est traduite par une surcharge de plus en plus grande des parcours. C'est ainsi que si nous retenons le chiffre de 15 millions d'hectares de steppe vraie (sur les 20 millions d'hectares au total) et le chiffre de 12 millions d'ovins vivant sur la steppe, la charge moyenne serait, en 1983 de 0,8 mouton pour chaque hectare de parcours (1), alors que l'élevage extensif nécessiterait 4 hectares de parcours par tête ovine. Le cheptel "en trop" sur la steppe, peut donc être évalué à 8.250.000 têtes ovines, ou encore, la steppe porte plus de 3 fois ce qu'elle peut supporter comme cheptel ovin.

La dégradation des parcours qui résulte de cette surcharge, est encore accentuée par la pratique, de plus en plus généralisée des labours mécanisés, dont les maigres résultats à court terme, ne sauraient compenser la destruction des plantes pérennes qu'ils engendrent.

Elle s'est aussi accompagnée d'une concentration de plus en plus poussée de la propriété du troupeau entre les mains de gros ou même très gros propriétaires (2). Cette concentration était déjà très nette en 1974 puisque 3 % des propriétaires, avaient plus de 300 têtes ovines chacun, et détenaient plus de 41 % du cheptel steppique, alors que 70 % des propriétaires, avaient moins de 10 têtes ovines chacun, et ne détenaient que 10 % du cheptel steppique.

La paupérisation de la majorité de la population la pousse à quitter ces régions pour chercher refuge dans les grands centres économiques, où il est de plus en plus difficile de trouver du travail et encore moins un logement.

Enfin, toutes ces mutations n'ont cependant pas réglé le problème de l'approvisionnement du pays en viande, ce qui fait douter de leur "nécessité historique".

-
- (1). Encore que taux suppose une distribution uniforme du cheptel sur toute la steppe et ne tient pas compte des autres élevages (bovins, caprins, camelins...).
- (2). L'on nous a parlé, à Djelfa, de propriétaires possédant de 10.000 à 15.000 têtes ovines chacun.

114. Nos objectifs de recherche.

Deux questions fondamentales se posent à quiconque se pencherait sur le problème du devenir des régions et des populations pastorales steppiques. La première de ces questions est : comment expliquer la dégradation de plus en plus préoccupante des parcours steppiques, la paupérisation de la majorité de la population de ces régions et enfin leur incapacité à répondre aux besoins en viandes ovines du pays ?

La deuxième question, qui est en fait liée à la première est : peut-on augmenter de manière durable la production ovine de ces régions, sans pour autant rompre l'équilibre nécessaire entre l'homme et son milieu, engendrant des effets négatifs, tant pour l'écologie de la steppe, que pour ses populations.

C'est dans le cadre de cette problématique générale que s'inscrit notre recherche. Celle-ci est basée principalement sur une enquête exhaustive portant sur la fraction Ouled Béïda, de la tribu des Ouled Oum Hani, commune d'El-Guedid. Elle a pour objectif :

- De saisir les conditions socio-économiques de réalisation de la production agro-pastorale chez les membres de cette fraction.
- De saisir les mutations principales qui affectent ces conditions socio-économiques.
- De dégager des propositions visant à améliorer la production et les conditions de vie de la population.

12. Présentation de la commune d'El-Guedid et de la fraction de tribu des Ouled Béïda.

121. La commune d'El-Guedid.

La commune d'El-Guedid, créée lors du dernier découpage du territoire national, en 1984, est l'une des 35 communes de la wilaya de Djelfa. Elle

relève de la daïra d'El Iddrissia qui compte six (06) communes. Son territoire correspond, à peu de chose près, à l'ancien territoire de la tribu des Ouled Oum Hani, confédération des Ouled Naïl, tel que reconnu par le dernier Senatus Consulte.

C'est une commune rurale relativement pauvre en infrastructures socio-économiques. Elle est traversée par une route goudronnée largement dégradée, reliant Djelfa à Aflou par El Iddrissia et, est sillonnée par des pistes intérieures, difficilement praticables notamment en hiver. On y trouve un centre de santé au niveau du chef lieu de la commune (sans médecin permanent) et une salle de soins dans le hameau principal (Oum Chegag). Un internat primaire pour enfants de nomades (malheureusement transformé en collège d'enseignement moyen pour élèves en externat) et une école fondamentale fonctionnent, toujours au niveau du chef lieu de la commune. Des annexes de l'école primaire existent au village même d'El Guedid et dans deux petits hameaux (Oum Chegag et Hassi Messadia) mais ne fonctionnent malheureusement pas. L'électrification et la conduite d'eau potable ne touchent que le chef lieu, et, incomplètement. La population de la commune d'El-Guedid est évaluée à 11.000 habitants lors du recensement de 1977 et à 10.111 habitants lors du recensement de mars 1987. Il semble qu'il faille attribuer cette diminution de la population de la commune à plusieurs facteurs, comme : les erreurs d'évaluation lors de ces recensements (nous rappelons qu'El-Guedid n'était pas encore érigée en commune en 1977) ; ou encore, les conséquences du nouveau découpage territorial, notamment, le rattachement d'une grande partie des membres de la fraction Ouled Laouar (tribu Ouled Oum Hani) à la commune mère d'El-Iddrissia dont le président d'APC est justement issu de cette fraction. Enfin, la diminution de la population d'El-Guedid peut s'expliquer, en partie, par l'exode rural qui a touché la région, en particulier après la disette de 1983.

Cette population est, de l'avis des autorités locales, issue dans sa quasi-totalité de la tribu des Ouled Oum Hani, laquelle se subdivise en 7 fractions de tribu :

- Ouled Mériem,
- Ouled Chikh,
- Ouled Béïda,
- Ouled Laouar,
- Ouled Sidi Belgacem,
- Ouled Ahmed Ben Brahim,
- Ouled Mridja.

L'agro-pastoralisme constitue l'activité principale de laquelle vivent directement ou indirectement les 1.247 ménages que comporte la commune d'El-Guedid. Nous avons estimé le poids relatif du nombre de chefs de ménage exerçant une activité agro-pastorale, agricole ou simplement pastorale à 80,22 % du totale des chefs de ménage résident dans la commune, alors que ceux qui exercent une autre activité n'en représentent que 19,78 %.

L'examen du contenu de ces autres activités nous montre une dizaine d'artisans (feronniers, maçons...), une cinquantaine de petits commerçants (épiciers et bouchers essentiellement), quelques maquignons de taille modeste ou moyenne et des employés d'organismes et services publics (enseignants, travailleurs de l'APC, de la santé, postiers, employés des antennes MIAO, Coopstep, RIA (ex. SN. SEMPAC) et, depuis quelques temps, du Souk el fellah.

Comme moyens d'intervention, l'APC dispose de 2 camions et une bétonnière. La population détient, en matière de transport, environs 4 camions, une vingtaine de camionnettes et un nombre indéterminé de tracteurs et de charrettes.

Les problèmes de la commune sont de plusieurs ordres. Mais incontestablement, la désertification est en train de la menacer dans son existence même. Une grande partie de son territoire est gagnée par les sables, chassant les habitants vers la ville où les endroits non encore désertifiés. La paupérisation de la population et le chômage y sont très répandus. Les activités économiques et particulièrement l'élevage, rencontrent d'énormes problèmes dus à l'appauvrissement du milieu écologique et à l'insuffisance des approvisionnements. A cela s'ajoute une multitude de problèmes ayant pour noms : sous alimentation, analphabétisme...

Si les solutions ne sont pas trouvées à l'essentiel de ces problèmes, il est probable que cette commune sera, dans une grande mesure, abandonnée par ses habitants. Mais pour aller où ?

122. La fraction Ouled Béïda, de la tribu Ouled Oum Hani.

Notre enquête principale a porté sur la fraction Ouled Béïda, de la tribu des Ouled Oum Hani.

Pourquoi avons nous choisi cette fraction, quelles sont ses origines et sa situation actuelle ? Telles sont les questions les plus importantes auxquelles nous tenterons de donner une réponse dans cette dernière partie introductive.

1221. Pourquoi avons nous choisi la fraction Ouled Béïda.

Nous avons signalé plus haut, que le séminaire de Médenine, en Tunisie, a adopté comme méthodologie de recherche, l'étude exhaustive d'un groupe de pasteurs ou d'agro-pasteurs sur son territoire. Dans le cas de l'Algérie, cela revient à étudier, soit une tribu (arch), soit une fraction de tribu (ferka), soit une famille élargie (nezla ou douar (1)). La tribu correspond à une population trop nombreuse, étant donnés les moyens nus à notre disposition. La nezla correspond à une population trop réduite. Nous avons opté pour l'étude d'une fraction de tribu située sur la steppe algérienne.

La commune d'El-Guedid comme zone d'implantation de notre projet, nous a été proposée par le Haut commissariat au développement de la steppe. La raison principale qui a guidé le choix du HCDS semble être la menace de désertification qui pèse sur cette commune où de grands espaces, qui étaient, il n'y a pas longtemps, de bons parcours à base d'alfa et d'armoïse (chih) sont aujourd'hui recouverts par le sable.

(1). Le terme de "douar" n'est pas pris ici, dans le sens large que lui a donné l'administration française en Algérie, mais dans son sens traditionnel de "rond de tente" correspondant à ce qui, par ailleurs, a été appelé "famille élargie".

Cette commune correspondant, à peu de choses près, au territoire de la tribu des Ouled Oum Hanni, il nous est revenu de choisir, parmi les fractions de cette tribu, celle que nous allons étudier. Nous avons opté pour la fraction Ouled Béïda.

Notre choix s'explique d'abord par la taille de la fraction qui, tout en constituant un échantillon relativement représentatif de la tribu des Ouled Oum Hanni (ou de la commune d'El Guedid), est en rapport avec les moyens dont nous disposons pour réaliser une enquête exhaustive du groupement humain. En effet, la fraction Ouled Béïda comporte environ 98 ménages (soit 7,86 % du total des ménages de la commune), alors que la fraction de tribu la plus nombreuse (les Ouled Mériem) en comporte plus de 500, et la fraction la plus petite (les Ouled Mridja), moins de 50 ménages.

A cette raison principale, s'en ajoutent d'autres, comme la présence sur le territoire de la commune de la majorité des membres de la fraction Ouled Béïda (alors que les Ouled Laouar par exemple, sont "à cheval" entre les communes d'El Guedid et El Iddrissia...), l'existence d'un territoire principal appartenant à la fraction...

Nous devons noter cependant, que sur les 98 chefs de ménage Ouled Béïda que nous avons recensé, nous n'avons pu questionner que 87 (les 11 autres, habitant principalement Tiaret, Sougueur ou Alger, n'ont pu être contactés). A ces 87 enquêtés, nous avons adjoint 4 parmi une dizaine de chefs de ménage, non membres de la fraction, mais habitant Barouth, territoire principal des Ouled Béïda, depuis plusieurs générations. Soit un total de 91 ménages enquêtés.

1222. Généalogie de la fraction Ouled Béïda.

Il est aujourd'hui bien difficile, sinon impossible, de se retrouver dans les déclarations contradictoires des vieux de la fraction, quant aux filiations qui fonderaient les solidarités du groupe. Toute généalogie n'ayant de valeur que dans la mesure où ceux qui s'en réclament lui en accordent, et donc, dans la mesure où elle nous renseigne non sur un passé plus ou moins hypothétique mais sur un présent fait d'alliances et de conflits ; celle des Ouled Béïda se présenterait de la manière suivante :

Tous les Ouled Oum Hanni seraient issus de Mohamed Ben Abderahmane ben Salem ben Yahia ben Ahmed ben Nail, faisant donc partie de la puissante confédération des Ouled Nail.

Oum Hanni serait une des femmes de Mohamed ben Abderahmane, dont les descendants auraient pris le nom de Ouled Oum Hanni pour être distingués des autres descendants de Sidi Mohamed ben Abderahmane.

Plus précisément, ce dernier aurait eu 13 fils dont 3 avec Oum Hanni. Ce sont :

- Bou Oudhène, de qui seraient issus les Ouled Mridja (une des 7 fractions des Ouled Oum Hanni).

- Othmane, de qui seraient issus les Ouled Ahmed Ben Brahim (une autre fraction).

- Thameur, de qui seraient issues toutes les autres fractions de la tribu Oum Hanni.

Thameur aurait épousé 3 femmes. La première serait Mériem Bent Abdelaziz dont les fils seraient Belgacem, Béïda, Laouar et Belhanna. La deuxième femme s'appellerait Saïfia et aurait laissé un fils, lui même prénommé Thameur. Enfin, devenu vieux, Thameur-père aurait été pris en charge par Belgacem, un de ses fils, qui le remarie, donnant ainsi naissance à Ali Ben Chaïkh, de qui seraient issus les Ouled Chaïkh.

Quant aux Ouled Béïda, ils seraient issus de Béïda, fils de Thameur-père. Ainsi, Béïda aurait laissé 3 fils : Dahmane, Saad et Brahim.

De Dahmane serait issue la famille Dahmoune. De Saad, les familles Benomrane et Béïda. De Brahim, seraient issues les familles Khedari, Brahimi, Taïbaoui, Saadaoui. Quant aux familles Lahrache et Tahraoui, elles seraient issues de la fraction Ouled Mériem et se seraient agrégées à la fraction Ouled Béïda pour une raison inconnue.

1223. Présentation du territoire des Ouled Béïda.

Contre toute attente, nous avons constaté que le territoire de la fraction n'est pas d'un seul tenant. Il semble plutôt fractionné en 4 ensembles séparés par des parcours "appartenant" à d'autres fractions.

Les Ouled Béïda revendiquent des droits sur :

- Chebket Barouth, un plateau-vallon dénué de point d'eau mais relativement riche en végétation.

- Dayat Eradjala : vallon largement dégradé, encore utilisé pour la céréaliculture.

- Dayat El Hgane : cuvette aujourd'hui presque désertifiée mais cultivée les bonnes années et où l'on peut trouver, en bonne saison, quelques tentes installées sur les côtes l'entourant.

- Dayat El H'roch : un autre plateau avec dayates, moins dégradé que le reste du territoire.

De tous ces endroits, seul Barouth est revendiqué exclusivement par des membres de la fraction des Ouled Béïda (1). Les territoires des autres dayates sont partagés avec d'autres fractions sinon avec toutes les fractions des Ouled Oum Hanni (2).

D'un autre côté, toutes les familles de la fraction Ouled Béïda revendiquent chacune des droits sur une partie de Barouth, le territoire central. Toutes les familles sauf deux d'entre elles, que la généalogie de la fraction présente comme n'étant pas à l'origine Ouled Béïda mais s'étant agrégées par la suite à la fraction.

Finalement, nous pouvons peut être avancer l'hypothèse suivante quant au mode d'occupation de son territoire par la fraction des Ouled Béïda.

(1). Si l'on ne tient pas compte de la dizaine de ménages non membres de la fraction, qui y revendiquent des droits d'héritage par leurs mères (il s'agit des droits de femmes Ouled Béïda ayant épousé des étrangers à la fraction).

(2). Parfois (mais rarement) avec une autre tribu (les abbaziz).

Tout porte à croire qu'à l'origine, le territoire de la fraction ait été limité à Barouth. Des nécessités probablement économiques (démographie, rupture des échanges avec le Nord et (ou) le Sud...) auraient poussé par la suite, les membres de la fraction à défricher et à coloniser les dayates situées dans la région. Le même processus semble s'être développé chez les autres fractions de la tribu des Ouled Oum Hanni, créant ainsi, un enchevêtrement de revendications de droits sur les nouvelles terres et les nouveaux parcours.

Le fait que l'expansion territoriale des fractions de la tribu Oum Hanni soit orientée, d'abord par l'occupation de nouvelles dayates nous suggère par ailleurs, que cette expansion doit probablement être liée à la naissance et au développement de la céréaliculture dans la région.

1224. Situation économique de la ferka Ouled Béïda.

La population que nous avons étudiée et que nous confondrons ici avec celle de la fraction de tribu Ouled Béïda, compte 801 personnes réparties en 91 ménages, soit environ 8,8 personnes par ménage. Cette taille relativement importante des ménages de la population étudiée doit être liée à son caractère rural.

Ces 91 ménages correspondent à 12 familles (1) dont deux, comportant chacune un ménage, ne sont pas de la fraction Ouled Béïda. Il y a donc 10 familles dans la ferka des Ouled Béïda. En fait trois grandes familles, totalisant 59 sur les 91 ménages (soit 61,54 % des ménages) semblent dominer par leur taille et leur puissance économique, le fonctionnement de la fraction de tribu.

La population des Ouled Béïda est relativement jeune puisque les moins de 16 ans y représentent 50 % alors que les plus de 65 ans n'en représentent que 4 %. La tranche d'âge comprise entre 16 et 65 ans correspond à la population potentiellement active, celle dont le travail permet d'entretenir la population étudiée. Elle comporte 374 personnes, soit 46 % de la population totale, dont

(1). La famille est prise ici dans le sens de personne portant le même nom d'identité. Elle est à distinguer de la notion de "ménage" qui renvoie à l'ensemble des personnes qui mettent en commun leurs revenus.

201 personnes sont de sexe masculin et 173 personnes de sexe féminin. Les personnes de sexe masculin, ayant entre 16 et 65 ans représentent donc 24,91 % de la population totale du groupe. En ne tenant pas compte du travail des femmes, chaque Ouled Béïda ayant entre 16 et 65 ans, entretienne en moyenne 4 personnes.

La grande majorité des membres de la ferka étudiée n'habite plus sur le territoire traditionnel de la fraction puisque seuls 32 % des ménages et 38 % de la population réside en zone éparse (à l'intérieur de la commune et en dehors du chef lieu). Le hameau d'El-Guedid, chef lieu de la commune, est devenu le lieu de résidence de 45 % des ménages de la fraction, alors qu'à El Iddrissia, commune mère d'où est issue El-Guedid vivent 15 % des ménages et 15 % de la population de la ferka et qu'à Djelfa, chef lieu de wilaya, vivent 8 % des ménages et 7 % de la population enquêtée. C'est dire que la grande majorité des Ouled Béïda (77 % des ménages et 78 % de la population) vit toujours à El-Guedid mais qu'elle s'est relativement concentrée au hameau chef lieu de la commune. 58,7 % des ménages et 51,34 % des enquêtés résidents dans la commune, habitent au chef lieu.

Par ailleurs, la population enquêtée a, dans une très large mesure rompu avec le mode de vie nomade. Seuls 19 % des ménages, correspondant à 25 % de la population possèdent encore une tente. Encore faut il préciser que parmi les 17 ménages Ouled Béïda possédant une tente, 11 ménages possèdent en même temps une maison en dur, réduisant à 7 % la proportion des Ouled Béïda ne vivant que sous la tente, alors que 81 % d'entre eux se sont complètement sédentarisés, soit sur la steppe même, soit à El-Guedid, El Iddrissia ou Djelfa.

Ainsi, les modes de résidence des Ouled Béïda nous suggèrent que l'exode rural se réalise à travers des étapes : campagne - chef lieu de commune - chef lieu de wilaya - grandes villes du Nord. Dans sa grande majorité la population de la steppe a quitté la campagne mais est encore concentrée dans les chefs lieu de communes que la précarité des conditions économiques transforment en formidables réservoirs pour l'exode vers les chefs lieu de wilaya et vers les grandes villes du Nord. C'est cette précarité des conditions économiques que nous révèle l'analyse des activités économiques qui permettent aux 801 personnes qui composent la ferka des Ouled Béïda, de vivre ou plutôt, pour certains, de survivre.

Nous avons signalé plus haut, avoir recensé 201 personnes de sexe masculin et ayant entre 16 et 65 ans, donc susceptibles d'avoir une activité lucrative. Le nombre de personnes effectivement déclarées comme actives s'élève à 195. La différence entre les 2 chiffres peut s'expliquer par l'existence de quelques élèves ayant plus de 16 ans, mais toujours scolarisés, et par la non déclaration comme actifs de quelques aides familiaux.

Le tableau suivant nous donne une image du poids des différentes activités, tant des chefs de ménages, que des autres actifs des ménages.

T.2 - Classement des enquêtés selon leur type d'activité principale.

Activité	Nbre de chef de ménage la prat.	%	rang	Nbre d'actifs non chefs de ménages la prat.	%	rang	Total	%	rang
Agro-pasteur	39	42,39	1er	41	39,8	1er	80	41,02	1er
Ouvrier permanent	15	16,30	2ème	9	8,74	3ème	24	12,31	2ème
Chômeur	3	3,26	8ème	14	13,59	2ème	17	8,72	3ème
Manoeuvre + Agricult.	5	5,43	4ème	9	8,74	3ème	14	7,18	4ème
Manoeuvre	5	5,43	4ème	7	6,79	6ème	12	6,15	5ème
Agricult.	7	7,61	3ème	4	3,88	7ème	11	5,64	6ème
Fonction.	1	1,09	12ème	9	8,74	3ème	10	5,13	7ème
Artisan	5	5,43	4ème	2	1,94	10ème	7	3,59	8ème
Berger	2	2,17	10ème	4	3,88	7ème	6	3,08	9ème
Service National	0	0	14ème	4	3,88	7ème	4	2,05	10ème
Retraité	4	4,25	7ème	0	0	11ème	4	2,05	10ème
Commerçant	3	3,26	8ème	0	0	11ème	3	1,54	12ème
Ne travaille plus (âgé)	2	2,17	10ème	0	0	11ème	2	1,02	13ème
Pasteur	1	1,09	12ème	0	0	11ème	1	0,51	14ème
TOTAL	92(1)	100,22		103	99,78		195	99,99	

(1). Le total s'élève à 92 au lieu de 91 (qui est le nombre de chefs de ménages enquêtés) car un enquêté nous a déclaré exercer 2 activités principales (ouvrier permanent + agro-pasteur).

S'il est très significatif que l'activité économique la plus pratiquée soit, de loin, l'agro-pastoralisme qui constitue l'occupation principale de plus de 41 % des actifs enquêtés, il est non moins significatif que seul 1 actif sur les 195 que compte la population étudiée ait pour activité principale le pastoralisme "pur" (non associé à la céréaliculture), classant cette pratique au dernier rang des activités économiques chez les Ouled Béïda. C'est dire que plutôt que de "pasteurs" nous devrions parler d'agro-pasteurs concernant sinon les anciens nomades de la steppe, du moins les Ouled Béïda.

D'un autre côté, les chômeurs et assimilés (chômeurs, manoeuvres, manoeuvres et agriculteurs d'occasion, service national, retraités, ne travaillant plus) représentent 27,18 % du total des actifs recensés, ce qui constitue une proportion non négligeable de bras ne trouvant pas à être occupés et de ménages dépendant d'un revenu hypothétique. Ces ménages constituent les premiers candidats à l'exode rural.

Mais ces phénomènes ne sont que des aspects d'une tendance plus profonde qui vient créditer la vieille idée sur l'évolution contradictoire de la paysannerie par la prolétarianisation de la majorité et l'enrichissement d'une minorité.

En effet, le poids des occupations comme "ouvrier permanent", "manoeuvre", "manoeuvre + agriculteur", "berger", auxquelles il conviendrait d'ajouter "chômeur" et "agriculteurs" (les "agriculteurs" que nous avons rencontrés sont tous des agro-pasteurs ayant perdu leur cheptel) est de 40,22 % du total des chefs de ménages enquêtés ou encore 43,08 % du total des actifs.

D'un autre côté, les activités de promotion sociale sont essentiellement celles de "fonctionnaire", "artisan", "commerçant" et seraient exercées par 9,78 % des chefs de ménage et par 10,26 % du total des actifs.

Mais le mouvement de différenciation sociale est loin de se terminer puisque 42,39 % des chefs de ménages et 39,8 % des actifs de la ferka se déclarent toujours agro-pasteurs même si comme nous le verrons cette catégorie sociale est loin d'être homogène.

13. Les grands types d'activité économique chez les Ouled Béïda.

131. Les agro-pasteurs et les autres.

Sur les 91 chefs de ménages enquêtés, 47 (soit 51,65 % d'entre eux) déclarent pratiquer à la fois de l'élevage et de la céréaliculture. 24 autres chefs de ménages (soit 26,37 % des enquêtés) font de la céréaliculture, mais ne pratiquent plus d'élevage. 18 autres encore, représentant 19,78 % du total des ménages, nous ont déclaré ne plus faire, ni de l'agriculture, ni de l'élevage. Enfin, 2 chefs de ménage seulement déclarent ne faire que de l'élevage, l'un comme propriétaire absentéiste, l'autre comme berger.

Cette présentation de la structure des activités économiques fausse quelque peu la réalité car beaucoup d'enquêtés exercent deux ou plusieurs activités. Pour mieux rendre cette réalité, nous devons nous appuyer sur la nature de l'activité principale exercée, ce qui nous amène à distinguer deux catégories d'enquêtés : les agro-pasteurs et les autres.

En effet, pour l'agro-pastoralisme, le nombre de ceux qui déclarent en faire leur activité principale (39 chefs de ménages) correspond, dans une certaine mesure, au nombre de ceux qui déclarent pratiquer cette activité (soit 47 chefs de ménages). 8 chefs de ménages cependant, pratiquent de l'agro-pastoralisme sans en faire leur activité principale.

Le décalage est beaucoup plus marqué parmi ceux qui nous ont déclaré faire de l'agriculture (ou plutôt de la céréaliculture) uniquement. C'est ainsi que sur les 24 chefs de ménages nous ayant déclaré faire de la monoculture céréalière, 7 seulement (soit 29,17 % d'entre eux et 7,69 du total des chefs de ménages Ouled Béïda) en font leur activité principale. C'est dire que l'agro-pastoralisme "occupe" ceux qui le pratiquent et les obligent à en faire leur activité principale, alors que la monoculture céréalière en steppe n'est exercée que de manière temporaire et que le pastoralisme "pur" n'existe pratiquement plus. Partant de là, nous pouvons répartir l'ensemble des chefs de ménages enquêtés en 2 grands groupes : les agro-pasteurs et les autres.

T.3. Les agro-pasteurs et les autres.

Groupes	Nbre de chefs de ménages	%
Agro-pasteurs	47	51 %
Autres	44	48,35 %
TOTAL	91	100 %

132. Les agro-pasteurs qui n'en font pas leur activité principale.

Les agro-pasteurs constituent le sujet principal de cette étude. Avant de traiter dans le détail leur activité, nous avons jugé bon d'indiquer celles de ceux d'entre eux qui n'en font pas leur principale activité.

Sur les 47 enquêtés ayant déclaré faire de l'agro-pastoralisme, 8 nous ont par ailleurs informé qu'ils exercent un autre "métier" comme activité principale. Deux autres enquêtés nous ont déclaré exercer comme activité principale, à la fois l'agro-pastoralisme et un autre métier ; il s'agit des enquêtés portant le n° de code B₁₉ et B₂₀. Le tableau suivant nous permet de situer de manière plus précise, ces 10 agro-pasteurs qui ne le sont pas tout à fait.

T.4. Les agro-pasteurs dont cette activité n'est pas principale.

n° de code	Age	Rési- dence	Nbre d'actifs dans le ménage	Activité princi- pale	Taille du troupeau possédé	Nbre d'ha labourés en 1987	Qui garde le cheptel
B ₁₆	49	EL-Gue- did	2	Boucher+maquignon d'occasion - Fils en chômage	40	14 ha	Beau-frère
B ₁₉	54	"	2	Veilleur de nuit EDIPAL Fils n°1 : Service National	40	8 "	Fils n°2
B ₂₀	49	"	4	Maçon+agro-pasteur 2 fils : chauffeurs	31	10	Enquêté
D ₃₇	87	Barouth	3	Ne travaille plus 2 fils agro-pas- teurs (1. Berger 2. Chauff- feur)	51	10	Fils
D ₃₈	67	EL-Gue- did	3	Ne travaille plus 1° et 2° fils en chômage. 3 °fils chauffeur	24	5	Fils de son frère
D ₄₁	49	Tente à dayet La hreche	2	Choual Fils berger	10	5	Fils
F ₅₃	55	EL-Gue- did	1	Epicier	20	32	Frère
F ₆₁	62	"	3	Labours+alfa Fils manoeuvre	12	4	Frère
F ₆₇	73	EL Idris sia	1	A travaillé 6 mois comme ma- noeuvre depuis 1986	18	2 Qx	Frère
F ₇₃	60	"	2	Maquignon Fils : Chômeur	84	-8 Qx orge -4 Qx blé	Fils

Il semble difficile cependant de classer ces 10 pseudo-agro-pasteurs dans une même catégorie. C'est ainsi que l'enquêté portant le n° de code D₃₇ doit, à notre avis, être classé parmi ceux qui exercent l'agro-pastoralisme comme seule activité principale. En effet, ayant 87 ans, il est normal qu'il ne travaille plus, mais ses 2 fils sont des agro-pasteurs qui habitent à Barouth et ont même pris en plus de leur cheptel, 49 têtes ovines en association.

Nous pouvons regrouper les 9 ménages restant selon le mode faire-valoir. Ceux dont le cheptel est exploité par un membre de leur ménage sont en nombre de 3 (B₁₉, B₂₀, D₄₁). Ceux dont le cheptel est gardé par un parent non membre du ménage sont en nombre de 6 (G₇₃, F₆₇, F₆₁, F₅₃, D₃₈, B₁₆). Pour mieux préciser notre classification, il conviendrait de distinguer au sein de ce 2ème groupe entre ceux dont l'activité principale a permis de dégager une épargne qui a été investie dans l'agro-pastoralisme (1) et ceux que la prolétarianisation a poussé à exercer une autre activité (F₆₁ et F₆₇ : manoeuvres).

Finalement, nous pouvons répartir nos 10 pseudo-agro-pasteurs en 4 groupes :

T.5. Classement des agro-pasteurs dont cette activité n'est pas principale.

Groupe	Nombre	% des pseudo-ag. past.	% des agro-pasteurs	% des chefs de ménages
Agro-pasteurs	1	10 %	2,13 %	1,09
"Absentéiste" avec MFV Direct.	3	30 %	6,38 %	3,29
"Absentéiste" avec MFV indirect "pauvre"	2	20 %	4,25 %	2,19
"Absentéiste" avec MFV indirect riche	4	40 %	8,51 %	4,39
TOTAL	10	100	21,27 %	10,96

- (1). Il s'agit des enquêtes suivants : G₇₃ : maquignon, B₁₆ : Boucher + maquignon, F₅₃ : Epicier, D₃₈ "sans activité"
 Remarque : nous avons classé l'enquête portant le n° D₃₈ dans le groupe "relativement aisé" car son cheptel n'est pas gardé par un membre de son ménage alors qu'il nous a déclaré 2 fils comme chômeurs.

133. Les enquêtés non agro-pasteurs.

Les 44 enquêtés non agro-pasteurs nous ont déclaré pratiquer, soit une monoculture céréalière, soit uniquement de l'élevage, soit enfin une activité sans rapport avec l'agriculture.

Pour mieux connaître ces enquêtés, nous devons là aussi, tenir compte du fait que beaucoup d'entre eux exercent plusieurs activités.

Ainsi, le classement des enquêtés nous ayant déclaré pratiquer la monoculture céréalière, selon la nature de leur activité principale nous donne le tableau suivant :

T.6. Activité principale des enquêtés pratiquant la monoculture céréalière.

Activité principale	Nbre d'enquêtés	%
- Agriculteurs	07	29,17
- Manoeuvres + Agriculteurs	04	16,17
- Ouvriers permanents	04	16,17
- Chômeurs	03	12,5
- Manoeuvres	02	8,33
- Artisans	01	4,17
- Retraité - Ne travaille plus	02	8,33
- Fonctionnaire	01	4,17
- TOTAL :	24	99,81

Ainsi, la monoculture céréalière n'est considérée comme activité principale que par moins de 1/3 de ceux qui la pratiquent. Ceux-ci semblent être en général d'anciens agro-pasteurs que la paupérisation a contraint à chercher une autre activité, sans que cette autre activité leur suffise pour vivre.

Les enquêtés qui nous ont déclaré avoir complètement rompu avec l'agriculture et le pastoralisme, sont en nombre de 18, dont l'activité principale serait :

T.7. Activité principale de ceux qui ne pratiquent ni l'élevage, ni la céréaliculture.

Activité Principale	Nbre d'en- quêtés	%
- Ouvriers permanents	11	61,11
- Artisans	3	16,67
- Manoeuvres	2	11,11
- Retraités	2	11,11
- TOTAL :	18	100

Ainsi, ces enquêtés semblent avoir réalisé leur intégration dans un autre système économique : comme prolétaires pour la majorité écrasante d'entre eux (72,22 %) et comme artisans pour une minorité.

Enfin, il y a 2 enquêtés qui nous ont déclaré ne faire que du pastoralisme, l'un d'eux comme berger et l'autre comme propriétaire absentéiste.

C H A P I T R E I I

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ELEVAGE OVIN
CHEZ LES OULED BEIDA

21. INTRODUCTION :

L'élevage ovin n'est plus exercé que par 49 des 91 chefs de ménages enquêtés (1), c'est à dire par 53,85 % d'entre eux.

Ce taux est en soit significatif de la tendance générale, et confirmée ici, consistant à abandonner le travail agricole. Phénomène d'ailleurs plus nettement révélé, si nous tenons compte des 9 éleveurs ayant déclaré exercer un autre métier, que l'agro-pastoralisme, comme activité principale, ramenant à 40 sur 91, soit 43,96 % seulement le poids des chefs de ménages qui font de l'élevage, associé ou non à la céréaliculture, leur activité principale. Nous pouvons dire que cette activité, tout en restant encore la plus importante, a cessé d'être l'occupation principale de la majorité des chefs de ménages Ouled Beïda.

Nous devons remarquer aussi, dès maintenant que la quasi totalité des éleveurs (soit 47 sur 49) pratiquent également la céréaliculture. Nous devons donc, plutôt que de pasteurs, parler d'agro-pasteurs, concernant la population que nous avons enquêtée. Cette deuxième remarque renvoie à une autre tendance de fond qui domine l'élevage pastoral steppique ; tendance que nous pensons valable partout sur les hauts plateaux et que l'on pourrait comparer aux débuts d'une "révolution agricole"⁽²⁾, dans le cadre des contraintes naturelles et sociales propres à cette région.

Ceci étant posé, nos 49 pasteurs ou agro-pasteurs possèdent (au moment de l'enquête soit en mai-juin 1987) 3.153 têtes ovines, soit en moyenne 64,35 ovins par ménage, et en exploitent sensiblement un même nombre, soit 3.277 têtes ovines (une moyenne de 66,88 têtes ovines par ménage).

De ces chiffres, nous pouvons tirer que le troupeau ovin total de la fraction est relativement faible, puisque beaucoup de gros propriétaires de la wilaya même, possèdent chacun, beaucoup plus d'ovins que l'ensemble du cheptel de toute la fraction (3).

(1). Soit 47 agro-pasteurs et 2 "pasteurs".

(2). Révolution agricole : organisation de la production "agricole de manière artificielle" et "non naturelle".

(3). C'est ainsi par exemple que des cadres du HCDS nous ont parlé de propriétaires possédant plus de 10.000 têtes ovines.

Nous pouvons également tirer, du fait que le troupeau possède soit quasiment le même que le troupeau exploité par les Ouled Béïda, que les rapports de production au sens strict s'élaborent essentiellement à l'intérieur du cadre tribal que constitue la fraction.

La structure du troupeau total des 91 enquêtés se présente comme suit :

T.8. Structure du troupeau ovine possédée et exploitée par les Ouled-Béïda.

	Agneaux		Brebis		Béliers		Total	
	Possédés	Exploités	Possédés	Exploités	Possédés	Exploités	Possédés	Exploités
Nombre	1224	1290	1805	1864	124	123	3153	3277
%	38,82	39,36	57,25	56,88	3,93	3,75	100	100

Cette instantané d'une structure du troupeau en évolution permanente nous indique que le cheptel productif (brebis + bélier) représente 58,86 % du troupeau total possédée et 60,63 % du troupeau total exploité. Elle augure d'une organisation particulière des ventes du croît que nous étudierons plus amplement par la suite et pose le problème de la surcharge "socialement inutile" des parcours par le maintien du croît sur la steppe au delà d'un certain âge (1).

Le troupeau productif est, lui, formé de 6,87 % de béliers, en ce qui concerne le cheptel exploité. Ces taux dépassent légèrement ceux qui ont été appliqués à l'occasion de la 3ème phase de la Révolution Agraire (5 % de béliers) mais cachent des différences de comportement chez les agro-pasteurs, que va révéler une étude plus fine des formes et techniques d'élevage chez les Ouled Béïda.

(1). Nous verrons que c'est la logique spéculative du marché et non celle de la production qui détermine le comportement de l'agro-pasteur en la matière.

22. Analyse de la propriété du cheptel ovine chez les Ouled Béïda.

Nous pouvons classer les 49 éleveurs enquêtés, soit en fonction de la taille du troupeau total que chacun d'eux possède, soit en fonction du nombre de brebis dont il a la propriété. Le deuxième critère permet, dans une certaine mesure, d'éliminer les variations saisonnières de la taille des troupeaux en liaison avec les cycles des naissances, des ventes ... et serait donc plus significatif de la structure réelle de la propriété ovine.

Par ailleurs, l'examen du classement de l'ensemble des troupeaux d'après leur taille, nous révèle une concentration de celle-ci selon des classes déterminées. C'est ainsi que si nous considérons la taille du troupeau total, nous trouvons des éleveurs ayant des troupeaux de 0 à 12 têtes ovines, d'autres de 20 à 40, d'autres de 50 à 100 etc ... mais nous n'avons pas d'éleveurs ayant un troupeau de 12 à 20 têtes ovines ou encore de 40 à 50 têtes ovines. La même constatation revient quand nous examinons le classement des troupeaux selon le nombre de brebis possédés puisqu'aucun éleveur ne nous a déclaré posséder entre 10 et 15 brebis ou entre 20 et 26 ou entre 50 et 70 ou entre 100 à 110.

Ces classes de propriété qui se sont spontanément constituées, sont-elles le fait du hasard ; traduisent elles un comportement "psychologique" de nos enquêtés tendant à éviter certains chiffres ou encore reflète t-elles une structure de la propriété caractérisée par des paliers distinguant les différentes couches sociale ? Nous ne pouvons trancher entre ces 2 alternatives. En tout les cas, cela règle pour nous la question délicate de la détermination des seuils des classes de propriété.

T.9. Classes de propriété en fonction de la taille du troupeau total.

Classe de propriété	Eleveurs		Cheptel		Taille moyenne
	Nbre	%	Nbre	%	
0-12	9	18,37	63	2	7
20-40	15	30,61	429	13,61	28,6
50-100	15	30,61	929	29,46	61,93
100-200	7	14,28	836	26,51	119,43
> 200	3	6,12	896	28,42	298,67
TOTAL	49	99,99	3153	100	64,35

T.10. Classes de propriété en fonction du nombre de brebis possédées.

Classe de propriété	Eleveurs		Brebis		Taille moyenne
	Nbre	%	Nbre	%	
0-10	12	24,5	72	3,99	06
15-20	11	22,45	198	10,97	18
26-50	17	34,69	627	34,74	36,88
70-100	5	10,20	402	22,27	80,4
≥ 110	4	8,16	506	28,03	126,5
TOTAL	49	100	1805	100	36,84

La structure de la propriété ovine chez la population enquêtée ne semble pas varier de manière significative suivant que le critère utilisé pour la classification soit le troupeau total ou le nombre total de brebis possédées. Tout au plus, pouvons nous remarquer que les tendances semblent plus marquées lorsque nous nous basons sur le troupeau total plutôt que sur le nombre de brebis possédées :

T.11. Concentration du troupeau selon les classes de propriété.

Classe de propriété	0-10	15-20	26-50	70-100	≥ 110
% en fonction du Nbre de brebis	3,99 %	10,97	34,74	22,27	28,03
% en fonction du troupeau total	2,67 %	9,98	33,39	18,93	37,98

Le caractère plus marqué des différences portant sur le troupeau total, s'explique par la tendance qu'ont les petits propriétaires à vendre plus et plus tôt leurs agneaux.

Voyons maintenant quelques premières constatations à tirer d'une telle structure de la propriété du cheptel.

L'examen de sa structure nous indique une nette tendance à la polarisation de la propriété, puisque près d'un quart des éleveurs ne possède que moins de 4 % du nombre de brebis appartenant à la ferka des Ouled Béïda, alors que, par ailleurs, 8,16 % des éleveurs, en possèdent 28,03 %. D'un côté, des éleveurs pauvres, en nombre important mais détenant peu de cheptel, de l'autre, une poignée de "Koulack", détenant une grande partie du cheptel ovin de la fraction.

Voyons cela de plus près :

Si nous définissons les petits éleveurs comme étant ceux qui possèdent entre 0 et 20 brebis (respectivement, entre 0 et 40 têtes ovines), les éleveurs moyens, comme étant ceux qui possèdent entre 26 et 50 brebis (respectivement entre 50 et 100 têtes ovines), les éleveurs aisés ou "Koulack" comme étant ceux qui ont plus de 110 brebis (1), nous aurions la subdivision suivante de nos éleveurs :

(1). Cette définition est purement relative (relative à la structure de la propriété chez les Ouled Béïda). Ailleurs, un propriétaire aisé par exemple, pourrait être défini d'une autre façon.

T.12. Classes de propriété en fonction du nombre de brebis possédées.

Classe et propriété	0-20	26-50	70-161	> 161
% des éleveurs	46,95	34,69	18,36	0
% des brebis	14,96	34,74	50,30	0
Nbre moyen de brebis par éleveur	11,74	36,88	100,88	

T.13. Classes de propriété en fonction de la taille du troupeau possédé.

Classe	0-40	50-100	100-251	> 251
% de propriétaires	48,98	30,61	20,4	0
% de Cheptel	15,61	29,46	54,93	0
Taille moyenne	20,37	61,93	175,9	0

Les petits éleveurs représentent près de la moitié des éleveurs de la fraction, mais ne détiennent qu'environ 15 % du troupeau. Les moyens éleveurs représentent plus de 1/3 des chefs de ménages enquêtés et détiennent sensiblement 1/3 du troupeau de la ferka. Les éleveurs aisés enfin, représentant quelque 20 % des propriétaires, possèdent plus de 50 % du troupeau. Il n'y a pas de gros éleveurs au niveau de la fraction des Ouled-Béïda. Tel est le tableau synthétique que nous pouvons avoir de la structure de la propriété ovine chez les Ouled Béïda.

Le fait qu'il n'y ait pas de gros éleveurs parmi la population enquêtée (le plus gros propriétaire de la ferka possède 161 brebis ou encore 251 têtes ovines) diminue dans une certaine mesure, la représentativité de la fraction, quant à la structure de la propriété dans l'élevage ovin steppique. Il s'explique par la taille relativement modeste de notre échantillon (1), ou par

(1). C'est ainsi que de plus gros propriétaires (jusqu'à 500 têtes ovines) peuvent être rencontrés chez les Ouled Mériem, une ferka "sœur" de celle que nous avons étudiée, mais ayant une taille nettement plus importante.

la pauvreté relative de la région d'El-Guedid (1) (les conditions naturelles n'ayant pas permis, semble-t-il, la formation d'une classe de gros propriétaires). Les propriétaires aisés ne semblent pas rares parmi les éleveurs Ouled Béïda dont ils représentent environ $1/5$, détenant plus de 50 % du cheptel. Plusieurs facteurs ont aidés certaines familles à réaliser une certaine accumulation du capital. Mentionnons simplement le fait que ces familles ont généralement bénéficié de l'aide de l'Etat pour obtenir un tracteur, le nombre important d'actifs en leur sein, l'accès différencié à l'alimentation du bétail fournie par les services de l'Etat...

A supposer que les éleveurs moyens soient ceux qui possèdent entre 50 et 100 têtes ovines, ou encore entre 26 et 50 brebis, cette couche sociale représentant $1/3$ des éleveurs et détenant $1/3$ du troupeau n'est probablement pas homogène. Une partie de ces éleveurs tendrait à accumuler du capital et une autre partie à décapitaliser. Toutes choses restant égales par ailleurs, le seuil de décapitalisation, (c'est à dire la taille du troupeau au dessous de laquelle cette dernière est soumise à une tendance à la diminution) se situe donc entre 50 et 100 têtes ovines ou encore entre 26 et 50 brebis. Ce seuil doit probablement tourner autour de la taille moyenne du troupeau chez ce groupe d'éleveur, à savoir, 38,88 brebis ou 61,93 têtes ovines.

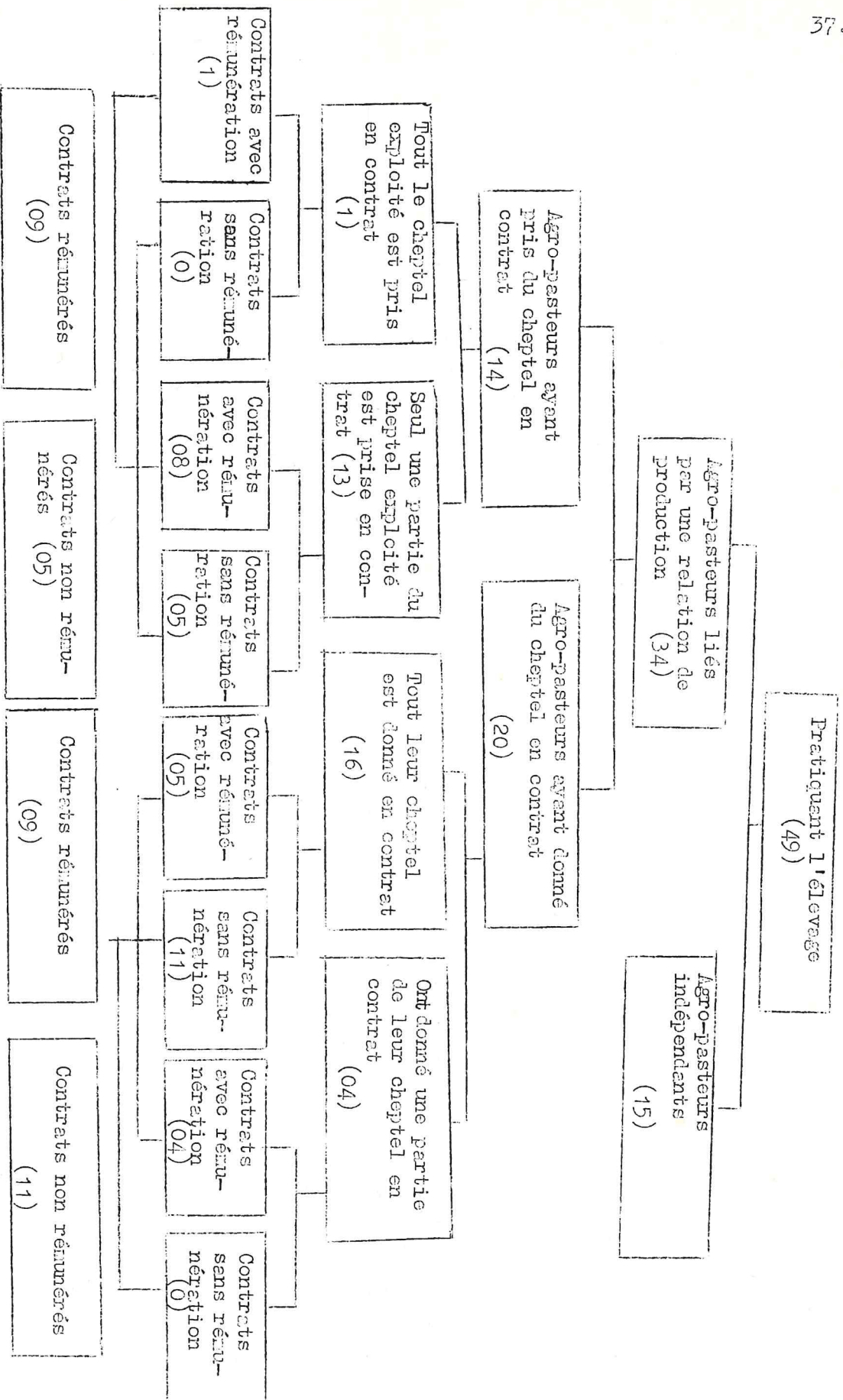
Notons que ce seuil de décapitalisation semble nettement inférieur aux normes d'attribution du cheptel dans le cadre de la 3ème phase de la R.A. (100 brebis et 05 béliers par attributaire).

Le dernier groupe enfin regroupant un peu moins de 50 % des éleveurs est soumis au phénomène de prolétarianisation car l'élevage ou même l'agropastoralisme, n'arrive pas à faire vivre les ménages de ces petits éleveurs.

Avant de clore ce premier examen de la structure de la propriété chez les Ouled Béïda, nous devons souligner que l'image que nous avons tracée des classes de propriété n'est pas figée, mais au contraire soumise à des phénomènes aléatoires. C'est ainsi qu'une disette, une rupture de la fourniture

(1). De vraiment gros propriétaires (plus de 1000 têtes ovines) notamment Ouled Laouar - une autre ferka soeur - existent chez les Ouled Gm Hanni, mais se sont installés ailleurs qu'à El-Guedid (particulièrement à El-Iddrissia).

N. 14. Organigramme des relations économiques entre les chefs de ménages agro-pasteurs



Remarques

- (1). Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre d'éleveurs concernés.
 (2). Nous avons considéré ceux qui donnent temporairement tout leur cheptel en pension, au même titre que ceux qui le donnent et de façon permanente.

Le fait que le nombre de ceux qui donnent leur cheptel en contrat soit supérieur à celui de ceux qui prennent du cheptel en exploitation, s'explique par la spécificité des rapports sociaux dans lesquels se superposent rapports de production et relations familiales.

En effet, 11 chefs de ménages sur les 20 qui n'exploitent pas directement leur cheptel, soit 55 % d'entre eux, nous ont déclaré ne donner aucune rémunération à ceux qui leur gardent leur cheptel. Par ailleurs, 9 sur les 14 enquêtés qui exploitent du cheptel ne leur appartenant pas (soit 64,28 % d'entre eux) nous ont déclaré ne percevoir aucune rémunération pour ce travail (1). Il s'agit là de relations très fréquentes au niveau de la steppe. Elles s'établissent généralement entre parents dont les uns sont installés "en ville" et les autres à la "campagne". Les premiers, lorsqu'ils possèdent jusqu'à une dizaine de têtes ovines, les laissent chez les seconds qui les leur gardent gratuitement. Lors que la taille du cheptel en contrat devient relativement importante, les producteurs exigent une rémunération.

Ceci étant, la première subdivision qu'il nous semble intéressant de faire à l'intérieur du groupement social étudié est celle qui distingue les producteurs des non producteurs.

2311. Les producteurs sont formés par :

a)- Les propriétaires indépendants, en nombre de 15 et détenant 826 têtes ovines. Cette catégorie sociale représente 30,61 % des éleveurs et possède 26,20 % du cheptel de la ferka. Chacun d'eux possède en moyenne 55,07 têtes ovines, se situant donc en deça du seuil de décapitalisation que nous avons estimée à 61,93 têtes ovines (2). La majorité de ces éleveurs moyens est soumise au phénomène de prolétarianisation.

- (1). 64,28 % des contrats ne sont pas rémunérés selon les déclarations des producteurs contre 55 % selon les déclarations des propriétaires absentéistes". La différence entre ces 2 taux s'expliquent par la tendance, chez quelques uns des premiers, à nier leur rémunération.
- (2). Plus exactement, 5 d'entre eux (soit 33,33 %) se situent au dessus du seuil de décapitalisation et 10 autres (soit 66,67 %) se situent en dessous de ce seuil.

7)- Les éleveurs ayant pris du cheptel en pension, en nombre de 8 et détenant 906 têtes ovines. Ces éleveurs représentent 16,33 % des 49 agro-pasteurs enquêtés et détiennent 28,73 % du troupeau des Ouled Béïda. Chacun d'eux possède en propre, en moyenne, 113,25 têtes ovines. Cette catégorie sociale est donc nettement plus aisée que la précédente. Mais pourquoi prend-elle alors du cheptel en pension ?

La réponse à cette question, n'est pas des plus facile. Nous avons d'abord supposé que ces derniers éleveurs disposent de plus de bras que les précédents. Le calcul du nombre d'actifs par ménage a donné 2,4 pour les éleveurs indépendants et 2,6 pour ceux qui prennent du cheptel en pension. Une autre explication serait que, plus un éleveur est aisé, plus il aura tendance "à rendre service" à des parents. Ainsi, sur les 8 éleveurs concernés, 3 nous ont déclaré être rémunérés pour ce travail et 2 (probablement rémunérés) n'ont pas donné de réponse.

L'explication la plus probante nous semble être que ce groupe, relativement dynamique, a plus de moyen, pour exploiter plus de cheptel. Il en résulte une tendance à prendre du cheptel en pension, soit pour augmenter ses revenus, soit dans le cadre d'un investissement dans les relations parentales pour avoir un meilleur accès aux services se trouvant en ville, (services d'alimentation du bétail, école...). Ces éleveurs prennent en pension, une moyenne de 37,62 têtes ovines chacun. Les 3 éleveurs qui ne déclarent pas être rémunérés ont pris chacun, une moyenne de 21 têtes ovines, en pension. Les 3 éleveurs qui déclarent être rémunérés ont pris en pension chacun une moyenne de 72,67 têtes ovines.

8)- Les éleveurs qui sont eux mêmes ou un membre de leur famille berger. Ils sont en nombre de 6 et détiennent 228 têtes ovines. Ils représentent 12,24 % des éleveurs et détiennent 7,23 % du cheptel des Ouled-Béïda. Chaque ménage de cette catégorie possède 38 têtes ovines en moyenne. Dans 3 cas sur 6, c'est un membre autre que le chef de ménage qui est déclaré berger. Nous avons obtenu le nombre de têtes ovines gardées comme bergers par 5 des 6 ménages de cette catégorie. Chacun garde en moyenne 130,2 têtes ovines pour le compte d'autrui.

Le nombre total de ménages producteurs s'élève donc à 29 sur 49 soit 59,18 %. Ils détiennent comme propriétaires 1960 têtes ovines, soit 62,16 % du troupeau des Ouled Béïda. Les non producteurs représentent donc une proportion non négligeable des éleveurs (40,82 %) et détiennent une bonne part du cheptel (37,84 %). Voyons maintenant qui sont ces "absentéistes".

2312. Les non producteurs sont formés par :

a) Les propriétaires utilisant des bergers sont en nombre de 6 et détiennent 816 têtes ovines. Ils représentent 12,24 % des éleveurs et détiennent 25,88 % du troupeau de la fraction. Chacun d'eux possède en moyenne 136 têtes ovines. Il en exploite par le biais d'un berger 85 têtes ovines.

Parmi ces propriétaires, il convient toutefois de distinguer entre-ceux qui se sont installé en "ville". Ils sont en nombre de 2 auxquels nous pouvons ajouter un troisième qui vit à "cheval" entre Barouth, EL-Guedid et EL-Iddrissia. Ces 3 absentéistes possèdent chacun 46,67 têtes ovines en moyenne.

- Ceux qui exploitent leur cheptel avec l'aide d'un berger. Ils sont aussi en nombre de 3, habitent tous à Barouth et possèdent respectivement 251, 215 et 210 têtes ovines, soit une moyenne de 225,33 ovins chacun.

f) - Les propriétaires donnant du cheptel en pension sont en nombre de 14, soit 28,57 % des éleveurs. Ils possèdent 377 têtes ovines, soit 11,94 % du troupeau des Ouled-Béïda. Chacun d'eux a en moyenne un cheptel de 26,93 têtes ovines ?

Sur les 14 enquêtés de ce type, 10 vivent de façon permanente en "ville" (dans les bourgs d'EL-Guedid et de EL-Iddrissia, 2 sont à cheval entre la "ville" et la campagne et 2 autres nous ont déclaré habiter la campagne). C'est dire que dans leur quasi-totalité, ce sont des absentéistes. Pourtant 10 sur les 14 nous ont déclaré l'agropastoralisme comme activité principale du chef de ménage. 2 autres sont des commerçants, un autre est manoeuvre et le dernier manoeuvre en même temps qu'agriculteur.

Sachant que 3 d'entre eux seulement rémunèrent ceux qui leur garde leur cheptel, nous pouvons en déduire que 78,57 % des éleveurs de cette catégorie sont des agro-pasteurs prolétarisés.

Avant d'en terminer avec cette catégorie de non producteurs, nous devons rectifier une erreur d'appréciation qui a résulté d'une confusion, chez certains enquêtés, entre la notion de "berger" et la notion de "pension" ou "Azela". En effet, 3 absentéistes ayant de petits troupeaux (46,67 têtes ovines en moyenne chacun) nous ont déclaré utiliser un berger alors qu'en fait, leur cheptel est donné en pension, car l'utilisation des services d'un berger exige un troupeau nettement plus important. Ces 3 propriétaires doivent être rapprochés de ceux qui donnent du cheptel en pension rémunérée et qu'il convient de distinguer de ceux qui ne peuvent payer une pension.

Nous obtenons alors une autre classification des non producteurs dans laquelle il faudra distinguer 3 catégories.

La première est formée par les propriétaires qui exploitent directement leur cheptel et qui utilisent un berger. Ils sont en nombre de 3, soit 6,12 % et possèdent 676 têtes ovines, soit 21,44 % du troupeau de la ferka.

La seconde est formée par des propriétaires "aisés", habitant la ville et donnant du cheptel en pension contre rémunération. Elle comprend 6 "enquêtés" représentant 12,24 % des éleveurs de la ferka et détenant 264 têtes ovines, soit 8,37 % du troupeau de la ferka et une moyenne de 44 têtes ovines chacun.

La troisième est formée par les éleveurs prolétarisés, habitant le chef-lieu de commune, mais possédant encore quelques bêtes, gardées gratuitement par un parent. Elle est représentée ici par 11 enquêtés, soit 22,45 % des éleveurs. Ces 11 chefs de ménages possèdent 253 têtes ovines, soit 8,02 % du troupeau de la ferka ou encore, une moyenne de 23 têtes ovines chacun.

232 - Les formes de contrats d'élevage chez les Ouled-Béïda.

2321- Les 3 types de contrats d'élevage.

La réalité brise les schémas intellectuels, et pourtant la compréhension du réel exige toujours la référence, consciente ou inconsciente, à un schéma

intellectuel. Cette vérité contradictoire est confirmée par l'étude des types de contrat d'élevage en usage chez les Ouled-Béïda.

Pour confectionner notre questionnaire d'enquête, nous avons au départ, distingué 3 types de contrats d'élevage, indépendamment du mode de rémunération : le contrat de berger, le contrat de "Azela" ou "pension" et le contrat de "Taghliit" ou "Takrin". Le 1er type de contrat renvoie à une situation où un propriétaire ayant un troupeau relativement important utilise les services d'un berger qui, en général, n'a pratiquement pas de cheptel. Le 2ème type de contrat renvoie à la situation d'un éleveur qui possède du cheptel mais, pouvant exploiter un troupeau plus important que le sien, prend du cheptel chez un ou plusieurs éleveurs qui le rémunèrent pour ce travail. Le 3ème type de contrat enfin résulte d'une situation où 2 petits éleveurs gardent en commun et à tour de rôle leur cheptel, se libérant ainsi, la moitié du temps.

Nous avons privilégié ce mode de distinction entre les contrats d'élevage car il est conforme aux usages que nous avons rencontré un peu partout en Algérie.

L'enquête nous a, tout d'abord, montré que le contrat de Takrin n'existe pratiquement plus ; du moins entre les éleveurs de la ferka des Ouled-Béïda.

Si la raison d'être du contrat de "Taghliit" est principalement la libération partielle des producteurs des tâches de gardiennage, sa disparition signifie que ces derniers ont trouvé un autre moyen pour réaliser cette libération. Ces nouveaux moyens semblent être d'abord l'utilisation généralisée des enfants dans les tâches de gardiennage, ce qu'a rendu possible la déqualification du travail de berger (pas de déplacements...). C'est aussi le recours à des parents agro-pasteurs pour la garde, souvent gratuite, d'un petit troupeau. C'est enfin, l'abandon pur et simple de l'élevage par les petits producteurs qui n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins.

La distinction entre le contrat de berger et le contrat de "Azela" ou "pension" a été confirmée par l'enquête mais sa réalisation se fait à travers des conditions beaucoup plus complexes que nous ne l'imaginions. C'est ainsi que nous avons rencontré des "pensions" gratuites et des pensions "rémunérées".

Il nous a semblé nécessaire de distinguer entre ces 2 types de contrats appelé tous deux "Azela". Une autre confusion qu'il nous a été difficile de lever est celle qui existe entre le contrat de berger et le contrat de "Azela" rémunéré. Beaucoup de petits propriétaires nous ont déclaré utiliser un berger alors que ce soit disant berger est plus aisé qu'eux mêmes ! C'est là un abus de langage que nous devons rectifier.

Finalement, nous aboutissons à 3 types de contrats d'élevage correspondant à la classification élaborée plus haut, des non producteurs. Ces types de contrats peuvent être définis de la façon suivante :

- Un contrat de berger est une opération par laquelle, un éleveur, généralement sans cheptel ou ayant un tout petit troupeau, réalise l'exploitation d'un cheptel (souvent avec l'aide de sa famille) pour le compte d'un tiers, généralement aisé (1).

- Un contrat de "Azela" ou "pension" gratuite, est une opération par laquelle un éleveur possédant du cheptel, exploite gratuitement un petit troupeau pour le compte d'un tiers, généralement proche parent.

- Un contrat de "Azela" ou "pension" rémunérée, est une opération par laquelle, un éleveur, possédant du cheptel, exploite un supplément d'ovins, généralement de taille inférieure à celle de son propre troupeau, pour le compte d'un tiers et contre une certaine rémunération.

Notons, avant de passer à l'étude plus détaillée de ces types de contrats d'élevage, qu'ils traduisent dans une bonne mesure, une réalité valable pour un groupement humain donné (les Ouled-Béïda) à un moment donné de son développement (1987). Ceci pour insister sur le caractère novant des types de contrats d'élevage. Cette "mobilité" de formes de contrats peut nous amener à considérer chaque contrat que nous rencontrons dans la réalité comme un type en soi, différent de tous les autres. Nos regroupements sont donc nécessairement des tentatives de "forcer" le réel pour le faire rentrer dans des schémas théoriques.

(1). Encore faudra-t-il tenir compte des variantes liées au degré d'intégration de la famille du berger dans le procès d'exploitation, au degré d'intervention du propriétaire dans le procès de production...

2322- Le contrat de berger.

6 éleveurs Ouled-Béïda nous ont déclaré utiliser un berger. Ils représentent 12,24 % des 49 éleveurs enquêtés. Mais 3 d'entre eux seulement peuvent être considérés comme utilisant des bergers comme il en ressort du tableau suivant :

T.15 - Quelques caractères des éleveurs ayant déclaré utiliser un berger (1).

N °s Code	Lieu de résidence	Troupeau possédé	Troupeau exploité	Cheptel en contr. trat	Nbre d'actifs dans ménage	Activ. chef de ménage	Activité des autres membres
E ₄₅	Barouth	251	209	42	4	agro-past.	Agro-past.
B ₂₁	Barouth	210	210	220	2	agro-past.	Agro-past.
B ₈	Barouth	215	92	123	3	agro-past.	agro-past.
K ₈₉	El-Guedid- Barouth-El- Idrissia	60	45	45	1	agro-past.	-
D ₃₈	El-Guedid	24	0	24	3	Ne travaille plus	2 chômeurs et 1 ouv. permanent
F ₆₃	El-Guedid	56	0	56	4	past.	2 ouv. permanents et 1 chôm.

Les 3 premiers éleveurs se distinguent des autres par le fait qu'ils habitent à la campagne, possèdent des troupeaux nettement plus importants que les autres, possèdent des aides familiaux agro-pasteurs. L'un d'eux cependant, quoique ayant le troupeau le plus important (251 têtes ovines) ne nous a déclaré que 42 têtes ovines confiée à un berger, qui fait par ailleurs office de Khannes.

En nous en tenant à ces 3 éleveurs, nous rappelons qu'ils possèdent 676 têtes ovines soit 21,44 % du cheptel de la fraction (alors qu'ils représentent 6,12 % des éleveurs) ou encore 225,33 têtes ovines chacun. Ces éleveurs font garder par leurs bergers 385 têtes ovines, soit 56,95 % de leur troupeau (2) ou 128,33 têtes ovines chacun.

- (1). Nous reprenons avec leurs contradictions, les déclarations des éleveurs.
 (2). Peut-être convient-il de préciser ici que le premier fait garder par un berger 16,73 % de son cheptel, le 2e, 100 % et le 3e 57,21 %.

D'un autre côté, 6 autres éleveurs Ouled-Béïda nous ont déclaré être bergers ou avoir un membre de leur ménage comme berger. Ces bergers peuvent être mieux connus à travers le tableau suivant :

T.16 - Quelques caractères des éleveurs ayant déclaré être bergers ou avoir un membre de leur ménage comme berger.

N° de Code	Lieu de résidence	Troupeau possédé	Troupeau exploité	Cheptel en contrat	Nbre d'actifs dans le ménage	Activité du chef de ménage	Activité des autres membres du ménage
F ₄₉	Barouth	12	12	100	4	Agro-past.	agro-past.
D ₄₇	Barouth	53	53	?	2	"	"
D ₃₇	Barouth	51	99	49	3	Retraité	"
A ₅	Barouth	81	81	200	4	agro-pasteur	"
A ₂	Chaïfa	31	112	76	3	"	agro-past. berger
D ₃₀	Barouth	0	226	226	1	"	—

Ces éleveurs possèdent donc chacun 38 têtes ovines. Ils gardent en outre 134,2 têtes ovines chacun pour le compte de tiers, chiffre assez proche de celui qui ressort des déclarations des propriétaires (128,33 têtes ovines par propriétaire). Ils habitent tous à la campagne, disposent d'une main-d'oeuvre familiale (femmes, enfants...) pour organiser le procès de production.

Le mode de rémunération des bergers n'est pas uniformisé. Selon les propriétaires, il serait comme suit :

T.17 - Rémunération des bergers selon les propriétaires.

N ° de Code	Taille du cheptel en contrat	Rémunération	Rémunération pour 100 têtes ovines
E ₄₅	42	700 DA/mois	18.666 DA/an
B ₂₁	220	1500 DA/mois + 4Qx de semoule/an	8181,82 DA + 2 Qx de semoule
B ₈	123	1500 DA/mois	14.634 DA
Moyenne	128,33	—	13827,27 DA/an ou 1152,27 DA/mois

Selon les déclarations des ménages de bergers, leur rémunération serait comme suit :

T.18 - Rémunération des bergers selon leurs propres déclarations.

N° de Code	Taille du cheptel en contrat	Rémunération	Rémunération annuelle pour 100 têtes ovines
F ₄₉	100	?	?
D ₄₁	?	2000 DA/mois	?
D ₃₇	49	4 agneaux/an	8,16 agneaux
A ₅	200	18 agneaux + 1 kechabiat + 1 q. d'orge + 1 q. de blé	9 agneaux + M'henna
A ₂	76	10 agneaux + 1 djellaba + 1 q. de blé	13,16 agneaux + M'henna
D ₃₀	226	1500 DA/mois + tente prêtée par propriétaire	7964,64 DA

La rémunération moyenne annuelle, lorsqu'elle est en nature, serait de 10,11 agneaux par an. Elle est de 7964,64 DA par an ou 663,72 DA par mois, lorsqu'elle est en argent (1).

(1). Cette rémunération n'étant justifiée que par un seul cas nous pouvons considérer qu'elle ne reflète pas une situation générale.

A supposer que, concernant les rémunérations en argent, ce sont les propriétaires qui nous ont donné une information plus proche de la réalité (3 enquêtés peuvent être considérés comme ayant raison contre un) et que, concernant les rémunérations en nature, ce sont les bergers qui ont raison, la rémunération annuelle d'un berger gardant 100 têtes ovines serait de 13.827,27 DA ou encore 10,10 agneaux. Dans ce cas, le prix d'un agneaux serait de $\frac{13.827,27}{10,10} = 1.369,04$ DA ce qui correspond dans une certaine mesure à la réalité du marché en 1987.

Mais peut-être devons nous souligner que dans ce domaine, encore plus qu'ailleurs, nous devons nous méfier des généralisations souvent abusives. Ainsi, pouvons nous remarquer qu'en même temps que le mode de rémunération (en nature ou en argent) varie le taux de rémunération qui semble diminuer avec la taille du troupeau. Ainsi, ne devons nous pas négliger les "relations personnelles" entre le berger et le propriétaire qui peuvent jouer un rôle très important dans la détermination du taux de rémunération.

Retenons que la rémunération des bergers se fait en nature, en argent ou sous forme mixte. Qu'elle est souvent proportionnelle à la taille du troupeau mais que cette proportionnalité est remplacée par une rémunération fixe lorsque la taille du troupeau est importante. Que de façon générale, la rémunération en argent tend à remplacer la rémunération en nature. Qu'en fin de compte, le revenu d'un berger est le plus souvent inférieur au salaire national minimum garanti.

2323. Le contrat de "Azela" rémunéré.

Aux 3 éleveurs Ouled-Béïda qui nous ont déclaré avoir recours au contrat de type "azela" rémunérée, nous avons adjoint 3 autres, qui nous ont déclaré utiliser un berger mais se sont révélés comme utilisant plutôt la formule de "Azela" ou "pension" rémunérée.

Le tableau suivant peut nous aider à mieux connaître ces éleveurs.

T.19. - Quelques caractères des éleveurs donnant leur cheptel en "pension" rémunérée.

N ° Code	Résidence	Cheptel possédé	Cheptel exploité	Cheptel en contrat	Nbre d'ac- tifs du ménage	Activité du chef de ménage	Activité des autres actifs du ménage
K ₈₉	Barouth- El-Gue- did - El-Idris- sia	60	45 ?(0)	45	1	Agro- pasteur	—
D ₃₈	El-Guedid	24	0	24	3	Ne travaille plus(vieux)	2 chômeurs et 1 ouvrier permanent
F ₆₃	" "	56	0	56	4	Agro- pasteur	1 chômeur et 2 ouvriers permanents
G ₇₅	El-Idris- sia	60	0	60	1	"	—
B ₁₆	El-Guedid	36	0	36	2	Commerçant	Chômeur
B ₁₅	" "	28	08	20	2	Agro- pasteur	Agro- pasteur

Tous ces éleveurs habitent la "ville", en fait, au chef lieu de commune. Ils possèdent en moyenne 44 têtes ovines chacun qu'ils n'exploitent généralement pas directement. Pourtant dans leur quasi-totalité (sauf un commerçant et un vieux inactif) ils se déclarent agro-pasteurs. Quant aux autres actifs de ces ménages, ils sont, le plus souvent, soit "chômeurs", soit ouvriers.

Voyons maintenant qui sont ceux qui prennent du cheptel en pension rémunérée.

Nous avons recensé 8 éleveurs comme prenant du cheptel en pension. Nous n'avons pas obtenu pour 2 d'entre eux s'ils sont ou non rémunérés pour ce travail. 3 éleveurs sur les 6 restants sont rémunérés.

Le tableau suivant nous donne quelques informations sur ces derniers.

T.20. Quelques caractères des éleveurs prenant du cheptel en pension rémunérée.

N° Code	Résidence	Cheptel possédé	Cheptel exploité	Cheptel en contrat	Nbre d'actifs du ménage	Activité du chef de ménage	Activités des autres actifs du ménage
I ₈₀	Chaïfa	123	205	82	2	Agro-pasteur	Agro-past. + 2 bergers
G ₇₄	Chaïfa	62	114	52	2	" "	Agriculteur
G ₇₁	Chaïfa	52	136	84	1	" "	—

Ces éleveurs sont tous installés dans une région réputée comme ayant les meilleurs parcours. Ils possèdent en moyenne 79 têtes ovines chacun et en exploitent 151,67, soit presque le double de leur troupeau. Le cheptel pris dans le cadre d'une pension rémunérée s'élève en moyenne à 72,67 têtes ovines. L'exploitation de ces troupeaux relativement importants, occupe évidemment l'ensemble des actifs de ces ménages.

Le contrat de "Azela" rémunéré met donc face à face, des propriétaires sédentarisés, habitant la ville et ayant accumulé une épargne investie dans l'élevage et des agro-pasteurs moyens qui pour résister à la tendance à la décapitalisation, investissent plus, en travail.

Voyons maintenant les modalités de rémunération des producteurs de cette catégorie. Le tableau suivant nous permet d'appréhender cette question tant du point de vue du propriétaire, que du point de vue du producteur.

T. 21. Rémunération des producteurs ayant pris du cheptel en "Azela"
selon les déclarations des propriétaires.

N ° Code	Taille du cheptel en contrat	Rémunération	Rémunération annuelle pour 100 têtes ovines
K ₈₉	45	700 DA/mois	18.666,60 DA
D ₃₈	24	4 à 5 agx/an + 300 DA par mois	16,67 à 20,83 agneaux + 15.000,00 DA
F ₆₃	56	1000 DA/mois + 20 toisons + lait + beurre	21428,57 DA + 35,71 toisons
G ₇₅	60	6 agx/an	10 agneaux/an
B ₁₆	36	4 agx + 4 toisons + M'henna	11,11 agx + 11,11 toisons + M'henna
B ₁₅	20	20 % du troupeau/an	20 agneaux

Il ne semble pas qu'il y ait de règle dans la rémunération des producteurs puisque celle-ci peut aller de 10 à 20 agneaux par an pour 100 brebis.

Nous devons aussi tenir compte du fait que beaucoup de propriétaires ont tendance à exagérer la rémunération qu'ils donnent pour la garde de leur cheptel. Voyons donc le point de vue des producteurs.

T. 22 - Rémunération des producteurs ayant pris du cheptel en pension.

N° de Code	Taille du cheptel en contrat	Rémunération	Rémunération annuelle pour 100 brebis
I ₈₀	82	16 agneaux	19,51 agneaux
G ₇₄	52	4 agneaux	7,69 agneaux
G ₇₁	84	6 agneaux + plaisir de rendre service	7,14 agneaux

Là aussi, il semble qu'il n'y ait pas homogénéisation des taux de rémunération. C'est dire le poids des rapports personnels dans la définition de ce type de contrat. Nous pouvons même affirmer que les couches exploiteuses

utilisant à fonds ce type de rapports personnels pour empêcher les taux de rémunération d'augmenter et imposer une surexploitation des producteurs.

2324. Le contrat de "azela" non rémunéré.

C'est l'utilisation massive de ce type de "contrat" qui a fait que le nombre d'"exploiteurs" est supérieur au nombre des "exploités". Ces propriétaires d'un genre particulier sont en nombre de 11, soit 22,45 % des éleveurs ou encore 55 % de ceux qui n'exploitent pas directement leur cheptel. Le tableau suivant nous permet de présenter ces éleveurs.

T.23. - Quelques caractères des éleveurs domnant leur cheptel en pension non rémunérée (1).

N° Code	Lieu de résidence	Cheptel possédé	Cheptel exploité	Cheptel en contrat	Nbre d'actifs du ménage	Activité du chef de ménage	Activité des autres actifs du ménage
L ₉₁	El-Guedid	20	0	10	01	Agro-past.	—
L ₉₀	"	06	0	06	2	"	Agro-past.
I ₇₉	Dayat Lahçan	23	23?(0)	23	01	"	—
H ₇₇	El-Guedid	25	0	25	04	"	Agro-past.
G ₇₃	El-Iddrisia	80	0	80	2	Commerçant	Ouvrier perman.
F ₆₇	"	12	0	12	01	Manoeuvre	—
F ₆₄	Barouth	34	34?(0)	34	2	Agro-past.	Agro-past.
F ₆₁	El-Guedid	04	0	04	3	Manoeuvre + Agro-past.	Manoeuvre + Agro-past.
F ₅₇	El-Guedid	05	0	05	1	Agro-past.	—
F ₅₁	El-Iddrisia	40	40?(0)	40	1	Agro-past.	—
D ₃₉	El-Guedid	04	0	04	02	Agro-past.	Agro-past.

(1). Les chiffres suivis d'un point d'interrogation sont déclarés par l'enquêteur mais sont logiquement faux.

Ainsi, ces éleveurs habitent tous (sauf 02) en ville pourtant, tous (sauf 01) se déclarent agro-pasteurs. C'est dire que nous avons affaire, principalement à des éléments prolétariés qui n'ont pas trouvé une nouvelle occupation permanente. Ils possèdent en moyenne 23 têtes ovines chacun, qu'aucun d'eux n'exploite directement. Leurs ménages comprennent en moyenne 1,82 actifs chacun et les actifs autres que les chefs de ménages sont soit des agro-pasteurs, soit des manoeuvres, soit des ouvriers permanents. Qu'en est-il de ceux qui prennent du cheptel en pension gratuite ?

Parmi les 8 éleveurs qui nous ont déclaré prendre du cheptel en pension, 3 nous ont déclaré le faire contre rémunération. 5 autres ne prendraient aucune rémunération pour un tel service. Le tableau suivant nous permet de mieux connaître ces 5 éleveurs.

T. 24. Quelques caractères des éleveurs prenant du cheptel en pension non rémunérée.

N° Code	Lieu de résidence	Cheptel possédé	Cheptel exploité	Cheptel en contrat	Nbre d'actifs du ménage	Activité du chef de ménage	Activité des autres actifs du ménage
I ₈₁	Dayat Lahçane	184	207	23	3	Agro-past.	Agro-past.
F ₅₈	El Atef vers El-Iddrissia	50	60	10	2	Agro-past.	"
F ₅₀	Barouth	85	105	20	4	"	"
B ₂₄	"	220	220(?) (260)	40	6	"	"
G ₇₆	Dayat Lahrech	130	160	52	3	"	"

Ces éleveurs habitent tous à la campagne et possèdent en moyenne 133,8 têtes ovines chacun. Ils déclarent exploiter 124 têtes ovines en moyenne et prendre en pension gratuite 29 têtes ovines chacun. Ce dernier chiffre est légèrement supérieur à celui (23 têtes ovines) que déclarent comme propriété, les éleveurs donnant du cheptel en pension non rémunérée. Est-ce parce que

parmi les premiers se sont glissés quelques éléments qui se font rémunérer mais ont évité de le déclarer ou, plus simplement, parce que certains d'entre eux gardent gratuitement les troupeaux de plusieurs parents !

Ces éleveurs ont en moyenne 3,6 actifs par ménage, tous agro-pasteurs, ce qui leur permet de garder un cheptel plus important que le leur.

Les liens de parenté sont le principal facteur qui explique la gratuité de la pension.

T. 25. Liens de parenté entre contractants d'une pension gratuite selon les propriétaires.

N°Code	L ₉₁	L ₉₀	I ₇₉	H ₇₇	G ₇₃	F ₆₇	F ₆₄	F ₆₁	F ₅₇	F ₅₁	D ₃₉
Lien de parenté du prod. avec l'enquêté	?	Beau père de l'enquêté	?	Voisin de l'enquêté	Fils de l'enquêté	Frère de l'enquêté	Frère de l'enquêté	Frère de l'enquêté	Père de l'enquêté	Frère de la femme de l'enquêté	Beau père de l'enquêté

Ce sont donc des relations qui s'établissent entre parents très proches puisqu'il s'agit de frères ou de pères et fils dans 55,55 % des cas, de beaux parents 33,33 % des cas et de "voisins", dans 11,11 % des cas. Qu'en est-il des déclarations des producteurs ?

T.26. Liens de parenté entre contractants d'une pension gratuite selon les producteurs.

N° Code	I ₈₁	F ₅₈	F ₅₀	B ₂₄	G ₇₆
Lien de parenté du propriétaire avec l'enquêté	Fils de l'enquêté	Oncle maternel de l'enquêté	Frère de l'enquêté	Parents proches	Oncle maternel

Ce tableau confirme les résultats du tableau précédent quant à l'importance des liens de parenté dans la définition des contrats de pensions non rémunérées. Ces pensions sont une forme d'aide à un parent très proche habitant la "ville" et ayant des difficultés à subvenir à ses besoins.

2325. - Conclusion sur les contrats d'élevage.

Le tableau suivant nous résume le poids des différentes catégories d'éleveurs que comporte la ferka des Ouled-Béïda.

T. 27 - Poids respectif des différentes catégories d'éleveurs Ouled-Béïda.

Catégorie	Nbre d'éleveurs	% des 49 éleveurs O. Béïda	Cheptel possédé	% du cheptel des O. Béïda
Agro-pasteurs utilisant un berger	03	6,12	676	21,44
Agro-pasteurs donnant du cheptel en pension rémunérée	06	12,24	264	8,37
Agro-pasteurs donnant du cheptel en pension non rémunérée	11	22,45	253	7,45
Total	20	40,82	1193	37,84
Agro-pasteurs bergers	06	12,24	228	7,23
Agro-pasteurs prenant du cheptel en pension rémunérée	03	6,12	237	7,52
Agro-pasteurs prenant du cheptel en pension non rémunérée	05	10,20	669	21,22
Total	14	28,57	1134	35,97
Agro-pasteurs indépendants	15	30,61	826	26,20
Total Général	49	100	3153	100

Ce tableau nous montre que 40,82 % des éleveurs n'exploitent pas directement leur cheptel qui représente quelque 37,84 % du troupeau de la fraction.

Le poids des éléments "parasites" apparaît plus nettement quand on sait que 34,69 % des éleveurs sont carrément absentéiste mais heureusement, ces éléments ne détiennent que 15,82 % du troupeau de la ferka. Ce poids des éléments "parasites" s'explique en grande partie par les difficultés de 22,45 % des éleveurs à réaliser une reconversion sociale après avoir été prolétarisés.

Mais pour plus de 12,24 % des éleveurs détenant près de 10 % du cheptel, cette activité économique est un placement fructueux de leur épargne.

Quant aux éléments "socialement utiles" de cette catégorie, ils représentent 6,12 % des éleveurs mais détiennent 21,44 % du cheptel. C'est dire que 85 % de ceux qui n'exploitent pas directement leur cheptel détenant 43,34 % du cheptel de cette catégorie, n'ont pratiquement aucune utilité sociale.

De l'autre côté, les producteurs représentent 59,18 % des éleveurs et détiennent 62,16 % du cheptel. Les éléments "prolétaires" représentent 12,24 % des éleveurs ou encore 20,69 % des producteurs. Cette faiblesse de l'élément prolétaire traduit à la fois l'insuffisance des mutations sociales dans ces régions en comparaison avec le reste du pays et la tendance très forte qu'ont ces éléments à quitter l'agro-pastoralisme, en raison des niveaux d'exploitation relativement plus grands qu'ailleurs.

Les couches moyennes représentent 51,01 % des éleveurs et détiennent 68,64 % du cheptel. Ces couches moyennes comprennent 3 catégories d'éleveurs. Ceux qui luttent contre la prolétarianisation en prenant du cheptel en pension rémunérée représentent 13,04 % de ces couches et détiennent 13,68 % de leur cheptel. Ceux qui semblent suffisamment à l'aise, au point de vouloir aider des parents en leur gardant gratuitement leur cheptel, représentent 21,74 % de ces couches moyennes et possèdent 38,62 % de leur cheptel. Enfin, ceux qui arrivent tout juste à se reproduire, représentent 65,22 % de ces couches moyennes et ne détiennent que 47,69 % du cheptel de ces couches.

24 - Les techniques de production dans l'élevage chez les Ouled-Béïda.

241. Données du problème.

Nous pouvons définir l'élevage comme étant le procès de production tendant à transformer des animaux ou unités zootechniques. Soit en unités zootechniques plus nombreuses (grâce au croît), soit en unités zootechniques ayant une valeur d'usage plus importante (production de viande, de laine, de lait...)

Cette transformation se réalise d'abord grâce à l'alimentation du cheptel. C'est pour cela que l'alimentation joue un rôle fondamental dans un tel procès de production. Elle constitue l'acte essentiel de l'élevage, en même temps que la contrainte principale limitant son développement ou lui donnant tel ou tel caractère particulier.

Dans l'élevage traditionnel steppique, l'alimentation du cheptel était un produit naturel au sens où l'homme n'intervenait quasiment pas dans sa reproduction. L'élevage était soumis aux cycles naturels de reproduction de la végétation et, le génie de l'homme durant des centaines, sinon des milliers d'années, consistera en grande partie à inventer et à conserver les techniques de production lui permettant d'adapter de mieux en mieux son élevage (et son mode de vie) à la reproduction naturelle de la végétation.

Une certaine harmonie s'est naturellement formée entre l'homme, le cheptel et la végétation, assurant la reproduction de ces 3 éléments et en même temps, limitant leur développement dans un cadre fixé par les cycles naturels.

La colonisation française et la soumission au capitalisme de l'agriculture algérienne, a engendré au niveau de la steppe un processus de rupture de l'équilibre Homme Nature. Il convient de situer ~~historiquement~~ cette rupture.

Elle a également donné lieu à des transformations dans les techniques de production utilisées dans l'élevage ovin pastoral steppique. Il est nécessaire de repérer ces modifications et de voir leurs implications sur les conditions générales de l'élevage dans ces régions.

242. Le degré d'utilisation de la force de travail.

L'analyse des conditions d'utilisation de la force de travail dans le procès de production de l'élevage ovin chez les Ouled Béïda peut nous éclairer sur un premier aspect de la rationalité commandant ce procès de production. Nous pouvons aborder cette question, soit du point de vue quantitatif, c'est à dire par la mesure du degré d'utilisation de la force de travail, soit du point de vue qualitatif, c'est à dire par l'appréciation de la façon dont cette force de travail est mise en oeuvre. Voyons d'abord l'aspect quantitatif de l'utilisation de la force de travail.

Au sein des 49 ménages pratiquant l'agropastoralisme, nous avons recensé 119 actifs pour un cheptel total exploité de 3277 têtes ovines, ce qui nous donne un ratio de 27,54 unités par actif. Ce ratio augmente dans une certaine mesure, si nous tenons compte du fait que 88 seulement, parmi ces 119 actifs, sont déclarés faire de l'agropastoralisme ou pastoralisme. Il passe à 37,24 têtes ovines par actif agropastoral.

Si nous retenons le chiffre de 250, comme étant le nombre moyen d'ovins qu'un homme peut exploiter, dans le cadre des techniques traditionnelles d'élevage, nous nous rendons compte du degré de sous utilisation de la force de travail chez les Ouled Béïda. Nous pouvons évaluer le degré d'utilisation de la force de travail de la façon suivante :

$$T_1 = \frac{100 \times 37,24}{250} = 14,89 \% \text{ et donc le degré de sa sous utilisation à } 100 - 14,89 = 85,11 \%$$

Nous savons cependant que même si 49 ménages déclarent être agro-pasteurs, le nombre des ménages de producteurs s'élève qu'à 29. Nous savons aussi que ce n'est pas l'ensemble des actifs de ces ménages de producteurs qui s'occupe d'agropastoralisme, comme il ressort de ce tableau.

T. 28 - Actifs agro-pasteurs dans les ménages de producteurs chez les Ouled-Béïda.

Type de ménage	Nbre d'actifs	Nbre d'actifs agro-pasteurs
Ménage de bergers	17	16
Ménages prenant pension rémunérée	5	5
Ménage prenant pension gratuite	18	18
Ménage d'indépendants	37	22
TOTAL	77	61

Ainsi, 61 personnes actives exploitent effectivement l'ensemble du cheptel gardé par les Ouled-Béïda, soit 3277 têtes ovines, ce qui nous donne un ratio de 53,72 têtes ovines par actif, ou encore un taux d'utilisation de la force de travail de :

$$T_2 = \frac{100 \times 53,72}{250} = 21,49 \%$$

et taux de sous-utilisation de la force de travail de 78,51 %.

Même si ce taux de sous-utilisation de la force de travail peut être tempéré par la prise en compte de l'activité céréalière, il reste très important (1). Toute volonté de soutenir le progrès dans ces régions devra en tenir compte et devra tendre à plus utiliser la force de travail existante.

Sur le plan qualitatif, les techniques traditionnelles d'élevage, véritable trésor de connaissances, disparaissent avec les personnes âgées qui les maîtrisent encore. Les changements dans les conditions de production ont rendu la maîtrise et la transmission de ces connaissances caduques. La réduction importante de l'amplitude des déplacements, le recours massif à l'alimentation complémentaire et autres produits vétérinaires, se sont traduits par la déqualification de la force de travail, au point que l'essentiel des tâches d'exploitation du cheptel sont assurées par les femmes et les enfants.

De l'autre côté, la quasi-totalité des 100 personnes recensées comme sachant lire et écrire et appartenant aux 49 ménages d'agro-pasteurs, est composée d'enfants. L'utilisation de la science moderne, comme démarche consciente dans l'élevage est quasiment nulle. Cette science apparaît cependant à travers ses résultats (produits vétérinaires, mécanisation...), auxquels les éleveurs ont de plus en plus recours, sans pour autant "changer de mentalité".

(1). Cette importance est encore plus forte lorsque nous prenons en compte le travail des femmes (presque toutes les activités d'élevage dans la zriba) et des enfants (qui gardent le plus souvent le cheptel sur les parcours).

243 - La structure du troupeau ovin chez les Ouled-Béïda.

La composition du troupeau est un autre facteur explicatif du degré de rationalisation de l'élevage, en ce sens qu'il existe des structures du troupeau qui, en fonction des conditions concrètes d'élevage, permettent d'en maximiser le résultat.

L'analyse de la structure du troupeau chez les Ouled-Béïda peut être abordée par l'examen du tableau suivant :

T. 29. Composition des troupeaux possédés et exploités par les Ouled-Béïda, en brebis, agneaux et bœliers.

Catégorie d'ovins	Possédés		Exploités	
	Nbre	%	Nbre	%
Brebis	1805	57,25	1864	56,88
Agneaux	1224	38,82	1290	39,36
Bœliers	124	3,93	123	3,75
TOTAL	3153	100	3277	99,99

Avant d'aborder l'analyse des éléments de ce tableau nous devons remarquer que la structure du troupeau possédé est presque la même que celle du troupeau exploité par les Ouled-Béïda. Cette ressemblance s'explique par le fait que le troupeau exploité est à peu de choses près, le même que le troupeau possédé, de même que les modalités de leur conduite.

Une légère différence entre les 2 structures peut être notée cependant. Elle renvoie à une tendance plus nettement marquée chez ceux qui n'exploitent pas directement leur cheptel, à capitaliser le croît de leur troupeau.

Cette structure générale du troupeau possédé ou exploité, nous révèle un poids exagérément important des agneaux, en fait, des antenais. Nous avons écrit, des antenais, car l'enquête s'étant déroulé au début de l'été, l'agnelage en hivers et au printemps, la quasi-totalité des agneaux avaient plus de 3 mois au moment de l'enquête. La logique qui semble dominer le com-

portement des éleveurs est donc celle de la capitalisation maximale du croît. Ce dernier n'est vendu que sous la pression d'un besoin de revenu pour l'entretien du cheptel et du ménage. La quantité de croît vendue à chaque fois est donc en relation directe avec l'importance du besoin de revenu. Ce type de comportement est possible car le croît, surtout à partir de 3 mois, est directement capital. Il a, de plus, la faculté de se transformer en liquidité de façon très rapide, depuis que la généralisation du marché a rendu la vente (qui n'était possible que lors de l'"achaba" ou éventuellement de l'"azib") possible à tout moment. Nous verrons aussi, plus loin, que c'est là aussi, un des fondements de la spéculation sur le mouton.

Transférer ailleurs les agneaux ayant plus de 3 mois, pourrait délester la steppe de près de 40 % de la charge en cheptel (1). Encore faut-il trouver le moyen d'inciter les steppards à ne pas garder les agneaux à partir d'un certain âge. Le seul moyen semble être celui qui rend l'embouche non profitable sur la steppe. Pour ce, il ne faudrait fournir d'alimentation complémentaire subventionnée qu'en hivers, afin de protéger l'agnelage (2).

Toujours, au niveau de la structure générale du troupeau, un ratio significatif de la rationalité qui préside à la conduite du troupeau, nous est donné par le rapport entre le nombre de bœliers et le nombre de brebis. Ce ratio est de $\frac{124}{1805} = 6,87 \%$ pour le troupeau possédé, il est de $\frac{123}{1864} = 6,60 \%$ pour le troupeau exploité par les 49 éleveurs Ouled-Béïda. Ces taux sont légèrement supérieurs à celui qui a été défini pour les troupeaux attribués dans le cadre de la 3ème phase de la révolution agraire (5 bœliers pour 100 brebis). Il semble là, que le réflexe traditionnel a joué pour maintenir un nombre suffisant de bœliers dans le troupeau. Les "normes scientifiques" sont à ce propos critiquées par les éleveurs qui leur reprochent d'être élaborées dans des conditions artificielles, différentes de la réalité.

(1). Cette charge devra nécessairement diminuer en été et en automne, non seulement du fait de l'achaba, mais aussi et surtout du fait des ventes auxquelles seront obligés d'avoir recours les éleveurs pour vivre et entretenir leur cheptel.

(2). Cette proposition devra être cependant mûrement réfléchie, notamment dans ce qu'elle engendre comme conséquence négative comme la baisse de revenu des steppards, l'"exploitation" de ces régions par celles du Nord...

Voyons si ces quelques conclusions sont valables, indépendamment de la taille du troupeau ?

Le tableau que nous allons maintenant étudier, nous montre que la structure du troupeau est cependant assez différente, suivant que nous avons affaire à de petits troupeaux ou à de grands troupeaux.

T. 30. Structure des troupeaux possédés par les Ouled-Béïda, en fonction de leur taille.

Catégorie d'ovins	Taille des Troupeaux				
	0 - 12	20-40	50-100	100-200	> 200
Agneaux	33,33	37,06	36,60	40,07	41,18
Brebis	66,66	59,21	59,31	55,26	55,36
Béliers	0	3,73	4,09	4,66	3,46
TOTAL	99,99	99,99	100	39,99	100

Nous constatons que le nombre d'agneaux dans un troupeau de 100 têtes ovines, augmente avec la taille du troupeau. Cela confirme ce que nous avons écrit plus haut à propos de la tendance à la capitalisation maximale du croît : plus un éleveur est aisé, moins il a de contraintes financières l'obligeant à vendre tôt ses agneaux, plus la part de ces derniers dans le troupeau est importante.

Nous constatons également quelques différences dans les ratio $\frac{\text{béliers}}{\text{brebis}}$, en fonction de la taille du troupeau.

T. 31. Ratio $\frac{\text{béliers}}{\text{brebis}}$ en fonction de la taille des troupeaux possédés par les Ouled-Béïda.

Taille du troupeau	0-12 têtes ovines	20-40	50-100	100-200	> 200
Ratio $\frac{\text{Béliers}}{\text{Brebis}}$	0 %	6,30 %	6,89 %	8,43 %	6,25 %

Les ~~tous~~ petits troupeaux n'ont pas de bœliers. Leurs propriétaires préfèrent les remplacer par des brebis et mêler leur cheptel aux troupeaux ayant des bœliers notamment aux moments de la lutte. Plus la taille du troupeau augmente, plus le poids des bœliers y est important et ce, jusqu'au palier de 100 à 200 têtes ovines auquel correspond un ratio de 8,43 % de bœliers. Après ce palier, le poids des bœliers diminue pour se rapprocher de la norme fixée pour la 3ème phase de la révolution agraire. Comme si, à partir d'un certain seuil (probablement situé entre 15 et 20 bœliers), l'élasticité du nombre de bœliers par rapport au nombre de brebis, diminue de façon considérable.

Cette structure du troupeau nous informe enfin, que les Ouled-Béïda ne gardent partiquement pas de moutons sur la steppe. C'est ainsi qu'au bout d'une année, presque tous les agneaux (et non les agnelles) sont vendus, exception faite de ceux qui seront gardés pour remplacer les bœliers réformés. Si la majorité des agneaux n'était pourtant pas vendue au moment de l'enquête, c'est parceque les éleveurs sont soumis à la logique spéculative qui leur fait guetter le moment propice pour vendre, à moins qu'ils n'y soient contraints comme celà est souvent le cas par un urgent besoin de liquidité.

244. Les parcours utilisés par le cheptel des Ouled-Béïda.

Les parcours utilisés par le cheptel de nos enquêtés sont essentiellement locaux. C'est ainsi qu'aucun des 49 éleveurs enquêtés ne nous a déclaré avoir fait l'achaba l'année passée et, seulement 3 d'entre eux nous ont dit avoir fait "l'azib" l'hiver passé. Encore devons nous signaler qu'ici l'azib ne signifie pas la migration au Sud de l'Atlas Saharien mais un "hivernage" dans une des communes situées au Sud d'El-Guedid.

Nous devons cependant signaler également que la quasi disparition de l'achaba chez les Ouled Béïda, si elle reflète une tendance réelle, au niveau de la steppe, cette tendance est loin d'être aussi marquée chez les autres éleveurs, y compris les éleveurs des autres fractions de la tribu des Ouled Oum-Hani. Les facteurs qui expliquent la disparition des grands déplacements semblent être d'abord la généralisation de la céréaliculture qui fournit blé,

orge et chaumes sur place, ensuite la qualité relativement bonne des parcours de la ferka, l'achat d'une alimentation du bétail subventionnée et aussi, la sédentarisation progressive des éleveurs de la ferka qui a rendu bien compliqués les longs déplacements (beaucoup n'ont plus de tente...).

Il semble d'ailleurs que nos enquêtés ne se déplacent pas beaucoup, y compris à l'intérieur du territoire de la commune. En effet, à une question relative au nombre de parcours fréquentés durant l'année, nous avons obtenu 45 réponses sur 49 (soit 4 non réponses) et un total cumulé de 74 parcours fréquentés durant l'année (nous n'avons pas tenu compte du fait qu'un même parcours est fréquenté par plusieurs troupeaux). Le cheptel de chaque éleveur a donc fréquenté une moyenne de 1,64 parcours différents durant l'année, ce qui traduit une sédentarisation prononcée, non seulement des ménages mais aussi du cheptel.

La qualité des parcours est, de l'avis des enquêtés, relativement bonne, puisque nous avons obtenu les réponses suivantes à une question portant sur ce sujet.

T. 32. Appréciation des éleveurs sur la qualité des parcours que fréquente leur cheptel.

Qualité des parcours	Nbre de réponses	% du total
Bonne	59	83,10
Moyenne	6	8,45
Mauvaise	6	8,45
Total	71	100

Nous devons, toutefois, relativiser ce type d'informations en nous rappelant que sur la steppe, les variations climatiques ont une incidence directe sur la qualité des parcours. Un "bon" parcours, cette année, sera classée "mauvais" l'année prochaine. Si les pluies ne tombent au moment

propice... Cette soumission de l'élevage steppique aux caprices de la nature est une donnée très importante pour comprendre les contradictions actuelles de cette activité économique. Ainsi, quelques bonnes années qui se suivent augmentent de manière considérable les capacités fourragères des parcours. Ces derniers peuvent supporter un troupeau plus important. Ce qui se traduit par une tendance à capitaliser plus de cheptel. Lorsque survient une mauvaise année, les capacités fourragères des parcours chutent brutalement révélant un grand déséquilibre entre le cheptel et la steppe, ce qui se traduit par la dégradation de cette dernière et par la destruction d'une bonne partie du troupeau. Nous y reviendrons par la suite.

Ce processus de dégradation des parcours est une réalité, y compris à l'intérieur du territoire de la ferka des Ouled-Béïda. Nous avons visité d'immenses étendues aujourd'hui désertifiées mais dont beaucoup se souviennent, ici, de l'époque où elles étaient couvertes d'une épaisse végétation faite notamment d'alfa et d'armoïse ; où vivait toute sorte de gibier, où "disparaissait le mouton"...

Mais, de l'avis de tous nos interlocuteurs à El-Guedid, les Ouled Béïda seraient ceux dont le territoire est le moins atteint par la désertification. Pourquoi ? A cette question, nous ne pouvons avancer de réponses que sous la forme d'hypothèses.

La première explication renvoie aux phénomènes naturels : les sols étant différents, il y en a qui sont plus prédisposés à la désertification que d'autres.

Une autre explication par contre, peut nous renvoyer à l'absence quasi-totale de points d'eau sur le territoire de la fraction. Cette absence a pu limiter la concentration des troupeaux en certaines zones et a pu éviter la dégradation rapide des parcours.

245. Le problème de l'eau.

Le grand problème de nos enquêtes est incontestablement celui du manque d'eau, tant pour alimenter la population, que pour abreuver le cheptel. Les points d'eau sont en général situés hors du territoire des Ouled Béïda.

Nous avons évalué, sur la base des déclarations des enquêtes ; la distance moyenne séparant les troupeaux des points d'eau. Elle s'élève à $\frac{330,62 \text{ Km}}{44} = 7,51 \text{ Km}$. Cette distance moyenne est très importante puisqu'elle peut difficilement être parcourue par le cheptel en une journée de marche, même si, en réalité certains éleveurs parcourent des distances inférieures à cette distance moyenne et que d'autres en parcourent une autre, plus grande.

L'eau est atteinte, soit par la marche du cheptel, soit par des charrettes sur lesquelles sont transportées des chambres à air remplies de ce précieux liquide, soit par des tracteurs ou des camionnettes remorquant des citernes ; ou encore par une formule mixte. Les 39 réponses sur 49, que nous avons pu obtenir à une question portant sur les modalités d'abreuvement du cheptel, se répartissent comme suit.

T. 33. Modalités d'abreuvement du cheptel ovine chez les Ouled-Béïda.

Moyen utilisé	1) Marche du troupeau	2) Charrette et chambre à air	3) Citerne	1+2	2+3	Total	Sans réponse	Total
Nbre d'éleveurs	14	11	10	2	2	39	10	49
% du Total	35,90	28,20	25,64	5,13	5,13	100%	-	-

L'option pour tel ou tel moyen d'atteindre l'eau, dépend principalement de 2 facteurs : la distance à parcourir, et le degré d'aisance du propriétaire du cheptel.

Le tableau suivant nous donne les moyens utilisés pour atteindre l'eau en fonction de la taille du troupeau possédé.

T. 34. Moyens utilisés pour atteindre l'eau en fonction de la taille du cheptel possédé

Classe de propriété	Nbre d'éleveurs	Sans réponse		1) Marche		2) Charrette		Citerne		1+2		1+3		2+3	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0-12	09	3	33,33	1	11,11	3	33,33	1(1)	11,11	1	11,11	0	0	0	0
20-40	15	4	26,67	06	40	01	6,67	2(1)	13,33	1	6,67	0	0	1	6,67
50-100	15	03	20	04	26,67	05	33,33	2(1)	13,13	0		0	0	1	6,67
100-200	06	0	0	03	50	02	33,33	01	16,67	0	0	0	0	0	0
> 200	04	0	0	0		0	0	04	100	0	0	0	0	0	0

(1). Cet éleveur est un berger, ne possédant ni cheptel, ni matériel. La citerne appartient au propriétaire du troupeau.

(2). Ces éleveurs utilisent des citernes louées.

De ce tableau il ressort que les tous petits éleveurs ont tendance à ne pas déclarer le moyen utilisé pour atteindre l'eau, ceci probablement parce que leur cheptel est mêlé à de plus grands troupeaux. Une proportion tout aussi importante d'éleveurs ayant de 0 à 12 têtes ovines, déclare avoir recours à la charrette pour transporter l'eau dont est abreuvé leur cheptel. Cela est assez étonnant, d'autant plus que 6 sur les 9 éleveurs de cette classe n'exploitent pas directement leur cheptel. L'explication de ces déclarations, semble là aussi le fait que le cheptel de ces tous petits éleveurs est presque toujours mêlé à de plus grands troupeaux dont les propriétaires ont recours à la charrette. Une proportion importante des éleveurs ayant de 20 à 40 têtes ovines ne nous ont pas, eux aussi, répondu à la question portant sur les modalités d'abreuvement de leur cheptel.

Ceux qui l'ont fait, nous ont massivement déclaré, avoir recours à la marche du troupeau. Quelques uns d'entre eux cependant louent des citernes d'eau auprès des éleveurs aisés et un seul, utilise la charrette pour transporter l'eau. Une proportion non négligeable des éleveurs possédant de 50 à 100 têtes ne nous a pas déclaré le moyen qu'elle utilise pour atteindre l'eau. Les autres ont dit, utiliser la charrette ou la marche. Quelques uns, là aussi, louent des citernes pour y transporter l'eau.

Les éleveurs ayant de 100 à 200 têtes utilisent la marche et, dans une moindre mesure, la charrette pour atteindre l'eau. Là aussi quelques uns utilisent des citernes mais cette fois, des citernes leur appartenant.

Enfin, les éleveurs ayant plus de 200 têtes n'utilisent que des citernes leur appartenant pour transporter l'eau des puits jusqu'aux parcours où se trouve leur cheptel.

Nous pouvons donc relever une tendance à utiliser la marche du cheptel chez les petits éleveurs, la charrette pour le transport de l'eau chez les moyens éleveurs, la citerne remorquée par un tracteur ou une camionnette chez les plus aisés d'entre eux. Mais cette tendance n'est pas tout à fait nette puisque aussi bien les "petits" que les "moyens" éleveurs ont recours à la marche. Voyons si la distance à parcourir n'influe pas sur le moyen utilisé pour transporter l'eau.

T. 35 - Distance à parcourir pour atteindre l'eau, selon les classes de propriété du cheptel.

Classe de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
Distance moyenne parcours/points d'eau	6,44	5,62	8,98	8,68	8,87

Les petits troupeaux ont tendance à paître plus près des points d'eau que les "moyens". La taille du troupeau ne semble pourtant pas être le seul facteur déterminant le lieu de paisance du cheptel, comme il ressort du tableau qui précède. D'autres facteurs, notamment institutionnels, interviennent (1).

Mais par delà les différences entre les classes d'éleveurs de la ferka, le fait que 75,5 % d'entre eux utilisent des moyens non mécaniques pour atteindre l'eau, nous renseigne, si besoin est, sur le degré encore faible de la mécanisation de l'élevage chez les Ouled Béïda, comme nous le verrons par la suite. Le recours si important à la marche du troupeau n'est cependant pas économiquement judicieux étant donnée l'ampleur des distances à parcourir, représentant autant de calories perdues.

Il est tentant, après ce constat, de proposer des forages de puits afin d'aider les agro-pasteurs Ouled-Béïda, à faire face au manque d'eau. Nous hésitons cependant à le faire, car il est bien possible que la faiblesse relative du niveau de dégradation des parcours de cette fraction, soit dû justement, au manque d'eau qui y limite la concentration du cheptel.

246. Equipement de l'élevage chez les Ouled-Béïda.

Pour dominer et transformer la nature, l'homme a de plus en plus recours à des outils de production lui permettant de développer de manière "fantastique" ses capacités de production. Cette artificialisation de l'activité productive est aujourd'hui une réalité dans tous les secteurs économiques, y compris celui de l'élevage ovin pastoral steppique. Caractériser le niveau d'artificialisation de l'activité d'élevage chez les Ouled Béïda, nous permettra de mieux appréhender l'état de développement des forces productives de cette ferka.

(1). Nous verrons que, pratiquement, les parcours sont partagés et donc "appropriés privativement" et donc que les éleveurs ne peuvent faire paître leur cheptel où ils veulent.

L'analyse des moyens matériels utilisés par nos enquêtés révèle un niveau général d'artificialisation de la production relativement faible.

C'est ainsi que l'ensemble de nos 91 chefs de ménages enquêtés, dispose du matériel suivant :

T. 36. Matériel de production déclaré par les 91 ménages Ouled-Béïda.

Matériel	Camion	Camionnette	Tracteur	Charrettes	Bergeries	Hangars
Nombre	0	04	06	30	18	07

Le fait qu'aucun des éleveurs de la ferka ne possède de camion nous indique que le niveau d'équipement de leur production est relativement faible. Cela peut également signifier que les propriétaires de camions ont, en général, plus de cheptel que n'en possède le plus "aisé" de nos enquêtés, soit plus de 250 têtes ovines. Cela peut enfin s'expliquer par le fait que les Ouled-Béïda ne se déplacent plus, avec leur cheptel, sur de longues distances, et que la camionnette et le tracteur sont plus pratiques, dans ces conditions.

Si nous rapportons ce matériel au cheptel possédé par la ferka, soit 3153 têtes ovines, nous obtiendrons les ratios suivants, indiquant le nombre de têtes ovines par équipement.

T.37. Ratio des équipements possédés par les Ouled-Béïda par rapport au troupeau de la ferka.

Matériel	Camionnettes	Tracteurs	Charrettes	Bergeries	Hangars
Ratio	788,25	525,5	105,1	175,17	450,43

Ces ratios nous indiquent un certain niveau de sous-équipement qui peut cependant être tempéré si nous fusionnons les camionnettes et les tracteurs à considérer comme moyens de transports mécaniques, de mêmes que les bergeries et les hangars pris comme moyens "modernes" de stockage du cheptel et des aliments du bétail. Nos ratios deviennent alors :

Ratio : $\frac{\text{Cheptel possédé}}{\text{moyens de transports mécaniques}} = 315,3$ têtes ovines par unité de transport mécanique.

Ratio : $\frac{\text{Cheptel possédé}}{\text{Moyens modernes de stockage}} = 126,12$ têtes ovines par unité de moyens modernes de stockage.

Mais ces ratios qui indiquent une tendance à l'artificiatisation de l'élevage cachent une répartition inégale des moyens de production, comme nous allons le voir.

T. 38. Répartition des équipements "modernes" en fonction de la taille du cheptel possédé.

Classes de propriété	Nbre d'éleveurs	Camionnettes	Tracteurs	Charrettes	Bergeries	Hangars
0-12	09	0	0	06	1	1
20-40	15	0	1	5	6	4
50-100	15	2	1	11	5	1
100-200	06	0	0	5	3	-
> 200	04	2	4	3	3	1
TOTAL	49	4	06	30	18	7

Si nous additionnons les 5 types d'équipements que possède chaque classe d'éleveurs et que nous rapportons cette somme au nombre d'éleveurs que comporte cette classe, nous aurons le nombre "d'unité d'équipement" par éleveur. Ce ratio se présente de la façon suivante :

T. 39. Ratio, tous équipements "modernes" confondus, par classe d'éleveurs.

Classe d'éleveurs	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
$\frac{\text{Nbre d'équipements}}{\text{Nbre d'éleveurs}}$	88,89%	106,67%	133,33%	133,33%	325%

La tendance générale est donc à l'utilisation de plus d'équipement, au fur et à mesure qu'augmente la taille du troupeau possédé. Cette tendance se réalise cependant dans le cadre de conditions culturelles, institutionnelles... qui limitent sa portée.

C'est ainsi que, si nous considérons la mécanisation de l'élevage (possession de camionnettes et de tracteurs), nous constatons que l'ensemble de l'équipement est monopolisé par 8 d'entre les 49 éleveurs. Cela veut dire que 16,33 % de nos enquêtés possèdent un tracteur ou une camionnette ou les 2 à la fois.

La mise en relation de la taille du troupeau et de l'équipement mécanique possédé nous donne le tableau suivant :

T. 40. Taille du troupeau et équipements mécaniques chez les Ouled-Béïda.

N° de Code	Type d'équipement mécanique	Taille du troupeau	Taille du troupeau Equip. mécanique
B ₈	Tracteur et + camionnette	215	107,5
B ₂₁	" "	210	105
B ₄₅	Tracteur	251	251
B ₂₄	"	220	220
B ₅₀	Camionnette	85	85
K ₈₉	"	60	60
D ₃₇	Tracteur	51	51
B ₂₀	"	31	31
TOTAL	10 Unités	1123	112,3

Ce tableau nous révèle 2 catégories de propriétaires. La première catégorie est formée de ceux dont le troupeau capital, a atteint un seuil leur permettant d'avoir un équipement mécanique et surtout, occupant de manière

principale, le temps de son utilisation. Ce sont les éleveurs ayant plus de 200 têtes ovines et détenant 60 % des tracteurs et camionnettes de la ferka.

La deuxième catégorie de propriétaires est formée par des agro-pasteurs ayant des troupeaux moins importants, ayant souvent bénéficié d'une aide de l'Etat, et utilisant cet équipement dans le cadre de location de service à des tiers.

Nous ne pouvons terminer sur ce point sans dire un mot sur les "charrettes" qui nous semblent constituer une forme spécifique d'adaptation des agro-pasteurs de la région aux nouvelles conditions de la production. Ces plateformes montées sur roues et tirées par un cheval, sont le matériel de transport le plus utilisé par les agro-pasteurs Ouled-Béïda, puisque pas moins de 30 des 49 enquêtés, soit 61,22 % d'entre eux, nous ont déclaré posséder une charrette. Cette dernière est un moyen de transport très pratique sur les pistes des hauts plateaux. Elle permet de transporter l'eau, l'alimentation du bétail et sert aussi à approvisionner les populations et même à les transporter... Elle correspond à un niveau technologique maîtrisable par les populations et ne doit pas coûter aussi cher que la camionnette ou le tracteur. Son utilisation gagnerait à être généralisée à toute la steppe.

247. L'alimentation du cheptel ovin chez les Ouled-Béïda.

2471. Etat de la question.

L'alimentation du cheptel est un thème essentiel, tant pour l'avenir de l'élevage, que pour celui de la steppe elle-même, en raison de la dégradation que l'élevage y engendre.

Chez les Ouled-Béïda, tout comme chez la quasi-totalité des agro-pasteurs steppiques, le cheptel est alimenté à partir de 3 sources principales.

- La végétation naturelle, annuelle et pérenne.
- Les produits et sous-produits de la céréaliculture.
- L'alimentation du bétail achetée auprès des organismes étatiques ou au marché noir.

Il convient de signaler ici, que les conditions d'alimentation du cheptel ont connu un véritable bouleversement notamment au cours de ces deux dernières décennies. C'est ainsi, qu'avant la guerre de libération nationale, la végétation naturelle et les chaumes (consommées lors de l'achaba qui est une migration vers les plaines céréalières du Nord, en été) constituaient quasiment, la seule source d'alimentation du cheptel steppique. Aujourd'hui, une catastrophe nationale s'abattrait sur l'élevage steppique si l'Etat cessait de lui fournir orge et autres aliments concentrés : l'alimentation dite "complémentaire" est devenue essentielle à l'élevage steppique. (1)

Nous avons essayé de dater ce changement dans le "modèle de consommation" du cheptel de la ferka étudiée en posant une question relative à l'année du début de la fourniture d'une alimentation complémentaire aux ovins. Nous avons obtenu les réponses suivantes.

T. 41. Période de début de la fourniture d'une alimentation complémentaire au cheptel, selon les déclarations des éleveurs Ouled-Béïda.

Période de début de la "complémentation"	Nombre de réponses positives	% des réponses
Avant 1970	4	8,69
1970-74	21	45,65
1975-79	16	34,78
1980 et plus	5	10,87
Total	46	99,99
Non réponses	3	—
Total	49	—

80,43 % de nos enquêtés, nous ont déclaré avoir commencé à fournir une alimentation complémentaire à leur cheptel au cours de la décennie 1970. Du-

- (1). L'alimentation "complémentaire" est celle qui est fournie au cheptel, en plus de celle que les bêtes consomment directement sur les parcours, chaumes et paturages. Elle comporte principalement : l'orge, les fourrages et les aliments concentrés (aliments artificiels).

rant cette période, s'est probablement réalisé un tournant des plus importants dans l'histoire de l'élevage ovin steppique. Trois éléments nous semblent pouvoir éclairer ce tournant : Le premier de ces éléments est que cette décennie arrive 20 ans après l'indépendance nationale. Ces 20 années de prospérité (pratiquement pas de sécheresse importante) ont permis au troupeau steppique de croître jusqu'à tendre à atteindre le maximum que peuvent supporter les parcours (étant données les techniques de production), rendant nécessaire, soit une diminution du troupeau, soit la fourniture d'une alimentation complémentaire au cheptel.

Le deuxième élément nous est fourni par la disette du début de la décennie. Cette disette a été tellement importante ; ou plutôt, elle révéla un déséquilibre tellement important entre les capacités fourragères de la steppe et les besoins alimentaires du cheptel, qu'elle a rendu indispensable la fourniture d'une alimentation complémentaire afin de sauver une partie du cheptel. Mais, cette fourniture n'aurait pas été possible sans de profondes modifications des rapports sociaux dans l'élevage steppique s'il n'y avait le troisième élément.

Le troisième élément nous est donné par l'explosion des rentrées en devises du pays, du fait de la nationalisation et de la revalorisation des hydrocarbures. L'augmentation du revenu national qui en a résulté a, non seulement soutenu et augmenté de manière importante la demande de viande ovine, mais aussi et surtout, permis de fournir aux éleveurs une alimentation complémentaire à des prix subventionnés très faibles. Ce sont tous ces éléments qui ont rendu la transformation du mode d'alimentation du cheptel, à la fois nécessaire et possible, à partir des débuts des années 1970.

Aujourd'hui, la quasi-totalité de nos enquêtés déclare ne plus pouvoir se passer de la fourniture d'une alimentation "complémentaire" à leur cheptel(1), comme il ressort du tableau suivant :

(1). Même si certains éleveurs nous ont fait remarquer les côtés négatifs de la "complémentation". :

- Augmentation des coûts de production, surtout lorsque l'aliment est acheté au marché noir.
- + Perte de l'autonomie de l'éleveur face à un marché des plus instables.

T. 42. Avis des éleveurs Ouled-Béïda sur la fourniture d'une alimentation complémentaire au cheptel (1).

Avis sur la "complémentation"	Nombre de réponses positives	% Total
Indispensable	25	52,08
Nécessaire	8	16,17
Utile	13	27,08
Non indispensable	0	0
Mauvaise	2	4,17
Total	48	100
Non réponse	1	—
Total	49	—

2472. Analyse globale de la consommation d'orge par le cheptel des Ouled-Béïda.

Chez les Ouled-Béïda, l'alimentation complémentaire est, comme signalé plus haut, essentiellement à base d'orge, avec quelques fois des fourrages ou même de la paille. Il peut arriver cependant, lorsque manque l'alimentation du bétail que les éleveurs fournissent à leur cheptel de la semoule, des pâtes, du pain...

Une grande partie des éleveurs, nous a déclaré les quantités d'orges acquises entre juin 1986 et juin 1987, que ce soit auprès de la coopsteppe (organisme d'Etat chargé notamment de la fourniture des aliments du bétail aux éleveurs) ou encore au marché noir. Nous avons également pu avoir les quantités d'orge auto-produites et auto-consommées par beaucoup de nos enquêtés.

(1). Lors de l'enquête, nous n'avons pu communiquer aux éleveurs les nuances entre "indispensable", "nécessaire" et "utile". Nous pouvons considérer, de ce fait, ces 3 réponses comme identiques.

C'est ainsi que 36 enquêtés sur 49 nous ont déclaré avoir acheté 2591,5 sacs d'orges auprès de coopsteppe, soit 2073,2 quintaux. Nos 49 enquêtés auraient donc acheté 2821,85 quintaux (1).

La quantité d'orge, achetée à la coopsteppe, pour chaque ovin adulte serait donc de $\frac{282115 \text{ Kg}}{1929} = 146,28 \text{ kg par an, ou encore } 400,77 \text{ g. par jour.}$

Si l'alimentation complémentaire, n'est fournie au cheptel que durant 6 mois par an, l'orge provenant de la coopsteppe équivaldrait à 801,54 grammes par bête adulte et par jour.

D'un autre côté, 16 enquêtés sur 49 ont acheté de l'orge au marché noir, soit 32,65 % d'entre eux. Cette proportion varie, certes, avec la qualité de l'année (bonne, moyenne, ou mauvaise) et avec la quantité et la régularité des fournitures d'aliments du bétail par les organismes étatiques. Le recours au "marché noir" n'est cependant plus exceptionnel.

Ces éleveurs qui achètent de l'orge au marché noir, possèdent 1361 têtes ovines, soit 43,16 % du troupeau des Ouled-Béïda. Dans leurs troupeaux, il y a 847 bêtes adultes soit 43,91 % du cheptel productif de la ferka. Ces éleveurs ont acheté 676,4 quintaux d'orge entre juin 1986 et juin 1987 soit 79,86 Kg par bête adulte et par an ou encore 218,79 grammes par bête adulte et par jour. Si nous considérons que l'alimentation complémentaire n'est fournie que 6 mois sur 12, l'orge acheté au marché noir équivaldrait à 437,58 grammes par ovin adulte et par jour.

Il nous faut cependant relativiser ce résultat en tenant compte du fait que la majorité de ceux qui n'ont pas déclaré d'achat d'orge au marché noir, n'en achètent effectivement pas. Plus exactement, nous avons obtenu 6 non réponses, 16 réponses positives et 27 réponses nulles à notre question portant sur la quantité d'orge achetée au marché noir. Pour avoir une idée plus exacte sur le poids de ces achats, nous devons les rapporter, non pas au cheptel déclaré par les 16 éleveurs qui en achètent, mais aussi au cheptel de ceux (27 éleveurs) qui nous ont déclaré ne pas acheter de l'orge au marché noir.

(1). Si nous considérons que les 10 éleveurs dont nous n'avons pu obtenir la quantité d'orge achetée ont obtenu chacun autant d'orge que chacun des 39 autres, ce qui n'est pas tout à fait exact comme nous le verrons par la suite.

Ainsi, 43 éleveurs, possédant en moyenne $\frac{1929 \times 43}{49} = 1692,79$ ovins adultes, ont acheté 676,4 qx d'orge en une année, soit 39,96 Kg par an et par ovin adulte, ou encore 109,48 grammes par jour et par bête adulte. Si la consommation d'aliments complémentaires n'est effectuée que 6 mois sur 12, l'orge achetée au marché noir représenterait 218,96 grammes par jour et par ovin adulte.

La troisième source d'alimentation complémentaire est formée par l'orge autoconsommée par les agro-pasteurs, 30 enquêtés nous ont déclaré une quantité équivalente à 1345,2 qx d'orge autoconsommée, et 19 autres enquêtés n'ont pu nous fournir la quantité qu'ils ont autoconsommée. Nos 49 enquêtés autoconsommeraient donc 2197,16 qx d'orge en une année, soit $\frac{219.716 \text{ kg}}{1929} = 113,90$ kg par bête adulte et par an ou encore 312,05 grammes par bête adulte et par jour. Ce dernier chiffre serait de 624,10 grammes, si l'alimentation complémentaire n'est fournie que 6 mois sur 12.

Finalement l'alimentation complémentaire en orge, a représenté durant l'année comprise entre juin 1986 et juin 1987, 822,3 g. par jour et par bête adulte si l'alimentation complémentaire est fournie durant toute l'année, et 1644,6 g. si la consommation d'orge n'est effectuée que 6 mois sur 12.

L'orge achetée à la coopsteppe en représente 48,74 %, l'orge autoproduit et autoconsommée en représente 37,95 % et enfin, l'orge achetée au marché noir, en représente 13,31 %.

Avant d'interpréter ces résultats, nous devons avertir le lecteur qu'ils doivent être pris avec beaucoup de précautions. Ces chiffres traduisent la situation de la ferka des Ouled-Béïda, lors d'une année "moyenne" sinon "bonne". Ils peuvent varier du tout au tout, notamment en période de disette. De plus, ces chiffres ne tiennent pas compte de l'alimentation complémentaire autre que l'orge (qui en représente, certes, la part du lion). Enfin, les moyennes, notamment lorsqu'il s'agit de paramètres agricoles, cachent souvent des situations réelles fort différentes. Ceci étant posé, force est de constater que l'alimentation dite complémentaire est devenue essentielle à la survie du cheptel et

tend à devenir "principale" même en bonne année.

Cette situation résulte de plusieurs évolutions, les principales étant :

- L'accroissement important du troupeau.
- La dégradation des parcours.
- La généralisation de l'embouche (engraissement des ovins destinés à l'abattage).
- La politique des prix pratiquée par l'Etat (subvention des prix des aliments du bétail).

La place qu'occupe l'orge acheté à la coopsteppe dans l'alimentation du cheptel traduit justement cette politique des prix puisque chaque éleveur tendra à en acheter une quantité maximale. La céréaliculture aussi, est devenue d'un apport essentiel à l'élevage.

Enfin, le marché noir, semble jouer un rôle d'appoint, se développant de manière fantastique en période de disette et disparaissant presque, en bonne saison.

Voyons maintenant si le comportement des éleveurs devant l'alimentation complémentaire, n'est pas différent suivant les classes de propriété.

2473. Analyse de la consommation d'orge par le cheptel des Ouled-Béïda, selon les classes de propriété.

Pour faciliter l'analyse des modalités différenciées d'accès à l'alimentation du bétail selon les classes de propriété, nous l'avons partagé en 3 étapes. La première traite de l'orge acheté à la coopsteppe, la seconde de celui qui est acheté au marché noir et le troisième, de celui qui est auto-consommé.

Voyons d'abord les conditions différenciées d'accès à l'orge de la coopsteppe.

T. 43. Répartition de l'orge acheté à la Coopsteppe selon les classes de propriété

Classe de propriété	Nbre d'élèves	Ont acheté de l'orge et connaissent la quantité		Ont acheté de l'orge et ne connaissent pas la quantité		N'ont pas acheté d'orge		Quantité achetée (4)	$\left(\frac{4}{1}\right)$	$\frac{4}{(1+3)}$
		Nbre (1)	%	Nbre (2)	%	Nbre (3)	%			
0-12	9	3	33,33	2	22,22	4	44,44	69,8gx	23,27gx	10,03gx
20-40	15	12	80	2	22,22	1(1)	6,67	596,4gx	49,7gx	45,88gx
50-100	15	12	80	1	6,67	2	22,22	646,6gx	53,88gx	46,18gx
100-200	06	06	100	0	0	0	0	401,6gx	66,93gx	66,93gx
> 200	04	02	50	01	25	01	25	342gx	171gx	114gx

(1). L'enquête nous a déclaré que ses achats sont comptabilisés auprès de son père.

Nous pouvons, à partir de ce tableau, estimer les quantités achetées par chaque classe de propriété. Elle est égale à la quantité effectivement achetée plus la quantité estimée, achetée par ceux qui nous ont déclaré s'approvisionner en orge à la coopsteppe, sans pouvoir nous donner la quantité totale qu'ils ont achetée.

T. 44. Quantité estimée de l'orge acheté à la coopsteppe par les différentes classes de propriété.

Classe de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
1) Quantité d'orge achetée au total	116,34 qx	695,8 qx	700,88 qx	401,6 qx	513 qx
Quantité d'orge/éleveur	12,93 qx	46,39 qx	46,72 qx	66,93 qx	128,25 qx
$\frac{1}{\text{Cheptel possédé}}$	184,67 kg	162,19 kg	75,44 kg	48,04 kg	57,25 kg
$\frac{1}{\text{Cheptel productif possédé}}$	277 kg	257,70 kg	118,99 kg	80,16 kg	97,34 kg

Ainsi les 49 éleveurs de la ferka auraient acheté au total auprès de la coopsteppe 2427,62 qx d'orge que se sont partagé de la façon suivante les différentes classes de propriété.

T. 45. Poids relatifs des classes de propriété et de leurs achats d'orge à la coopsteppe.

Classe de propriété	% des éleveurs	% de l'orge coopsteppe
0-12	18,37	4,79
20-40	30,61	28,66
50-100	30,61	28,87
100-200	12,24	16,54
> 200	8,16	21,13

Les tous petits éleveurs représentent 18,37 % des éleveurs et ont pris 4,79 % de l'orge fournit à la ferka par la coopsteppe. Les couches moyennes supérieures (ayant plus de 100 têtes ovines) représentent 20,4 % des éleveurs, mais ont pris 37,67 % de l'orge fournit par la coopsteppe. Quant aux éleveurs ayant entre 20 et 100 têtes ovines, ils représentent 61,22 % des éleveurs et ont pris 57,53 % de l'orge fournit à la ferka par la coopsteppe.

Les données du problème se renversent cependant si nous considérons la quantité d'orge fournie par la coopsteppe par tête ovine. Les tous petits éleveurs 758,90 grammes par tête ovine, alors que les plus gros ne dépassent pas 266,68 grammes d'orge acheté à la coopsteppe, chaque jour de l'année. Si la consommation d'orge n'est effectuée que 6 mois sur 12, ces chiffres seraient respectivement 1517,8 g. et 533,36 grammes : les tous petits éleveurs disposent probablement d'un excédent d'orge qu'ils écoulent au marché noir pour améliorer leurs revenus.

Qu'en est-il de l'orge acheté au marché noir ?

T. 46. Répartition de l'orge acheté au marché noir selon les classes d'éleveurs.

Classe de propriété	Nbre d'éleveurs	Ont acheté de l'orge et connaissent la quantité		Ont acheté de l'orge sans connaître la quantité		N'ont pas acheté de l'orge		Qté achetée (4)	(4) (1)	(4) (1)+(3)
		Nbre (1)	%	Nbre (2)	%	Nbre (3)	%			
0-12	9	3	33,33	3	33,33	3	33,33	30,4qx	10,13qx	5,07qx
20-40	15	3	20	2	13,33	10	66,67	84 qx	28 qx	6,46qx
50-100	15	5	33,33	1	6,67	9	60	196 qx	39,2qx	14 qx
100-200	06	3	50	0	0	3	50	120 qx	40 qx	20 qx
> 200	04	2	50	0	0	2	50	316 qx	158 qx	79 qx
TOTAL	49	16	32,65	6	12,24	27	55,10	746,4qx	46,65	17,36qx

Une proportion non négligeable (plus de 44,89 %) des éleveurs de la ferka nous a déclaré avoir acheté de l'orge au marché noir, entre juin 1986 et juin 1987. Essayons d'estimer la quantité que chaque classe de propriété a acheté,

en calculant la quantité moyenne achetée par ceux qui n'ont pu nous en donner le chiffre exact, en suivant la même démarche que pour l'orge fournie par la coopsteppe.

T. 47. Quantité estimée de l'orge achetée au marché noir par les différentes classes de propriété.

Classes de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
1) Quantité d'orge achetée au total	60,79 qx	140 qx	235,2 qx	120 qx	316 qx
Quantité d'orge par éleveur	6,75 qx	9,33 qx	15,68 qx	20 qx	79 qx
$\frac{1}{\text{Cheptel possédé}}$	96,49 kg	32,63 kg	25,32 kg	14,35 kg	35,27 kg
$\frac{1}{\text{Cheptel productif possédé}}$	145 kg	51,85 kg	40 kg	24 kg	60 kg

Nos éleveurs ont donc acheté au marché noir, 871,99 quintaux qui se sont partagés de la façon suivante les différentes classes de propriété.

T. 48. Poids relatifs des classes de propriété et de leurs achats d'orge au marché noir.

Classe de propriété	% des éleveurs	% de l'orge achetée au marché noir
0-12	18,37	6,97 %
20-40	30,61	16,05 %
50-100	30,61	26,97 %
100-200	12,24	13,76
> 200	8,16	36,24

Mais, si les éleveurs aisés achètent en quantité absolue, plus d'orge au marché noir, que les éleveurs pauvres, cette différence change de sens lorsqu'elle est rapportée au cheptel, comme il ressort du tableau précédent.

Le tableau suivant nous permet de cerner les informations que nous avons pu recueillir sur l'orge autoconsommée.

T. 49. Répartition de l'orge autoconsommé selon les classes d'élèves -

Classe de propriété	Nbre d'élèves	Ont autoconsommé de l'orge et connaissent la quantité		Ont autoconsommé de l'orge sans connaître la quantité		N'ont pas autoconsommé de l'orge		Quantité autoconsommée (4)	(4) 1	(4) T(1)+(3)
		Nbre (1)	%	Nbre (2)	%	Nbre (3)	%			
0-12	9	3	33,33	5	55,55	1	11,11	48,6 qx	16,2 qx	12,15 qx
20-40	15	7	46,67	7	46,67	1	6,67	138,4 qx	19,77 qx	17,3 qx
50-100	15	9	60	5	33,33	1	6,67	530 qx	58,89 qx	53 qx
100-200	6	5	83,33	0	0	1	16,67	299,6 qx	59,92 qx	49,93 qx
> 200	4	4	100	0	0	0	0	280,6 qx	70,15 qx	70,15 qx
	49	28	57,14	17	34,69	4		1297,2 qx	46,33 qx	40,54 qx

La quasi-totalité de nos éleveurs pratique donc la culture de l'orge qui sera autoconsommée par son cheptel. Voyons, quel est l'ordre de grandeur de la quantité d'orge que chaque classe de propriété autoconsomme, en considérant celle de chacun de ceux qui n'ont pu nous la donner, comme étant égale à la moyenne déclarée par sa classe de propriété.

T. 50. Quantité estimée de l'orge autoconsommée par les différentes classes de propriété.

Classe de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
1. Quantité d'orge autoconsommée	129,6 qx	276,79	824,45	299,6 qx	280,6 qx
2. Quantité d'orge autoconsommée par l'éleveur	14,4 qx	18,45	54,96	49,93qx	70,15qx
$\frac{1}{\text{Cheptel possédé}}$	205,71kg	64,52	88,75kg	35,84kg	31,32kg
$\frac{1}{\text{Cheptel productif possédé}}$	308,57kg	102,51kg	139,97kg	59,80kg	53,24kg

La quantité d'orge autoconsommée au total, s'élève donc à 1811,04 qx, que se répartissent de la manière suivante les différentes classes de propriété.

T. 51. Poids relatifs des classes de propriété et des quantités d'orge qu'elles ont autoconsommées.

Classe de propriété	% des éleveurs	% de l'orge autoconsommée
0-12	18,37	7,16 %
20-40	30,61	12,28 %
50-100	30,61	45,52 %
100-200	12,24	16,54 %
> 200	8,16	15,49 %

Là aussi, nous constatons que les tous petits éleveurs et les petits éleveurs représentent presque la moitié des éleveurs (48,91 %) mais n'autoconsommement que moins de 1/4 (22,4 %) de l'orge autoconsommé par les Ouled-Béida. Les couches aisées par contre, représentent beaucoup moins en nombre d'éleveurs qu'elles n'ont de poids dans l'autoconsommation d'orge.

Mais ces conclusions doivent être tempérées par le fait que les couches aisées possèdent plus de cheptel comme il ressort du tableau précédent.

2474. Conclusion sur la consommation d'orge par les Ouled-Béida.

Les tableaux suivants résument l'état général de la consommation d'orge selon les classes de propriété.

T. 52. Etat de la consommation d'orge selon les classes de propriété.

Classe de propriété	Orge acheté à la coop. (Qx)		Orge acheté au marché noir (Qx)		Orge auto-consommé		Total		Kg Orge tête ovine	Kg orge par ovin adulte
	Qx	% de 1	Qx	% de 1	Qx	% de 1	Qx	% (2)		
0-12	116,34 qx	37,92	60,79	19,82	129,6	42,25	306,73 qx	6%	486,87Kg	730,31Kg
20-40	695,8	62,54	140	12,58	276,79	24,88	1112,59 qx	21,77	259,34	412,07Kg
50-100	700,88	39,81	235,2	13,36	824,45	46,83	1760,53	34,45	189,51	298,90
100-200	401,6	48,90	120	14,61	299,6	36,48	821,2	16,07	98,23	163,91
> 200	513	46,23	316	28,48	280,6	25,29	1109,6	21,71	123,84	210,55
Total	2427,62	47,50	871,99	17,06	1811,04	35,44	5110,63 qx	100	Moy : 162,09	264,94Kg

T. 53. Consommation d'orge par jour et par tête selon les classes de propriété.

Classe de propriété	Consommation d'orge par ovin durant 1 an	Consommation d'orge par ovin durant 6 mois	Consommation d'orge par ovin adulte durant 1 an	Consommation d'orge par ovin adulte durant 6 mois
0-12	1,33 Kg	2,66 Kg	2 Kg	4 Kg
20-40	0,71	1,42	1,13	2,26
50-100	0,52	1,04	0,82	1,64
100-200	0,27	0,54	0,45	0,90
> 200	0,34	0,68	0,58	1,16
Moyennes	0,44	0,88	0,73	1,46 Kg

Nous constatons, sur la base de ces tableaux, que la plus grande part de l'orge consommé par le cheptel des éleveurs provient de la coopsteppe. Cette constatation est importante car elle nous révèle le degré de dépendance de cet élevage par rapport au marché étatique des aliments du bétail. Variant au gré de la conjoncture, ce marché peut-être un facteur de destabilisation de l'élevage steppique. Il peut, au contraire, être un puissant instrument de politique économique, entre les mains de l'Etat, dans le cadre d'une stratégie cohérente de développement de la steppe.

Cet orge est essentiellement accaparé par les couches supérieures de la ferka qui possèdent relativement plus de cheptel, ce qui fait que, par tête ovine, elle obtiennent moins d'orge que les petits et tous petits éleveurs. A noter cependant que la classe de propriété de 100 à 200 têtes ovines semble défavorisée dans l'accès à l'orge fournit par l'Etat.

T. 54. Orge de la coopsteppe par éleveur et par tête ovine, selon les classes de propriété.

Classe de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
Orge par éleveur	12,93 qx	46,39 qx	46,73 qx	66,93 qx	128,25 qx
Orge par tête ovine	1,85 qx	1,62qx	0,75 qx	0,48 qx	0,57 qx

Nous constatons également que l'orge provenant de la céréaliculture auto-consommée joue un rôle non négligeable dans ce type d'élevage (35,44 % de la consommation totale d'orge). Or, la dépendance de cette production par rapport aux conditions climatiques est extrêmement importante. Cela revient à dire qu'en mauvaise année, en supposant que la production locale d'orge est égale à zéro, la quantité d'orge supplémentaire que l'Etat doit fournir à la steppe pour maintenir la consommation d'orge des années normales, doit être égale à 74,60 % de la quantité livrée en année normale (1).

L'autoconsommation d'orge semble, de façon générale, augmenter avec la taille du troupeau, mais la classe de propriété ayant de 100 à 200 têtes ovines semble cultiver relativement moins d'orge que celle qui lui est immédiatement inférieure. La classe de propriété n'est dépassée dans l'autoconsommation d'orge par tête ovine, que par les tous petits éleveurs.

T. 55. Orge autoconsommé par éleveur et par tête ovine, selon les classes de propriété.

Classe de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
Orge autoconsommé par l'éleveur	14,4qx	18,45 qx	54,96	49,93	70,15
Orge autoconsommé par tête ovine	2,05qx	0,65	0,89	0,35	1,24qx

L'orge acheté au marché noir joue un rôle d'appoint en année moyenne. La quantité achetée représente une part remarquable des approvisionnements en orge des plus petits et des plus "gros" éleveurs de la ferka, même si sa quantité augmente, de façon globale, avec la taille du troupeau.

Mais la quantité achetée au marché noir augmente de façon extrêmement importante en mauvaise année. Elle compense la faiblesse de l'autoconsommation et l'insuffisance des circuits étatiques de distribution.

(1). En vérité, la quantité à livrer doit être supérieure car la disette se traduit également par la diminution très importante des capacités fourragères des parcours.

T.56. Orge acquis au marché noir par éleveur et par tête ovine, selon les classes de propriété

Classe de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
Orge par éleveur	6,75 qx	9,33	15,68	20	79
Orge par tête ovine	0,96	0,32	0,25	0,14	0,35

En conclusion, nous pouvons remarquer que les classes de propriété 0-12 et 20-40 têtes ovines, doivent probablement dégager un excédent de leurs approvisionnements en orge sur leur consommation effective, si nous considérons que, comme l'affirme la quasi-totalité des éleveurs enquêtés, la consommation complémentaire d'orge ne dépasse pas 1 kg par tête ovine adulte et par jour et 1/2 kg pour les agneaux. Cet excédent est écoulé au marché noir.

248. La fourniture de produits vétérinaire au cheptel.

Avant 1970, les agro-pasteurs enquêtés, ne fournissaient pratiquement pas de produits vétérinaires à leur cheptel. En fait, ils avaient recours à la "médecine traditionnelle", produit de connaissances empiriques séculaires qui, malheureusement, cessent de plus en plus de se transmettre, au fur et à mesure que se généralise le recours à la "médecine moderne". A partir d'une question relative à l'année de début de la fourniture de produits vétérinaires au cheptel, nous avons établi le tableau des réponses suivant :

T. 57. Années de début de fourniture des produits vétérinaires chez les Ouled-Béïda.

Année de début de fourniture des produits vétérinaires	Nbre de réponses positives	%
Avant 1970	04	8,89
1970-1974	16	35,55
1975-1979	16	35,55
1980 et plus	09	20
Total	45	99,99
Non réponses	4	—
Total	49	—

La fourniture de produits vétérinaires, a suivi dans son évolution, avec toutefois quelques retards, l'évolution de la fourniture d'une alimentation complémentaire au cheptel. Ceci confirme l'existence d'un tournant dans l'organisation de l'élevage ovin steppique, à partir du début des années 1970, en même temps que cela traduit les hésitations des agro-pasteurs (dus principalement à des résistances culturelles) à adopter les produits vétérinaires modernes, comme élément de leur procès de production.

Aujourd'hui, la totalité des agro-pasteurs Ouled-Béïda a recours à ces produits modernes. Pourtant 25 d'entre eux seulement, sur 49, soit 51,02 %, nous ont déclaré disposer d'une quantité quelconque de ces produits. Leur absence chez près de la moitié des enquêtés, s'explique par la pénurie qui règne sur le marché de ces produits au moment de l'enquête.

Précisons que le produit disponible est, chez 24 enquêtés sur 25, du thibenzole, très recherché, notamment contre la strongylose gastro-intestinale due à un parasite qui se développe principalement dans l'intestin de l'animal.

D'un autre côté, à une question relative à la vaccination du cheptel depuis juin 1986, nous avons obtenu 29 réponses positives (63,04 %), 17 réponses négatives (36,96 %) et 3 non réponses.

Il en ressort que l'usage de produits vétérinaires est entré dans les mœurs de nos enquêtés. Les problèmes à solutionner sont surtout :

- Ceux, liés à la disponibilité des produits. Au moins ceux qui sont d'un usage courant, doivent être massivement produits en Algérie, afin d'éviter leur importation à des prix prohibitifs et de rendre disponible des quantités de ces produits suffisantes pour éviter le marché noir.

- Ceux liés aux méthodes d'utilisation de ces produits. Actuellement, les produits que prennent les animaux dans de l'eau ou dans l'aliment sont directement donnés par les éleveurs. Un travail de vulgarisation permettrait leur utilisation plus rationnelle.

Par ailleurs, certains produits sont injectés au cheptel. Ce travail est actuellement fait par des agents techniques relevant des services étatiques (généralement contre rémunération). Un travail de vulgarisation, doublé de la fourniture des équipements nécessaires, améliorerait le service et augmenterait l'autonomie des éleveurs.

249. La pratique de l'embouche.

Nous ne pouvons traiter des techniques de l'élevage ovin steppique, sans parler de l'embouche.

Cette pratique consiste à engraisser le cheptel pour lui donner plus de poids. Elle était pratiquement inexistante dans l'élevage traditionnel steppique. Sa naissance et son développement sont aussi à lier avec le tournant des années 1970 et l'introduction de l'alimentation complémentaire du cheptel. Nous devons distinguer 2 types d'embouche. Le 1er consiste à acheter un certain temps, puis à le revendre. Le 2ème type d'embouche, consiste à engraisser une partie du cheptel possédé (notamment le croît), avant de la vendre.

Le 1er type d'engraissement, est réalisé par des "emboucheurs" généralement puissants, pouvant supporter des coûts de production importants (achats d'aliments du bétail...) et ayant la possibilité de spéculer sur les fluctuations du marché pour acheter et vendre. Nous n'avons pas rencontré ce type d'emboucheur chez les Ouled-Béïda.

En effet, 4 enquêtés seulement nous ont déclaré engraisser du cheptel acheté au marché. Ils totalisent à eux tous, 59 têtes ovines embouchées, soit une moyenne de 14,75 têtes ovines chacun. Plus précisément, l'embouche comme pratique autonome est réalisé par :

T. 58. Cheptel et embouche des éleveurs qui achètent du cheptel pour l'engraisser.

N° de Code	Taille du troupeau	Taille de l'embouche issu du marché	Taille de l'embouche issu du croît
K89	60	16	40
B15	28	08	04
B12	10	10	10
F63	56	25	30
TOTAL	154	59	84

Il s'agit donc là, d'un maquignonage de fortune, réalisé par quelques petits et moyens agro-pasteurs, afin d'améliorer leurs revenus.

Le 2ème type d'embouche est beaucoup plus répandu parmi les agro-pasteurs Ouled-Béïda. C'est ainsi que sur les 49 agro-pasteurs enquêtés, 27 nous ont déclaré pratiquer l'embouche, 19 nous ont déclaré ne pas l'avoir pratiquée entre juin 1986 et juin 1987, et 3 n'ont pas répondu. Ceux qui embouchent une partie de leur croît avant de le vendre, représentant donc 58,69 % des agro-pasteurs enquêtés. En situant ces emboucheurs dans les classes de propriété auxquelles ils appartiennent, nous obtenons le tableau suivant :

T. 59. Pratique de l'embouche et classe de propriété chez les Ouled-Béïda.

Classe de propriété	Eleveurs			Cheptel embouche	Cheptel embouché	Cheptel embouché
	Emboucheurs	Non emboucheurs	Non déclarés		Nbre d'emboucheurs	Nbre d'éleveurs (1)
0-12	03	05	01	31	10,33	4,59
20-40	07	08	0	129	18,43	8,6
50-100	11	03	01	384	34,91	27,93
100-200	04	02	0	257	64,25	42,83
> 200	02	01	01	80	40	30
TOTAL	27	19	03	881	32,63	19,72

Avant d'interpréter ces chiffres, le lecteur doit tenir compte du fait qu'il y a chez certains enquêtés une confusion entre l'embouche et la fourniture d'une alimentation complémentaire au cheptel. En effet, la quasi-totalité de nos enquêtés, fournit à ses ovins une alimentation complémentaire, destinée à "entretenir" le cheptel en des périodes d'insuffisance de la végétation naturelle, notamment entre les mois d'octobre-novembre et le mois de mars. Cette alimentation est donnée particulièrement au cheptel productif (brebis et bœliers) qui n'est, en général, pas vendu par la suite.

D'un autre côté, il y a des éleveurs qui isolent du troupeau le cheptel qu'ils destinent à la vente (une partie du croît, certaines bêtes à réformer... à et les engraisent 2 à 3 mois avant de les vendre.

(1). Nous considérons que ceux qui n'ont pu nous déclarer le nombre d'ovins qu'ils engraisent, comme embouchant autant que la moyenne de leur classe.

La notion d'embouche, ne concerne, évidemment que ce dernier cas. Mais nous n'avons probablement pas été suffisamment explicite, pour être bien compris, lorsque nous avons questionné les agro-pasteurs Ouled-Béïda sur la question (1). C'est peut-être là, que nous devons rechercher l'explication au fait que la classe de propriété qui a déclaré le plus d'embouche par éleveur, soit justement celle qui fournit le moins d'alimentation complémentaire par tête ovine, à savoir, la classe 100-200 têtes ovines.

Ceci étant, l'embouche semble être devenu une pratique courante, chez nos enquêtés.

T. 60. Part de l'embouche 1986-87 dans le cheptel actuel selon les classes de propriété.

Classe de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	>200	Moyenne
<u>Embouche</u> Cheptel Total	65,60%	30,07%	45,09%	30,74%	13,39%	27,94%

Est ce à dire que les plus éleveurs les plus aisés ont moins recours à l'embouche ? Probablement pas. Ce serait plutôt parce que ces derniers distinguent l'embouche de la complémentation, alors que les autres, non.

Il n'empêche que la pratique de l'embouche est devenue fréquente chez les Ouled-Béïda, alors qu'elle était pratiquement inexistante avant 1970. Elle traduit un déplacement de l'intérêt des agro-pasteurs, de la production de croît, vers la production de viande. Cette tendance reflète des modifications qui se réalisent sur le marché où, de plus en plus, ce qui a un prix, ce n'est pas le mouton, mais son prix en viande. L'embouche demande plus de capital que l'élevage pastoral ; il est par contre, plus profitable.

Nous devons, de plus, signaler ici, que la quantité d'aliments du bétail utilisée pour l'embouche diminue d'autant celle qui sert à maintenir en vie le cheptel productif. Faut-il encourager l'embouche sur la steppe ou le décourager ?

(1). A noter que le même terme est utilisé par nos enquêtés pour désigner l'embouche et la complémentation : "El Guerss".

La réponse à une telle question n'est pas aussi évidente qu'elle ne le paraît. Elle dépend des choix d'une politique alimentaire nationale et en conséquence, de la politique de production (et d'importation) des aliments du bétail. Dans la situation actuelle, caractérisée par l'absence d'une politique alimentaire nationale, il semble qu'il faille favoriser l'élevage et diminuer l'embouche sur la steppe.

Une politique des prix dynamique, portant à la fois sur les prix des aliments du bétail que sur ceux des ovins, pourrait favoriser la vente "régulière" du croît et décourager l'embouche. Elle pourrait être réalisée par des organismes de l'Etat, en supprimant la subvention à l'alimentation du bétail, en achetant plus cher que le cours du marché les agneaux à engraisser et en les revendant moins cher que les cours du marché, après les avoir embouchés. Mais qui osera affronter les gros maquignons ?

Si nous voulons, sinon éliminer, du moins concurrencer les emboucheurs-spéculateurs, il faudrait soutenir l'embouche directement pratiquée par les agro-pasteurs, en améliorant les conditions de leur accès à l'aliment du bétail et au marché.

25. Résultat de l'élevage ovin chez les Ouled-Béïda et reproduction des troupeaux.

Mesurer le résultat du procès de production est l'une des choses les plus difficile, en général. La difficulté prend un relief particulier lorsqu'il s'agit d'un procès de production agricole et, à fortiori, d'un procès d'élevage pastoral. Les enquêtés ne tiennent pas de comptabilité et ne peuvent pas (ou ne veulent pas) souvent, donner les informations qui permettraient de cerner leurs revenus.

Nous essaierons pourtant, de présenter ici quelques résultats de l'enquête sur ce point, en espérant qu'ils nous permettront d'approcher, ne serait ce que de manière grossière, l'état de la productivité de cet élevage, de même que le niveau de sa rentabilité.

251. Productivité de l'élevage ovin chez les Ouled-Béïda.

La productivité du travail, dans ce type de procès de production peut-être cernée à 3 niveaux, correspondant aux 3 produits de l'élevage ovin, susceptibles d'être vendus sur le marché.

Le 1er niveau est la production du croît, le 2ème est la production de poids par l'embouche, le 3ème est la production de laine (1).

2511. La productivité du travail, en terme de croît du cheptel.

25111. Analyse globale.

Dans une première approche de la productivité du cheptel ovin, nous pouvons nous fonder sur le taux de reproduction du troupeau. Ce taux peut être calculé de 2 façons :

$$T_1 = \frac{\text{Nombre d'agneaux nés dans l'année}}{\text{Nombre de brebis}}$$

$$T_2 = \frac{\text{Nombre d'agneaux nés dans l'année}}{\text{Cheptel productif}}$$

Le nombre d'agneaux **nés** dans l'année est égal au nombre d'agneaux vivants auquel il convient d'ajouter le nombre des agneaux morts dans l'année.

Le cheptel productif est formé par les brebis et les bœliers. Ainsi, pour l'ensemble du troupeau possédé par les Ouled Béïda, nous avons :

$$t_1 = \frac{1299 + 191}{1805} = 82,55 \%$$

$$t_2 = \frac{1299 + 191}{1929} = 77,42 \%$$

Si nous tenons compte du fait que certaines brebis ont mis bas 2 agneaux, nous nous apercevons que plus de 20 % des brebis, n'ont pas été productive, cette année, chez les Ouled-Béïda.

C'est là un manque à gagner certain qui pourrait être supprimé par une modernisation des méthodes de lutte, mais aussi par une meilleure protection des brebis porteuses afin, notamment, de leur éviter des avortements. A un 2ème niveau d'analyse, nous constatons qu'une partie des agneaux nés dans l'année, n'arrive pas à survivre. Les agneaux qui meurent représentent 12,82 % de l'ensemble de ceux qui sont nés cette année, ou encore 10,58 % des brebis. Nous pouvons mieux approcher la productivité du troupeau, en tenant compte de ces agneaux morts.

(1). Les autres sous produits de l'élevage ovin, comme le lait et le beurre, ne sont, en général, pas vendus, et ne sont pas pris en considération ici.

C'est ce qu'expriment les taux suivants :

$$t_3 = \frac{\text{Nombre d'agneaux vivants}}{\text{Nombre de brebis}}$$

$$t_4 = \frac{\text{Nombre d'agneaux vivants}}{\text{Cheptel productif}}$$

Ces taux peuvent être estimés chez nos enquêtés de la ferme des Ouled-Béïda, de la façon suivante :

$$t_3 = \frac{1299}{1805} = 71,97 \%$$

$$t_4 = \frac{1299}{1929} = 67,34 \%$$

La mortalité relativement importante des agneaux, y compris en bonne année, pose non seulement le problème général de l'alimentation du cheptel, mais aussi, celui de l'insuffisance de la couverture vétérinaire du cheptel steppique et peut être même celui du déclin de la maîtrise du processus de production par les éleveurs (1).

C'est donc, au total, plus de 32 % des brebis qui n'ont pas donné naissance à des agneaux ou ont donné naissance à des agneaux qui sont morts par la suite. Ce taux relativement important, doit être réduit, non seulement pour améliorer le revenu des agro-pasteurs, ou pour mieux approvisionner le marché de la viande, mais aussi, pour éviter à la steppe, une charge en cheptel "inutile".

Il peut être réduit si :

- Est augmenté le taux de reproduction du cheptel par une meilleure sélection des reproducteurs, une meilleure organisation de la lutte, un meilleur suivi des brebis porteuses.

- Est diminuée la mortalité des jeunes agneaux par une meilleure conduite du troupeau, une alimentation plus équilibrée, un suivi plus conséquent des jeunes agneaux, sur le plan vétérinaire.

(1). La sédentarisation en steppe, le recours aux enfants pour la garde du cheptel... ont certainement des conséquences négatives sur la productivité du troupeau.

Voyons maintenant si la productivité du cheptel en terme de croît varie en fonction des classes de propriété.

25112. Productivité en croît et classes de propriété du cheptel.

Le tableau suivant nous renseigne sur la production d'agneaux chez les Ouled-Béïda selon les classes de propriété.

T. 61. Production et perte d'agneaux, entre juin 1986 et juin 1987 selon les classes de propriété.

Classe de propriété	Nbre de non réponse	Agneaux vivants déclarés		Agneaux morts déclarés		Agneaux vivants estimés		Agneaux morts estimés	
		Global	par élev.	Global	par élev.	Global	par élev.	Global	par élev.
0-12	1	34	4,25	01	0,13	38,25	4,25	1,13	0,13
20-40	1	165	11,73	07	0,5	176,73	11,73	7,5	0,5
50-100	0	371	24,73	51	3,4	371	24,73	51	3,4
100-200	0	385	64,17	51	8,5	385	64,17	51	8,5
> 200	1	344	114,67	81	27	453,67	114,67	108	27
TOTAL	3	1299	28,24	191	4,15	1429,7	29,18	218,63	4,46

A partir de ce tableau, nous pouvons mesurer les taux de reproduction du cheptel, pour les différentes classes de propriété.

T. 62. Classe de propriété et reproduction du cheptel chez les Ouled-Béïda.

Classes de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
$t_1 = \frac{\text{Agneaux nés}}{\text{Brebis}}$	93,76	72,55%	76,60	94,37	114,25
$t_2 = \frac{\text{Agneaux nés}}{\text{Cheptel productif}}$	93,76	68,25%	71,65	87,03	107,53
$t_3 = \frac{\text{Agneaux vivants}}{\text{Brebis}}$	91,07%	69,60%	67,33	83,33	92,47
$t_4 = \frac{\text{Agneaux vivants}}{\text{Cheptel productif}}$	91,07%	65,47%	63	76,85	87,03

Si nous excluons le cas des tous petits troupeaux, nous pouvons finalement écrire que la productivité du cheptel augmente avec la taille du troupeau.

Ce qui est encore plus paradoxal, c'est que le taux de mortalité des agneaux augmente avec la taille du troupeau :

T. 63. Poids relatif des agneaux morts dans l'ensemble de ceux qui sont nés entre juin 1986 et juin 1987, selon les classes de propriété.

Classes de propriété	0-12	20-40	50-100	100-200	> 200
<u>Agneaux morts</u> <u>Agneaux nés</u>	2,87 %	4,07 %	12,08 %	11,70 %	19,06 %

Dans les troupeaux de petite taille, des soins particuliers peuvent être prodigués à chaque agneau pris individuellement, ce qui diminue d'autant les risques de mortalité. Mais plus la taille du troupeau augmente, moins ces soins particuliers sont possibles, et plus augmente le taux de mortalité des agneaux.

Exceptée la classe de propriété ayant de 0 à 12 têtes ovines, c'est la fertilité des brebis qui pose problème pour les éleveurs ayant moins de 100 têtes ovines. Ces éleveurs possèdent 805 brebis, qui n'ont donné naissance qu'à 606,28 agneaux au total : Au moins 24,68 % de ces brebis n'ont pas mis bas ou ont avorté ! Est-ce parceque beaucoup de ces petits éleveurs n'ont pas les moyens (aliments, produits vétérinaires) nécessaires à une bonne conduite du troupeau ? Ou bien est ce parceque la conduite de leur troupeau est souvent confiée à des enfants, si ce n'est à de tierces personnes, ce qui se répercute nécessairement sur la productivité du cheptel ?

Les éleveurs ayant de 100 à 200 têtes ovines arrivent à limiter les pertes d'agneaux, en diminuant légèrement leur taux de mortalité, mais surtout, en augmentant de façon notable la fertilité des brebis. Ces éleveurs qui, comme il est signalé plus haut, consomment moins d'alimentation complémentaire par tête ovine, ont une meilleure conduite des troupeaux qui sont gardés par des adultes et sur de meilleurs parcours.

Enfin, les éleveurs ayant plus de 200 têtes, malgré un taux de mortalité des agneaux atteignant près de 20 % des naissances, se placent en tête du point de vue de la productivité.

C'est dire que les gains de productivité qui restent à conquérir restent très importants puisque non seulement le niveau de ceux qui réalisent la meilleure productivité peut être atteint mais même amélioré par la réduction de la mortalité des agneaux. Plus précisément, au taux de reproduction de 114,25 % réalisé par les éleveurs ayant plus de 200 têtes ovines, les 1805 brebis de la ferka des Ouled-Béïda donneraient 2062,21 agneaux, or, elles n'en donnent actuellement que 1299. Le manque à gagner s'élève donc à 763 agneaux, soit 58,74 % des agneaux vivants : la production d'agneaux peut être augmentée de plus de moitié chez les Ouled Béïda.

2512. La productivité du travail , en terme de production
de poids de cheptel.

Nous avons interrogé nos enquêtés sur le gain en poids des ovins qu'ils embouchent. Seuls 26 sur les 49 éleveurs, ont pu nous donner une réponse. Ces réponses, précisons le, ne sont que des estimations faites ou "jugé" par les éleveurs même. Nous n'avons pas tenu compte de 2 réponses en raison de leur mode de formulation (en pourcentages...) qui ne se prête pas à la comparaison. Nous avons, de plus, réduit toutes les réponses à une augmentation du poids en kilogrammes, après une période de 3 mois d'embouche (1). Enfin pour 5 réponses nous ayant donné non pas une quantité unique d'augmentation du poids des ovins, mais une fourchette à l'intérieur de laquelle s'inscrit cette augmentation, nous avons retenu la moyenne arithmétique des 2 valeurs extrêmes (poids minimum + poids maximum = poids moyen).

2

Il en ressort qu'après une période d'embouche de 3 mois, un agneau moyen, pesant entre 10 et 12 kg, pèsera entre 28,28 Kg et 30,28 Kg, soit un gain moyen en poids de 18,28 Kg.

C'est là, répétons le, une estimation assez grossière. Elle nous révèle cependant, qu'après 3 mois d'embouche, le poids (et la valeur) d'un ovin, chez les Ouled-Béïda, a plus que doublé.

(1). En vérité, la période d'embouche varie, essentiellement entre 1 mois et 6 mois, selon les éleveurs, et l'augmentation du poids des ovins n'est pas linéaire au temps d'engraissement comme nous le sous-entendons par notre réduction de ce temps, à une même période de 3 mois.

Même si nous avons surestimé le résultat de l'embouche, il apparaît de manière évidente que l'opération est plus que rentable, à condition d'avoir les moyens de la réaliser, c'est à dire, principalement, de pouvoir acheter suffisamment d'aliments du bétail, y compris au marché noir.

Pour mieux cerner cette "productivité en poids", nous avons classé les réponses des éleveurs, en 5 groupes :

T. 64. Classement des éleveurs selon le résultat de leur embouche.

Augmentation du poids des agneaux en 3 mois d'embouche	Nbre de réponses	Augmentation moyenne
< 10 kg	4	7,81 Kg
10 à 15 kg	9	11,89 Kg
15 à 20 kg	5	18,8 Kg
20 à 30 kg	2	27,5 Kg
≥ 30 kg	4	37,87 Kg

Finalement, nous pouvons retenir que, de l'avis de 20 emboucheurs sur 24 (soit 83,33 % d'entre eux) le poids d'un agneau moyen de 10 à 12 kg va plus que doubler en 3 mois d'embouche. C'est probablement là le secret de la fièvre d'embouche qui caractérise non seulement la steppe, mais aussi le reste du pays.

Nous devons toutefois signaler que l'embouche se fait principalement avec de l'orge, et a pour résultat une augmentation, non pas du poids en viande, mais surtout du poids en graisse. C'est ce qui a rendu la viande du mouton de la steppe, jadis si délicieuse, aujourd'hui, de plus en plus insipide et surtout presque "introuvable" sous les monceaux de graisse !

Le problème ne se pose plus en terme de pour ou contre l'embouche, mais en terme de qui pratique l'embouche et comment ?

Si des éleveurs s'essaient à pratiquer l'embouche, nous pouvons dire, qu'il est quasiment monopolisé par les intermédiaires. C'est donc eux qui tirent le plus grand profit de l'élevage ovin stoppique et les éleveurs "travaillent pour eux".

D'un autre côté, l'embouche a pour conséquence de détourner une partie importante de l'alimentation du bétail, destinée d'abord à entretenir le cheptel productif. Il engendre aussi, une surcharge importante et négative pour les parcours steppiques. Il n'est pas si courant que parceque les coûts de production sont relativement faibles, en raison notamment des subventions étatiques dont bénéficient les aliments du bétail.

2513. La productivité du travail, en terme de production de laine.

La laine constitue un sous-produit important de l'élevage ovin, qui n'est malheureusement pas encore suffisamment valorisé dans notre pays.

45 enquêtés sur 49 auraient récolté sur le troupeau qu'ils possèdent 2011 toisons. Ce chiffre dépasse dans une bonne mesure celui du cheptel adulte déclaré (les 45 agro-pasteurs ont déclaré en moyenne 1771,53 bêtes adultes). La différence entre ces 2 nombres s'explique dans une certaine mesure par une sous déclaration du cheptel, mais aussi et surtout par le fait que les agneaux nés au début de l'hiver (Bekri) sont généralement tondus au printemps. Si nous faisons l'hypothèse que les toisons supplémentaires (par rapport au troupeau adulte) sont toutes dues aux agneaux nés en hiver, ces derniers représenteraient 13,52 % du troupeau adulte.

Une première approche de la productivité du travail estimée en nombre de toisons, nous est donnée par le ratio du nombre de toisons récoltées rapporté au cheptel possédé ou au cheptel adulte possédé.

$$T_1 = \frac{\text{Nbre de toisons récoltées}}{\text{Cheptel possédé}} = \frac{2011}{2895,61} = 69,45 \%$$

$$T_2 = \frac{\text{Nbre de toisons récoltées}}{\text{Cheptel adulte possédé}} = \frac{2011}{1771,53} = 113,52 \%$$

Il existe 2 moyens d'augmenter la productivité du travail vue sous l'aspect du nombre de toisons récoltées. Le premier moyen consiste à augmenter la taille du troupeau adulte, producteur de toison ou plutôt la proportion du cheptel adulte dans le troupeau. Mais cette augmentation ne doit pas selon nous, se faire au détriment de la productivité en terme de production d'agneaux.

Le deuxième moyen consiste à augmenter le nombre de naissances précoces, ce qui, non seulement augmenterait le nombre de bêtes tondues chaque année, mais aussi permettrait un approvisionnement moins irrégulier du marché des ovins.

Une autre façon (complémentaire à la première) d'approcher la productivité du cheptel en laine, est de prendre en compte le poids des toisons récoltées, de même que leur qualité. Nous n'avons malheureusement pas suffisamment de données pour tirer des conclusions dans ce domaine. Il n'empêche que l'augmentation du poids des toisons, de même que l'amélioration de leur qualité, nécessite une politique de sélection du cheptel favorisant la production de laine. Une saine conduite du troupeau améliore également, et de façon notable, sa production de laine.

252. Les ventes de cheptel chez les Ouled-Béïda.

L'analyse des ventes de cheptel est très intéressante pour comprendre la "politique d'élevage" de nos enquêtés. Les informations qui nous sont fournies sur ce sujet doivent cependant être examinées avec l'idée que tout le monde, et particulièrement les agro-pasteurs, présente souvent des réticences à livrer des informations concernant son revenu.

45 enquêtés (dont deux n'auraient vendu aucun ovin) ont répondu à notre question portant sur le nombre de bêtes vendues durant l'année écoulée entre juin 1986 et juin 1987.

2521. Vente et capitalisation du cheptel chez les Ouled-Béïda.

T. 65. Vente de cheptel entre juin 1986 et juin 1987 selon les classes de propriété.

Classe de propriété	Nbre d'éleveurs	Nbre de non réponses	Nbre de têtes ovines vendues déclarées	Nbre moyen par éleveur	Nbre estimé d'ovins vendus
0-12	9	1	32	4	36
20-40	15	1	193	13,78	206,78
50-100	15	1	326	23,29	349,29
100-200	6	0	312	52	312
> 200	4	1	185	61,67	246,67
TOTAL	49	4	1048	23,29	1141,16

Nos 49 enquêtés ont donc vendu environ 1141,16 têtes ovines, entre juin 1986 et juin 1987.

Ces ventes représentent 36,19 % du troupeau actuel de la ferka. Rapportées au nombre d'agneaux ayant survécu dans l'année, ces ventes en représentent

$$\frac{1141,16}{1299} = 87,89 \%$$

C'est dire que si les ventes constituent une part non négligeable du troupeau, elles ne couvrent cependant pas le croît annuel réalisant de ce fait une augmentation nette du cheptel détenu par nos enquêtés. Cette augmentation du troupeau est égale à la différence entre les naissances vivantes et les ventes, soit 157,34 têtes ovines, soit 4,99 % du troupeau total ou encore 8,16 % du cheptel adulte possédé par les Ouled-Béïda (1). Mais est ce tous les éleveurs qui accumulent ?

T. 66. Vente de cheptel par rapport aux naissances vivantes et au cheptel productif selon les classes de propriété.

Classe de propriété	Ventes de Cheptel(1)	Naissances vivantes(2)	$\frac{1}{2}$	Cheptel productif(3)	$\frac{2-1}{3}$
0-12	36	34	105,88%	42	- 4,76 %
20-40	206,78	165	125,32%	270	-15,47 %
50-100	349,29	371	94,15%	589	+ 3,68 %
100-200	312	385	81,04%	501	+ 14,57
> 200	246,67	344	71,71%	527	+ 18,47

L'analyse des ventes de cheptel par classe de propriété nous montre que les éleveurs possédant moins de 50 têtes ovines, vendent plus de bêtes qu'ils ne leur survit d'agneaux. Ils sont victimes du processus de paupérisation qui les transforme régulièrement en prolétaires sans cheptel.

(1). Cette accroissement du cheptel, valable pour l'année 1986 - 1987, correspond à une année "moyenne". En pratique, le taux peut être plus grand en bonne année et plus faible en mauvaise année.

Les éleveurs ayant plus de 100 têtes ovines par contre voient leurs troupeau s'accroître d'autant plus que ce troupeau est grand.

Quant aux éleveurs ayant entre 50 et 100 têtes ovines, s'ils réalisent globalement une accumulation de capital évaluée à 3,68 % par an, ils sont en fait soumis à un mouvement de différenciation sociale très net, dans lequel, sur 15 éleveurs de cette classe de propriété, 8 se paupérissent et 6 arrivent à réaliser un certain accroissement de leur troupeau (1).

C'est la compensation entre ces 2 tendances qui donne la fausse impression d'une stabilité, sinon d'une légère augmentation de la taille du troupeau de cette classe de propriété.

T. 67. Ventes et naissances vivantes d'ovins dans la classe de propriété ayant de 50 à 100 têtes ovines.

N° de Code	F ₆₃	F ₅₀	G ₇₁	F ₄₇	K ₈₉	F ₄₆	D ₃₄	G ₇₅	F ₆₈	F ₅₈	D ₃₇	G ₇₄	G ₇₂	G ₇₃	A ₅
Naissances Viv.	20	40	20	20	12	12	18	23	12	24	20	30	40	30	50
Ventes	50	55	33	29	16	15	20	25	12	16	10	20	30	15	25 (2)
Solde	-30	-15	-13	-9	-4	-3	-2	-2	0	+8	+10	+10	+10	+15	+25

A partir de ce tableau nous pouvons mieux saisir les tendances contradictoires qui caractérisent cette classe de propriété.

T. 68. Accumulation et paupérisation dans la classe de propriété 50 à 100 têtes ovines.

Qualité	Nbre d'éleveurs	Ventes d'ovins (1)	Naissances vivantes (2)	$\frac{1}{2}$	Cheptel productif (3)	$\frac{2-1}{3}$
Désaccumulent	08	243	165	147,27%	322	- 24,22%
Accumulent	06	116	194	59,79	229	+ 34,06%

(1). Le 15ème vend autant de cheptel qu'il ne réalise de croît, son solde est donc nul.

(2). Chiffre estimé comme moyenne des ventes de la classe de propriété.

A lire ce tableau, nous avons l'impression que les tendances contradictoires sont beaucoup plus marquées au sein de cette classe de propriété, que dans les autres classes. En fait, une telle conclusion est un peu exagérée par notre démarche qui a consisté à rassembler d'un côté ceux qui accumulent et de l'autre, ceux qui désaccumulent ; chose que nous n'avons pas réalisé pour les autres classes de propriété. Cela veut dire aussi que cette tendance contradictoire traverse toutes les classes de propriété mais est plus nettement marquée au niveau de l'ensemble possédant entre 50 et 100 têtes ovines.

2522. Ventes et chiffre d'affaire chez les Ouled-Béïda.

Il ne nous a malheureusement pas été possible d'obtenir, pour chaque enquête le montant de ces ventes en cheptel, durant l'année allant de juin 1986 à juin 1987. Ce sont d'ailleurs, paradoxalement, les petits éleveurs seulement, qui nous ont communiqué ces montants. Pour surmonter ces difficultés, nous avons essayé de procéder de la manière suivante :

- Pour chaque classe de propriété, nous allons déterminer la composition des ventes de cheptel en agneaux et bêtes adultes en généralisant pour la classe, la structure moyenne calculée à partir de celles qui nous ont été déclarées.

- Pour l'ensemble des ventes, nous allons estimer le prix moyen d'un agneau et celui d'un ovin adulte.

- Finalement, nous allons estimer le montant des ventes et leur structure, par classe de propriété. Mais, encore une fois, le fait qu'aucun des éleveurs ayant de plus de 100 têtes ovines ne nous ait donné la structure de ses ventes (ni leur montant) mais oblige à ne faire que des estimations grossières en déterminant le prix moyen d'un ovin à partir des informations recueillies auprès de ceux qui ont bien voulu nous les communiquer et en généralisant ce prix moyen à toutes les ventes d'ovins réalisées par les Ouled-Béïda.

15 enquêtés nous ont déclaré le nombre et le montant de leurs ventes. Celles-ci représenteraient 161 têtes ovines pour un montant de 216.940 DA, soit 1.347,45 DA par tête ovine. Il en résulte le tableau suivant des ventes du cheptel par les différentes classes de propriété.

T. 69. Montant des ventes de cheptel selon les classes de propriété.

Classe de propriété	Nbre d'ovins vendus	Montant des Ventes	Chiffre d'affaire moyen par éleveur
0-12	36	48.508,20 DA	5.389,80 DA
20-40	206,78	278.625,71 DA	18.575,05 DA
50-100	349,29	470.650,81 DA	31.376,72 DA
100-200	312	420.404,4 DA	70.067,40 DA
> 200	246,67	332.375,49 DA	83.093,87 DA
TOTAL	1.150,74	1.550.564,6 DA	31.644,17 DA

Ces chiffres nous renseignent sur l'importance des unités économiques d'élevage chez les Ouled-Béïda. Elles sont, de façon générale, modestes sinon très petites, même si nous tenons compte non seulement de la vente de cheptel, mais également de la vente de laine que nous n'avons malheureusement pas déterminée. (1)

Ces chiffres nous renseignent également sur les écarts qui existent entre les exploitations puisque un éleveur Ouled-Béïda ayant plus de 200 têtes ovines, réalise un chiffre d'affaire plus de 15 fois supérieur à celui qui fait partie de la classe ayant entre 0 et 12 têtes ovines.

-
- (1). La production totale de laine est, après généralisation à ceux qui ne nous l'ont pas déclaré, de la moyenne correspondant à leur classe de propriété, comme suit.

T. 70. Nombre de toisons produites par classe de propriété.

Classe de propriété	Nbre total de toisons	Nbre de toisons par éleveur
0-12	39	4,33
20-40	280	18,66
50-100	681	45,4
100-200	599	99,83
> 200	293	73,25

2523. Profitabilité de l'élevage ovin chez les Ouled-Béïda.

Il ne nous est pas possible de confectionner des comptes d'exploitation pour les différentes classes de propriété à cause du manque de données et du caractère non directement marchand d'une bonne partie de l'activité économique (capitalisation du croît, force de travail familiale, orge autoproduit...). Nous allons, pour donner une idée même schématique de la profitabilité de l'élevage ovin chez les Ouled-Béïda, mettre en rapport, ce qui constitue l'essentiel des recettes des exploitations, soit la vente d'ovins, avec ce qui constitue l'essentiel de leurs dépenses, soit l'alimentation du bétail.

Pour ce faire, nous devons estimer la valeur de l'orge consommé par le cheptel des Ouled-Béïda durant l'année 1986/1987.

L'orge acheté à la coopsteppe ne pose pas de problème, son prix étant légèrement inférieur à 140 DA le quintal. L'orge acheté au marché noir par contre, a vu son prix varier entre 150 DA et 280 DA entre juin 1986 et juin 1987, nous retiendrons un prix moyen de 215 DA le quintal. L'orge autoproduit enfin est considéré comme acheté au même prix que celui qui est obtenu au marché noir. Ce qui nous donne le tableau suivant.

II. 71. Coûts estimés de l'orge consommé entre juin 1986 et juin 1987 selon les classes de propriété.

Classe de propriété	Orge Coopsteppe		Orge autoc consommé		Orge marché noir		TOTAL	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
0-12	116,34qx	16.287,6 DA	129,6qx	27.864 DA	60,79	13.069,85	306,73	57.221,45
20-40	695,8	97.412 DA	276,79	59.509,85	140	30.100	1112,59	187.021,85
50-100	700,88	98.123,2	824,45	177.160	235,2	50.568	1760,53	325.851,2
100-200	401,6	56.224	299,6	644.14	120	25.800	821,2	378.638
> 200	513	71.820	280,6	60329	316	67.940	1109,6	200.089

TOTAL

De ce tableau, nous pouvons tirer la valeur de l'orge consommée par chaque éleveur moyen des différentes classes de propriété, à mettre en rapport avec ses ventes de cheptel.

T. 72. Correspondance entre les ventes de cheptel et les coûts de l'orge consommé, selon les classes de propriété.

Classe de propriété	Montant des ventes de cheptel par éleveur	Coût de la consommation d'orge par éleveur	Solde
0-12	5389,80 DA	6357,94 DA	- 968,14 DA
20-40	18575,05 DA	12468,12	6106,93
50-100	31376,72	21723,41	9653,31
100-200	70067,40	63106,33	6961,07
> 200	83093,87	50022,25	33071,62

Ce solde ne nous renseigne pas sur le profit réalisé par les différentes classes de propriété car pour ceux qui en dégagent, l'essentiel de ce profit est directement capitalisé. Il nous indique cependant la part du profit utilisée à d'autres fins que l'élevage, notamment à la consommation des ménages et à la réalisation d'autres activités économiques.

De ce point de vue, il apparaît que seule la catégorie d'éleveurs ayant plus de 200 têtes ovines dégage un excédent relativement substantiel. Les autres classes arrivent tout juste à vivre ou sont contraintes à rechercher d'autres sources de revenu.

-o- C O N C L U S I O N -o-

L'élevage ovin dans la fraction de tribu des Ouled-Béïda vit des transformations complexes. Ces transformations ont pris une allure particulière à partir du début des années 1970. Elles peuvent être résumées comme une libération de l'accumulation du capital, dans le cadre d'une insuffisance de ressources et d'une insertion particulière dans le système économique global.

1)- Contenu des transformations des conditions d'élevage des ovins chez les Ouled-Béïda.

Les transformations ont touché les différents moments de la reproduction des conditions de production et particulièrement :

11)- Les formes de propriété et le mode de faire-valoir.

Même s'il n'y a pas de gros propriétaires dans la ferka que nous avons étudiée, nous y relevons une forte concentration de la propriété. Ainsi, trois des 91 chefs de ménages, représentant 3,29 % des enquêtés, possèdent 28,42 % du cheptel, alors que 66 autres enquêtés (72,52 %) ne possèdent pas du tout de cheptel ou en possèdent moins de 40 têtes.

Cette situation s'accompagne d'un poids exagérément important des non producteurs dans la répartition du produit, puisque les producteurs ne représentent que 59,18 % des agro-pasteurs enquêtés et ne possèdent que 62,16 % du cheptel de la ferka.

Il en a résulté un tissu de rapports de production liant 70 % des agro-pasteurs à travers des contrats que nous avons résumé par 3 types (le contrat de berger - le contrat de azela rémunérée - le contrat de azela non rémunérée) où se superposent relations économiques et relations familiales.

12)- Les techniques de production.

C'est sans doute là que les transformations dans l'élevage ovin ont été les plus importantes. Elles portent d'abord sur le mode de gestion de l'espace puisque les grands déplacements traditionnels ont pratiquement disparus.

Le mode d'alimentation du cheptel en a été bouleversé puisque aujourd'hui, l'alimentation complémentaire, achetée ou autoproduite y occupe une place décisive. Un équipement moderne, servant au transport de l'eau et du cheptel est utilisé par ceux qui en ont les moyens, de même que le recours aux produits et soins vétérinaires. L'embouche, technique d'engraissement du cheptel destiné à la vente, pratiquement inexistant avant 1970 est devenu une pratique courante.

Nous pouvons caractériser toutes ses transformations comme un passage d'un système extensif d'élevage vers un système semi-intensif.

13)- Le résultat de l'élevage ovin.

Il en a résulté une libération de l'accumulation du capital puisque en année moyenne (1986-1987), la capitalisation du croît représente 4,99 % du troupeau ou encore 8,16 % du cheptel adulte. Encore que cette accumulation est essentiellement le fait de propriétaires ayant plus de 100 têtes ovines, alors que ceux qui possèdent moins de 40 têtes ovines sont soumis au mouvement de décapitalisation et de prolétarianisation.

2)- Limites des transformations des conditions d'élevage des ovins chez les Ouled-Béïda.

L'accumulation du capital dans l'élevage ovin rencontre des limites qui, si elles ne sont pas levées, vont hypothéquer son avenir. Mais pour les lever, il convient d'abord de situer de manière plus exacte leur origine afin d'éviter à une éventuelle intervention de l'Etat, de participer à la reproduction élargie de ces limites, comme cela a été, malheureusement le cas, jusqu'à maintenant.

21)- Les limites de l'accumulation du capital.

Ces limites apparaissent d'abord dans le résultat même de ce processus d'accumulation. Elles s'expriment de manière essentielle, à travers l'insuffisance de la production et la paupérisation-prolétarianisation de la majorité écrasante des producteurs.

L'ensemble des éleveurs de la ferka des Ouled-Béïda, ne possède que 3153 têtes ovines. Ce chiffre est réellement dérisoire, compte tenu des capacités

modernes de production, au regard des besoins du marché, de l'espace occupé, de la population qui en vit ou encore du nombre de producteurs qui en font leur activité principale.

A ne retenir que ce dernier critère, et sachant que le nombre de producteurs agro-pasteurs s'élève à 80 (39 chefs de ménage et 41 actifs non chefs de ménages), le nombre moyen d'ovins qu'exploite chaque actif agro-pasteur est de 49,5, alors qu'il pourrait exploiter plus de 250 têtes ovines.

D'un autre côté, la productivité de ce faible troupeau est encore des plus réduites, puisque plus de 32 % des brebis n'ont pas donné d'agneau ou ont donné des agneaux qui n'ont pu survivre. Cette productivité médiocre apparaît mieux lorsque que nous savons que les conditions modernes d'élevage permettent d'obtenir 2 ou plus d'agneaux chaque année.

Il en résulte un niveau d'accumulation qui peut faire illusion en bonne année, mais qui est relativement faible ou négatif en mauvaise année. Il en résulte également une tendance à la paupérisation-prolétarianisation de la majorité écrasante des producteurs. Nous avons vu que 72,52 % des chefs de ménage sont soumis à ce processus. La situation est encore plus préoccupante si nous tenons compte des autres actifs des ménages qui trouvent de plus en plus de difficulté à s'occuper et à vivre de l'élevage.

Finalement, la tendance de fond est dans le sens de vider la steppe de sa population, sans que cette population arrive à s'intégrer ailleurs. Comment expliquer et faire face à ces tendances négatives ?

22)- Premier niveau d'explication.

Une première attitude, devant les transformations que vit l'élevage ovin steppique consiste à repérer les obstacles que rencontre l'accumulation du capital, sans nous interroger sur la signification même de cette accumulation.

Elle nous révèle 2 obstacles principaux : l'insuffisance de ressources et leur mauvaise utilisation. Une revue de ces problèmes nous permet de déterminer une série d'actions à même d'aider à surmonter ces obstacles.

221. La gestion de la force de travail.

L'examen de cette question nous a montré que la force de travail est à la fois sous utilisée, déqualifiée et sous rémunérée.

La solution de ces problèmes passe par :

- Le développement d'activités annexes à l'élevage telles que l'artisanat traditionnel et moderne, les autres formes d'élevage, l'agriculture, les chantiers de revalorisation et de protection de la steppe...
- L'amélioration des conditions d'utilisation et de rémunération des producteurs par la liquidation de la propriété absentéiste, la formation de coopératives de petits éleveurs.

222. La gestion des troupeaux.

Celle-ci nous révèle l'insuffisance de la taille de la majorité des troupeaux, une structure non efficace, un mode de conduite ayant perdu les connaissances traditionnelles sans avoir acquis les techniques modernes de gestion.

Il faudrait soutenir les petits éleveurs, les aider à former des coopératives et à maîtriser les techniques modernes de conduite des troupeaux.

223. Les parcours.

Ces derniers sont mal utilisés, soumis au phénomène de dégradation et aucune action d'amélioration n'y est réalisée.

Avant tout investissement dans ce domaine, il est indispensable de clarifier le statut juridique des parcours. Ceux-ci doivent être attribués à des collectifs de producteurs, à l'exclusion des absentéistes. Sur cette base, une aide doit être accordée aux éleveurs pour la protection et la régénération de leurs parcours, de même qu'une formation quant à l'utilisation rationnelle de l'espace doit leur être donnée.

224. Le problème de l'eau.

La contrainte eau est certainement l'une des plus importante chez les Ouled-Béïda en particulier et au niveau de la steppe en général. L'insuffisance de l'eau se traduit par la sous-utilisation de parcours éloignés des puits, la sur-utilisation des environs des points d'eau, des déplacements importants du cheptel pour l'abreuver, l'absence d'entretien des puits.

A terme, la solution est dans l'existence de points d'eau dans les parcours attribués exclusivement à des collectifs de producteurs.

Celà n'empêche pas une politique dynamique de mobilisation du potentiel hydraulique par le forage de puits par l'Etat, l'aide aux agro-pasteurs qui veulent réaliser eux mêmes des forages, la récupération des eaux de ruissellement. De même que l'aide qui est accordée pour l'achat de moyens de transport doit être réservée aux petits agro-pasteurs et à titre collectif, afin d'éviter la sous-utilisation de ces équipements ou leur détournement à d'autres fins.

225. Equipements et soins vétérinaires.

Là aussi, nous constatons une insuffisance et une mauvaise utilisation de ces ressources. Celà concerne les moyens de transport du cheptel, des individus et de l'aliment du bétail, qui sont nettement insuffisants et concentrés en peu de mains. Celà concerne également les produits vétérinaires souvent acquis au marché noir sans que les producteurs maîtrisent ou aient l'équipement nécessaire à leur utilisation (seringues).

Les moyens de transports doivent être renforcés et accordés collectivement à des groupes de producteurs. Il convient également de définir très rapidement les 4 ou 5 maladies du bétail les plus fréquentes au niveau de la steppe et d'approvisionner les producteurs en quantité suffisante, en médicaments correspondants à ces maladies. Il est de plus, nécessaire de former directement les producteurs quant aux techniques de leur utilisation, tout en leur fournissant les seringues nécessaires.

226. L'alimentation artificielle du bétail.

C'est, incontestablement là, la contrainte principale que rencontre l'accumulation du capital dans l'élevage ovin steppique. Le problème se pose en terme d'insuffisance, d'irrégularité et de mauvaise répartition de l'offre d'aliments du bétail. Sa solution passe par une adaptation dynamique de la demande et de l'offre, par une action portant sur la demande, une action sur l'offre et une action sur les modes d'articulation entre les deux.

Cette action a une dimension nationale et une dimension locale. Nous traiterons par la suite de l'action au niveau national et nous limitons pour l'heure aux interventions qu'il conviendrait de réaliser au plan local. De ce point de vue, un assainissement des conditions dans lesquelles se réalise la pratique céréalière peut-être d'un grand apport aux agro-pasteurs et à l'élevage ovin. Il conviendrait d'intégrer les lieux où se pratique la céréaliculture aux parcours attribués collectivement et exclusivement aux producteurs agro-pasteurs. Ceci éliminera la céréaliculture des non agro-pasteurs qui alimentent le marché noir et augmentera la production de ceux qui en ont le plus besoin.

La céréaliculture en steppe doit être réservée à la production d'aliments du bétail. Ceci éliminera la production du blé dans ces régions (production qui doit être développée au Tell) dont les maigres résultats ne compensent pas le grave préjudice qu'elle engendre.

Un soutien matériel et culturel doit être aussi accordé aux collectifs de producteurs pour augmenter la productivité en aliments de bétail.

Dans ces conditions, l'orge fournit par la coopsteppe ne jouera qu'un rôle d'appoint. Sa répartition cependant ne doit plus se faire de manière administrative. Elle doit être laissée à la discrétion des représentants des collectifs de producteurs qui, seuls peuvent éviter les inégalités dans cette répartition.

227. La pratique de l'embouche.

L'embouche est actuellement quasi-monopolisé par les intermédiaires et les gros propriétaires. Cette situation a pour conséquence l'instabilité per-

CHAPITRE III : LA CÉRÉALICULTURE.

INTRODUCTION :

La céréaliculture en steppe constitue une pratique très controversée. Sa généralisation dans le pays du mouton nous indique qu'elle correspond à un besoin objectif de reproduction de la vie économique et sociale dans ces régions. Ses conséquences particulièrement la dégradation des parcours qu'elle engendre, plaident, au contraire, contre cette activité.

Les attitudes développées depuis une vingtaine d'année, face à cette problématique vont de l'interdiction pure et simple de la céréaliculture sur les terres de parcours, au "laissez faire", en passant par des projets de réglementation jamais respectés.

L'examen approfondi de cette pratique chez les Ouled-Béïda, montre qu'elle est articulée à d'autres pratiques desquelles il serait vain de vouloir l'en détacher. Son objectif principal, dans ces régions est, principalement, l'alimentation du bétail.

D'un autre côté, la céréaliculture constitue le moyen privilégié d'affermissement de l'appropriation privative de la terre pour la quasi-totalité des habitants qui ne possèdent pas de titre de propriété. Derrière cette pratique, se profile donc la lutte pour le partage de la terre en propriétés privées.

Ainsi, il est vrai que le "laissez-faire" actuel nuit à la steppe, la maîtrise des conditions de réalisation de l'activité céréalière est intimement liée à celle de l'intensification progressive de l'élevage et passe par la solution du problème de la propriété des parcours.

I. LA REVENDICATION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ SUR LA TERRE.

Sur nos 91 enquêtés, nous n'avons relevé que 8 qui ne revendiquent pas un droit de propriété sur la terre. C'est que 91,21 % des chefs de ménage Ouled-Béïda considèrent qu'une partie des terres céréalières de la région leur appartient. Beaucoup d'entre eux n'en connaissent pas la superficie et surtout avancent leur revendication à la propriété dans le cadre de l'indivision, ce qui ne facilite guère le travail de l'analyste.

11. Type d'enquête et revendication de la propriété de la terre.

Nous avons distingué 3 groupes d'enquêtés :

- ceux qui n'exercent pas d'activité céréalière sont en nombre de 20 et représentent près de 22 % des chefs de ménage.
- ceux qui pratiquent la **monoculture** céréalière sont en nombre de 24, soit 26,37 % des enquêtés.
- ceux qui pratiquent l'association céréaliculture-élevage, sont en nombre de 47, soit 51,65 % des enquêtés.

111. Les non agriculteurs et la revendication de la propriété de la terre.

Sur les 20 enquêtés nous ayant déclaré ne plus faire de céréaliculture, 8 nous ont déclaré ne pas posséder de terre. Les 12 restants revendiquent un droit de propriété, mais dans le cadre de l'indivision (1).

Parmi ces 12 "propriétaires", 6 seulement nous ont donné le nombre d'ha qu'ils revendiquent, sans toutefois nous indiquer le nombre d'indivisaires auxquels ils sont liés. En leur appliquant la ratio des indivisaires (4,38 par enquêté) calculé à partir des déclarations des céréaliculteurs, nous avons estimé la taille moyenne des terres revendiquées par ce type d'enquêté

(1). Sans précision du nombre d'indivisaires. A noter qu'un enquêté nous a déclaré, en plus des terres en indivision, posséder 2 ha à titre privé.

à 4,79 ha. La superficie totale revendiquée par cette catégorie de propriétaire est de 57,51 ha.

Cette faiblesse de la propriété absentéiste traduit le lien qui existe encore dans la région entre l'affectement de la propriété vivification de la terre.

112. Les monoculteurs céréaliers et la revendication du droit de propriété de la terre.

Les 24 enquêtés qui nous ont déclaré ne pas faire d'élevage mais qu'ils continuent à faire de la céréaliculture revendiquent tout un droit de propriété sur la terre. 8 d'entre eux seulement nous ont déclaré avoir leur propriété à titre privatif individuel. Les 16 autres, avancent leur revendication sur la terre, dans le cadre de l'indivision. Si tous ces enquêtés nous ont déclaré la superficie totale des terres qu'ils revendiquent 4 d'entre eux ne nous ont pas donné le nombre des indivisaires auxquels ils sont liés. Nous avons appliqué à ces derniers le ratio moyen des indivisaires (4,38 par enquêté) afin d'estimer leur propriété.

Il en a résulté que cette catégorie d'enquêtés possède au total 395,56 ha soit une moyenne de 16,48 ha chacun. Ces terres sont appropriées à titre individuel dans le cas de 8 enquêtés (33,33 % de cette catégorie) possédant au total 130 ha (32,86 % de la superficie totale) et dans le cadre d'une indivision, dans le cas de 16 enquêtés (66,66 % de la catégorie) revendiquant 265,56 ha (67,13 % de la superficie totale). Notons que la superficie des terres revendiquées par cette catégorie de propriétaire, varie entre 2,74 ha et 28 ha, avec 2 exceptions, l'une de 52 ha et l'autre de 75 ha, toutes 2, revendiquées dans le cadre de l'indivision.

113. Les agro-pasteurs et la revendication de la propriété sur la terre.

Les 47 agro-pasteurs Ouled-Béïda revendiquent tous une superficie des terres de la région.

15 d'entre eux (31,91 %) avancent leur revendication dans un cadre privatif individuel. Nous pouvons leur ajouter 2 autres enquêtés qui revendiquent des droits, à la fois à titre privatif individuel et dans le cadre de l'indivision ; ce qui nous donnerait un total de 17 propriétaires individuels,

représentant 36,17 % des propriétaires de cette catégorie. Les 63,83 % restant sont liés dans le cadre de propriétés indivises.

Etant donné que 17 enquêtés ne nous ont pas donné le nombre d'indivisaires auxquels ils sont liés, nous leur avons également appliqué le ratio moyen des indivisaires (4,38) pour estimer la superficie revenant à chacun d'entre eux.

La superficie totale revendiquée par cette catégorie de propriétaire est de 1150,23 ha, soit une moyenne de 24,47 ha chacun.

Dans ce total, les 17 enquêtés revendiquant des terres à titre privatif individuel, possèdent 633 ha, soit 55,03 % du total (alors qu'ils ne représentent que 36,17 % des propriétaires) ou encore, une moyenne de 37,23 ha par propriétaire. Les 30 indivisaires restant, revendiquent 517,23 ha, soit une moyenne de 17,24 ha chacun.

114. Conditions de revendication du droit de propriété sur la terre chez les Ouled-Béïda.

Le tableau suivant nous donne la structure de la propriété de la terre telle que revendiquée par les enquêtés des 3 catégories que nous avons relevé.

Tableau n° 73 : Taille des propriétés terriennes revendiquées par les
enquêtés selon leur type.

Les agro-pasteurs		Les monoculteurs céréaliers		Les non agriculteurs	
n° d'ordre	ha	n° d'ordre	ha		
L91	20	J87	11	D30	2,28
L90	30			J88	2,74
K89	18	J86	7,76	F60	4,79
J81	30,8	J85	19	F52	4,79
I80	40	J84	10,5	D35	4,79
I79	28,8	J83	7,5	D33	13,70
H77	20	J82	5,02	C29	4,79
G76	31,96	H78	5	B17	4,79
G75	15	G70	20,54	B14	6,85
G74	6,85	F65	21	B11	1,37
G73	18,72	F62	2,74	B10	1,83
G72	3,42	F59	7,5	A1	4,79
G71	10,27	F48	20	F63	0
F68	32,5	D44	52	F69	0
F67	6,16	D42	28	F66	0
F64	4,11	D32	13	F54	0
F61	5,94	C28	10	D31	0
F58	9,82	C27	4	B22	0
F57	20	C ⁺ 26	21,3	D36	0
F56	65	C ⁺ 25	5,5	B13	0
F55	8	B23	19	TOTAL	57,51ha
F53	16,66	B18	5,8		
F51	2	A7	18		
F50	11,41	A6	75		
F49	11,41	A4	6,4		
F47	13,70	TOTAL	395,56		
F46	2,51				
E45	90				
D43	46				
D41	41				
D40	32				
D39	11				
D38	24,84				
D37	150				
D34	20				
D24	50				
B21	19				
B20	14				
B19	14				
B16	11,41				
B15	9,33				
B12	20				
B9	65,07				
B8	25,54				
A5	4				
A3	11				
A2	9				
TOTAL	1150,23				

Les Ouled-Béïda revendiquent donc un total de 1603,30 ha dont 71,74 % reviendraient aux agro-pasteurs, 24,67 % à des non éleveurs pratiquant la céréaliculture et 3,59 % à des enquêtés ne pratiquant pas de céréaliculture.

Plus précisément, nous avons le tableau suivant :

Tableau n° 74 : Type d'enquêtés et superficie revendiquée chez les Ouled-Béïda.

Type	Nombre d'enquêtés	% de (4)	Nbre d'ha revendiqués	% de 4
1) Agro-pasteurs	47	51,65	1150,23	71,74
2) Monoculteurs Céréaliers	24	26,37	395,56	24,67
3) Non agriculteurs	20	21,98	57,51	3,59
(4) TOTAL	91	100	1603,30	100

Nous constatons que la revendication sur la terre est liée au degré d'attachement à son travail, confirmant le vieil adage de la "terre à celui qui la travaille".

Ceux qui travaillent la terre sont d'abord et avant tout des agro-pasteurs, en raison du lien qui existe entre l'élevage et la céréaliculture (alimentation du bétail).

Toutefois, une part non négligeable de la terre est revendiquée par des non éleveurs (28,26 % de la superficie totale), pour 3 raisons principales : l'affermissement du droit de propriété, la production marchande de produits céréaliers la production céréalière aux fins d'autoconsommation. Une part non négligeable de la terre des Ouled-Béïda est revendiquée dans le cadre de l'indivision :

Tableau n° 75 : Terres revendiquées dans l'indivision et à titre individuel chez les Ouled-Béïda.

Type d'enquêtés	Superficie indivise	% de (5)	Superficie individuelle	% de 5	Superficie totale (5)
1) Agro-pasteurs	633	55,01	517,23	44,99	1150,23
2) Monoculteurs céréaliers	265,56	67,13	130	32,86	395,56
3) Non agriculteurs	57,51	100	0	0	57,51
4) TOTAL	956,07	59,63	647,23	40,37	1603,30

Ce tableau nous indique que la majeure partie de la terre est encore revendiquée dans le cadre de l'indivision. La propriété individuelle étant cependant affirmée chez les monoculteurs céréaliers et encore plus, chez les agro-pasteurs. Cela nous renvoie à l'origine collective des terres de la région ; une origine encore présente, même si les conditions économiques de sa reproduction sont, à notre avis, dépassées. C'est là une réalité qui, dans sa fonction actuelle, bloque l'essor des forces productives en raison des limites qu'elle impose à la mobilisation de la ressource terre, sans oublier les conflits qu'elle engendre à travers la concurrence pour son exploitation (1).

Il n'empêche qu'une tendance de fond, portée d'abord par les producteurs, pousse à l'appropriation individuelle de la terre. Cette tendance, nous semble-t-il doit être encouragée, en légalisant l'appropriation individuelle des terres, sous la condition de distinguer les terres qui sont à vocation proprement agricole des terres de parcours, et surtout d'accorder le droit de propriété à ceux qui la travaillent.

(1). En d'autres conditions nationales et locales, elle pourrait constituer un élément important pour l'exploitation collective des terres.

A ce propos, la distinction entre ceux qui vivent du travail de la terre et les autres nous donne le tableau suivant :

Tableau n° 76 : Distribution de la terre entre les Ouled-Béïda qui ne travaillent que la terre et (ou) l'élevage et ceux qui exercent également d'autres activités.

		Ne font que l'élevage et (ou) la céréaliculture	Exercent une autre activité	TOTAL
Agro-Pasteurs	Enquêtés	32	15	47
	%	68,08	31,91	
	ha	770,65 ha	379,58 ha	1150,23
	%	67	33	
Monoculteurs Céréaliéristes	Enquêtés	10	14	24
	%	41,67	58,33	
	ha	115,78	279,78	395,56
	%	29,27	70,73	
	Total enquêté			
	Total ha			
Non agriculteurs	Enquêtés	0	20	20
	%	0	100	
	ha	0	57,51	57,51
	%	0	100	
TOTAL	Enquêtés	42	49	91
	%	46,15	53,85	
	Nbre ha	886,43	716,87	1603,3
	%	55,29	44,71	

Ainsi, la majorité (53,85 %) de ceux qui revendiquent des droits sur la terre n'en vivent pas de manière exclusive, tout en affirmant leurs droits sur 44,71 % des superficies. (Et "absentéisme" est total pour les "non agriculteurs"; il est très important pour les monoculteurs céréaliers (58,33 % d'entre eux, revendiquant 70,73 % des terres de cette catégorie), non négligeable pour les agro-pasteurs (31,91 % d'entre eux, revendiquant 33 % des terres de cette catégorie).

Cette structure des activités de nos enquêtés reflète la tendance à la prolétarianisation des agro-pasteurs. Elle nous interpelle sur les conditions juridiques à réunir pour asseoir une politique de développement de l'agro-pastoralisme sur des bases saines : celle-ci doit se fonder sur les producteurs dont le sort est lié à cette activité. A ces producteurs doit être accordé le droit de propriété sur l'ensemble de la terre et le soutien nécessaire à son exploitation.

115. Structure de la propriété sur la terre revendiquée par les Ouled-Béïda.

Nous allons, pour en finir avec l'étude de la propriété de la terre chez les Ouled-Béïda, examiner sa structure selon la taille des exploitations, à travers l'analyse du tableau suivant :

Tableau n° 77 : Structure de la propriété de la terre chez les Ouled-Béida selon la taille des exploitations et le type d'enquêtés.

Type Taille	Enquêtés						Superficies revendiquées									
	Type 1	% de A	Type 2	% de A	Type 3	% de A	Total (A)	%	Type 1	% de B	Type 2	% de B	Type 3	% de B	Total B	%
0	0	0	0	0	8	8,79	8	8,79	0	0	0	0	0	0	0	0
1-5 ha	5	5,49	2	2,20	10	10,99	17	18,68	16,04	1	6,74	0,42	36,96	2,31	59,74	3,73
5-10ha	7	7,69	8	8,79	1	1,1	16	17,58	55,1	3,44	50,48	3,15	6,85	0,43	112,43	7,01
10-20ha	14	15,38	7	7,69	1	1,1	2,2	24,18	195,58	12,2	100,5	6,27	13,7	0,85	309,78	19,32
20-30ha	8	8,79	5	5,49	0	0	13	14,29	179,18	11,18	110,84	6,91	0	0	290,02	18,09
30-40ha	5	5,49	0	0	0	0	5	5,49	157,26	9,81	0	0	0	0	157,26	9,81
40-50ha	3	3,3	0	0	0	0	3	3,3	127	7,92	0	0	0	0	127	7,92
50-100ha	4	4,4	2	2,2	0		6	6,59	270,07	16,84	127	7,92	0		397,07	24,76
100-200	1	1,1	0	0	0	0	1	1,1	150	9,36	0	0	0	0	150	9,36
TOTAL	47	51,65	24	26,37	20	21,98	91 (A)	100	1150,23	71,74	395,56	24,67	57,51	3,59	1603,3	100

(A) - Tous les pourcentages sont calculés respectivement par rapport au total des enquêtés (91) et par rapport au total des superficies déclarées (1603,3 ha).

De ce tableau ressort une nette tendance à la concentration de la propriété puisque les enquêtés revendiquant moins de 20 ha de terre représentent 69,22 % du total tout en ne disposant que de 30,06 % des superficies, alors que ceux qui revendiquent plus de 50 ha ne représentent que 7,69 % des enquêtés, tout en disposant de 34,12 % des superficies. Entre les 2 pôles de la différenciation sociale, nous trouvons une "couche moyenne" formée de 23,08 % des enquêtés, revendiquant 35,85 % des superficies.

Il faudrait également noter que l'ensemble des non agriculteurs revendiquent moins de 20 ha et que l'ensemble des monoculteurs céréaliers (sauf 2) revendiquent moins de 40 ha. Les exploitations d'une certaine importance (plus de 40 ha) sont donc toutes, à 2 exceptions près, revendiquées par des agropasteurs.

C'est dire que les mécanismes d'affermissement du droit de propriété sur la terre, ne sont pas neutres puisqu'ils ne dépendent pas d'une logique de l'héritage, mais plutôt de la fonction sociale de l'enquêté.

Ceci étant, nous devons relativiser notre vision de la structure de la propriété chez les Ouled-Béïda en tenant compte du fait qu'il n'y a pas, au sein de cette ferka, de grosse propriété foncière, puisque mis à part un enquêté revendiquant une superficie de 150 ha, tous les autres revendiquent moins de 100 ha d'une terre souvent ingrate.

116. Conclusion sur la revendication du droit sur la terre chez les Ouled-Béïda.

Nous avons, tout au long de cet exposé sur l'appropriation de la terre chez les Ouled-Béïda utilisé le terme de revendication du droit de propriété plutôt que celui de déclaration de la propriété, car légalement, toute la terre appartiendrait à la collectivité et donc à l'Etat.

Tout porte à croire qu'il fut un temps où les Ouled-Béïda, ne pratiquant pas de céréaliculture (du moins dans leur actuel terroir) exploitaient de manière collective les parcours. La naissance de la céréaliculture s'est pro-

duite dans un contexte où la terre était abondante. Les dayas, vallons fertilisés par les alluvions charriés par les oueds furent les premiers endroits à être labourés à des fins céréalieres. Chaque année, les paysans "marquaient" les endroits qu'ils comptent labourer, soit par un sillon entourant ces endroits, soit par une ligne de touffes d'alfa attachées d'une certaine manière (rabt el halfa) pour indiquer que l'endroit est réservé. Progressivement la pratique de l'exploitation des différents endroits propices à la céréaliculture par des familles déterminées, s'est stabilisée, donnant naissance à l'idée de propriété.

Aujourd'hui encore des conflits éclatent entre paysans revendiquant la même parcelle, et arguant du fait que dans les années 40, un ancêtre de l'un y a "mangé de la galette" alors que l'ancêtre de l'autre y a arraché l'alfa (hares el halfa) dans les années 1930.

Toujours est-il qu'à l'indépendance du pays, l'ensemble des terres à vocation céréalière, semble avoir été possédé privativement. La solution qui reste à ceux qui veulent étendre leur exploitation est d'acheter des parcelles à d'autres propriétaires ou alors d'étendre les terres céréalières aux parcours non propices à de telles pratiques.

3 enquêtés nous ont déclaré avoir acheté 4 parcelles. Sur l'une des parcelles nous n'avons aucune information, sur la 2ème, nous savons qu'elle fut achetée en 1965 pour 10.000 DA et que sa superficie est d'environ 40 ha, sur la dernière enfin, nous savons qu'elle fut achetée pour 6.150 DA et qu'elle s'étend sur 25 ha.

En supposant que la taille de la première parcelle est égale à la 2ème et à la 3ème, la superficie des terres déclarées avoir été achetées s'élève à 160 ha, représentant 9,98 % des terres revendiquées par les Ouled-Béïda. Le reste ayant été acquis par héritage ou encore par l'arrachage de l'alfa.

L'arrachage d'alfa, ou plutôt le labour de parcours alfatiers est encore pratiqué, malgré l'interdiction qui, théoriquement, frappe ce genre de labours. Elle prend des dimensions encore plus dramatique, aujourd'hui que les moyens

mécaniques (charrue à disques) sont fréquemment utilisés. Elle est particulièrement le fait des paysans "enrichis" n'ayant pas suffisamment de terre par voie d'héritage.

Aujourd'hui, l'ensemble des terres à vocation céréalière (et même les parcours) de la fraction sont appropriées privativement, même si beaucoup de parcelles sont encore dans l'indivision entre membres d'une même famille. Cette réalité doit être mise en évidence car beaucoup de décideurs au niveau central l'ignorent ou font semblant de l'ignorer, continuant à considérer que les terres appartiennent à l'Etat qui peut en faire ce que bon lui semble, comme le montre, par exemple, l'implantation de projets de mise en valeur sur des terres par ailleurs appropriées par des paysans. Comment avoir la collaboration de ces paysans dans un projet qui commence par les exproprier ?

La solution à ce dilemme serait-elle dans la légalisation de l'appropriation réalisée par les paysans ? La réponse à une telle question ne nous semble pas simple. En effet qui sont ces paysans ?

Nous avons vu que la plupart d'entre eux ne vivent pas ou ne vivent que partiellement de terre et d'élevage. Devrait-on reconnaître à quelqu'un habitant la ville le droit de propriété sur une terre parceque son grand-père a "Rbet el halfa" autour de cette terre en 1945 et la dénier à un autre qui en vit actuellement ?

De plus, comment régler le problème de la superposition des revendications que ne manquera pas de générer une loi légalisant l'appropriation privative ?

Enfin, comment dépasser les blocages que constitue l'indivision (entre propriétaires habitant la ville et la campagne) devant la mobilisation de la terre.

Nous pensons que la meilleure démarche à ce propos est celle qui applique le principe de la terre à celui qui la travaille. Le droit de propriété ou plutôt d'usufruit, à l'image de EAC, devra être reconnu aux producteurs qui

vivent de la terre. Ces derniers ou leurs descendants perdraient un tel droit en abandonnant la terre.

Une telle démarche permettra de clarifier le statut de la terre, de récupérer la terre actuellement possédée par les non paysans et de rendre les superficies à vocation agricole moins rares, diminuant d'autant la pression sur les parcours.

Cette mesure sera combattue par les non paysans qui revendiquent des droits de propriété mais incitera les plus pauvres d'entre eux à retourner à l'agropastoralisme ; surtout si une aide leur est accordée pour ce faire.

II. PRODUCTION ET RENDEMENTS CEREALIERS.

L'agriculture végétale chez les Ouled-Béïda est constituée exclusivement de céréaliculture. Même si de grandes difficultés existent pour sa quantification, cette pratique doit être analysée de manière assez détaillée, pour éviter que des décisions, basée sur des schématismes simplistes ne compliquent plutôt qu'elles ne règlent les problèmes que vit actuellement la steppe. Il convient dans cette optique, de construire une problématique historique et non figée de la céréaliculture en steppe ; de saisir le lien entre elle et les autres conditions de production des ménages, plutôt que de les voir de manière séparée, d'intégrer la lutte contre les effets négatifs de cette pratique, dans le cadre d'une solution global au problème de l'agropastoralisme, ce qui évitera des investissements inutiles car s'attaquant aux conséquences et non aux causes du phénomène social et non naturel engendrant la dégradation des parcours et la désertification de la région.

21. Evolution des superficies semées par les Ouled-Béïda.

Nous avons demandé à nos enquêtés, les superficies emblavées par eux ou leurs parents, à différentes dates, depuis 1945. Ces dates sont : 1945, 1962, 1954, 1973 et 1979, en plus des informations que nous avons recueillies avec plus de détail pour l'année 1986-1987.

Il ne nous est malheureusement pas possible de reconstituer, à partir de ces informations, les superficies totales semées par les Ouled-Béïda, à ces

différentes dates, en raison du fait que les déclarations de plusieurs enquêtes se recouvrent pour les années antérieures à 1986/87 car faisant partie d'un même ménage à ces dates là. Ainsi la superficie semée en 1945 par un paysan est déclarée autant de fois qu'il a aujourd'hui de descendants vivant dans des ménages à part et donc enquêtés.

Pour contourner cette difficulté, nous avons rapporté les superficies globales ainsi obtenues au nombre d'actifs du ménage à ces différentes dates. Le résultat obtenu, s'il est plus révélateur de l'évolution des superficies emblavées, ne tient pas compte de l'explosion démographique et donc du nombre d'actifs, de même qu'il ne tient pas compte de l'exode agricole. Le tableau que nous présentons ici, a été élaboré de la façon suivante :

Nous avons d'abord estimé la superficie semée par les Ouled-Béïda, aux différentes dates, en y incluant la possibilité (la certitude) de multiples déclarations pour une même superficie. Nous avons ensuite estimé le nombre d'actifs correspondants, en y incluant la possibilité (la certitude) de multiples déclarations pour un même actif.

Nous avons rapporté les superficies obtenues aux nombres d'actifs estimés.

Tableau n°78 : Evolution des superficies semées par les Ouled-Béïda depuis 1945.

Dates	Estimation des superficies emblavées			Estimation du nombre d'actifs			Nbre d'ha par actif
	Nbre de déclarants	Ha semés	Ha semés par 91 ménages	Nbre de déclarants	Nbre d'actifs	Actifs de 91 ménages	
1945	78	1273,49	1485,74	79	159	183	8,12
1954	75	1187,41	1440,72	81	202	227	6,35
1962	85	1532,94	1641,15	84	201	218	7,03
1973	85	1538,61	1647,72	84	168	182	9,05
1979	83	1462,98	1603,99	86	152	161	9,96
1987(1)	71	1475,02	1890,52	71	126	161	11,74

De ce tableau, et tenant compte du voile que constitue l'évolution démographique, nous pouvons tirer une tendance à la diminution des superficies emblavées entre 1945 et 1962, suivie d'une extension à partir de l'indépendance, qui se transforme en véritable explosion dans les années 1970-80. Cette lecture de l'évolution de la céréaliculture est confirmée par celle de l'évolution du cheptel, mais aussi par le témoignage des enquêtés.

La totalité de ces témoignages nous indique qu'avant l'indépendance, il était impensable de fournir une alimentation complémentaire au cheptel. La céréaliculture était certes pratiquée, mais dans des dimensions réduites, du fait des moyens de productions disponibles (araire) et aux fins d'alimentation humaine.

Après l'indépendance, il y a eu une augmentation importante du cheptel mais les parcours suffisaient encore à son alimentation. Ce serait dans les années 1966/67 qu'aurait commencé la pratique de la "complétation" chez quelques éleveurs aisés de la région. Mais c'est à partir des années 1970, qu'en même temps que l'insuffisance des parcours, l'utilisation de plus en plus fréquente de tracteurs pour les labours, il se réalisa une véritable explosion de la céréaliculture.

Aujourd'hui, même si l'objectif des pratiques céréaliers reste en partie, l'alimentation humaine (par l'autoconsommation ou même la vente du blé), sa raison principale est devenue l'alimentation du cheptel. A tel point que même la mauvaise récolte est intégrée dans la nouvelle logique puisque les champs d'orge et de blé qui ne peuvent être moissonnés sont autant de pâturages pour le cheptel.

22. Structure de la production céréaliers et rendements.

Nous avons vu que la superficie totale des terres revendiquées à titre privatif par les Ouled-Béïda, s'élèvent à 1603,30 ha. La superficie qu'ils déclarent emblavée est calculée à partir de 2 niveaux du questionnaire. Le

premier portant sur les superficies semées, nous donne le chiffre de 1475,02 ha. Le deuxième portant sur la production et le rendement, nous donne le chiffre de 1483,74 ha. Ces 2 chiffres étant très proches, nous considérons que nous avons une bonne approche des superficies emblavées par les Ouled-Béïda.

La différence entre les superficies appropriées et les superficies emblavées est de 119,56 ha. Ce chiffre traduit, à notre avis la liaison qui existe dans la conscience des enquêtés entre appropriation et vivification de la terre, mais aussi l'existence de terres régulièrement emblavées et donc considérées comme propriété privée, mais que la désertification récente a rendues impropres à la céréaliculture.

221. Les superficies semées.

Ce ne sont pas tous les enquêtés qui nous ont déclaré pratiquer la céréaliculture, qui ont pu nous fournir les chiffres portant sur les superficies et les quantités semées. Nous avons donc été obligés d'extrapoler à partir des données que nous avons recueillies. La céréaliculture étant, ici, composée d'orge et de blé dur, nous avons :

- concernant l'orge : 67 enquêtés sur les 71 qui pratiquent la céréaliculture, nous ont déclaré avoir semé 892,5 ha. Dans cette superficie, 731,5ha reviennent aux agro-pasteurs, soit 81,86 % et 161 ha reviennent aux monoculteurs céréaliers, soit 18,14 %.

La superficie d'orge semée par chacun des enquêtés est donc de 13,321 ha. Les 71 pratiquant la céréaliculture ont alors semé 945,79 ha d'orge.

- concernant le blé dur : 66 enquêtés nous ont déclaré avoir semé 492 ha dont 413 ha reviennent aux agro-pasteurs, soit 83,94 % et 79 ha reviennent aux monoculteurs céréaliers soit 16,06 %.

La superficie de blé dur par enquêté est donc de 7,454 ha et la superficie totale de 529,23 ha.

Il en résulte que la superficie semée en 1986/87, par les 71 enquêtés de la ferka, s'élève à 1475,02 ha, soit 20,77 ha par enquêté. L'orge y représente 64,12 % et le blé dur 35,88 %.

Il est à noter que les agro-pasteurs, dans ce total, ont emblavé 1219,46 ha soit 82,67 % alors que les céréaliculteurs ont emblavé 255,56 ha soit 17,33 %.

Par ailleurs l'orge représente 63,91 % des superficies emblavées par les monoculteurs céréaliers".

De ces chiffres nous pouvons conclure que la céréaliculture a atteint un niveau d'extension trop élevé au regard de l'étroitesse objective des terres à vocation céréalière. 20,77 ha par enquêté signifie une moyenne de 10 à 15 quintaux d'orge et de blé semés par chacun. Cela ne peut se faire qu'au prix d'une destruction importante des plantes pérennes. Ces terres dénudées sont souvent abandonnées une fois leur rendement négligeable. Elles se transforment en désert.

La deuxième conclusion est que l'orge dont la fonction principale est l'alimentation du bétail (extrêmement rares sont les enquêtés qui nous ont dit continuer à en consommer) est devenu la spéculation principale chez les Ouled-Béïda. Le blé tend à occuper une position secondaire, mais il est loin de disparaître, ce qui nous permet de dire que l'objectif de la céréaliculture n'est pas seulement d'ordre fourrager, surtout chez les petits éleveurs, mais porte également sur l'alimentation de la population. Ce point doit être pris en compte dans toute politique céréalière et fourragère pour la région.

La dernière conclusion que nous pouvons tirer de la structure des superficies emblavées porte sur le fait que les agro-pasteurs revendiquent 1150,23 ha de terre, soit 71,74 % des terres de la ferka, alors qu'ils déclarent avoir labouré 1219,46 ha, soit 82,67 % des superficies semées. Les monoculteurs céréaliers par contre, revendiquent 395,56 ha soit 24,67 % du total mais n'emblavent que 255,56 ha, soit 17,33 % des superficies céréalières. C'est dire que les agro-pasteurs ont emblavé plus de superficie qu'ils revendiquent de terre alors que les monoculteurs céréaliers ont fait le contraire. C'est

donc principalement les premiers qui exercent une pression sur la terre, du fait des besoins fourragers, quitte pour eux à exploiter les terres d'autrui soit sous forme d'association, soit à titre gratuit, ou encore à labourer les parcours.

23. Production et rendements céréaliers.

Sur les 71 enquêtés qui nous ont déclaré pratiquer la céréaliculture, 27 nous ont donné une information incomplète, où manque, soit la quantité où le nombre d'hectares semés, soit la quantité récoltée. Par ailleurs, une partie des 44 enquêtés restant nous ont donné la quantité mais pas le nombre d'hectares semés. Sur la base des déclarations des autres enquêtés nous avons estimé le nombre d'hectares par quintal semé à :

- 1,83 ha par quintal d'orge semé,
- 2,67 ha par quintal de blé semé,

Nous avons construit le tableau qui suit, sur la base des 44 déclarants ayant fourni une information complète et avons extrapolé le résultat pour les 71 céréaliculteurs de la ferka. Le résultat semble probant, puisque nous avons retrouvé 1485,74 ha de terres semées alors que nous avons calculé cette superficie sur la base des déclarations antérieures portant sur le nombre d'hectares emblavés, à 1475,02 ha.

Une dernière remarque, enfin : les chiffres avancés représentent une moyenne portant sur les années 1984, 1985, 1986/87, mais dans certaines déclarations, manquent une ou même parfois 2 années.

Tableau n° 79 : Production et rendements d'orge et blé dur chez les Ouled-Béïda.

	ha semés		qté semée		qté récoltée		rendements orge		rendement blé dur	
	orge	blé dur	orge	blé dur	orge	blé dur	qx/ha	qx/ql semé	qx/ha	qx/ql semé
44 enquêtés	581	338,5	317	126,8	1715,4	516,8	2,95 qx	5,4 qx	1,5 qx	4,07 qx
71 enquêtés	937,52	546,22	512,81	204,61	2768,03	833,93	2,95 qx	5,4 qx	1,53 qx	4,07 qx

La première chose qui saute aux yeux à la lecture de ce tableau est l'extrême faiblesse des rendements, tant pour le blé dur que pour l'orge. En effet, au moment où sous d'autres cieux, les hommes arrivent à dépasser le cap de 300 qx à l'hectare, ici, le rendement moyen des céréales, tourne autour de 2,24 qx à l'hectare, d'où les attitudes de certains "intellectuels" prônant l'interdiction des pratiques céréalieres sur la steppe. Mais voyons les choses de plus près.

La production de blé dur par ménage, s'élève à 11,74 qx par an. Cela couvre, quoique de manière assez juste (en comptant une consommation de 1 quintal par mois et par ménage) les besoins en céréales de ces familles dont la semoule constitue l'alimentation de base.

D'un autre côté, la production d'orge par ménage est de 38,99 qx par an. C'est là une contribution, quoique insuffisante, mais non négligeable à l'alimentation du cheptel, où encore, une économie de 7798 DA par an, si l'orge devait être acheté au marché noir, au prix de 200 DA le quintal. Nous ne devons également pas négliger l'apport en fourrages que constitue la céréaliculture, apport que nous n'avons malheureusement pas pu mesurer.

Pour comprendre la rationalité de nos céréaliculteurs, il convient enfin, partant du fait que la production couvre très généralement les coûts financiers de production (la quantité d'argent qu'ils déboursent), de tenir

compte de la sous utilisation structurelle de la force de travail. Dans ces décisions d'investissement, le paysan ne choisit pas entre la céréaliculture et une autre occupation (éventuellement plus rentable), mais entre la céréaliculture et... ne rien faire.

Quant au problème de dégradation des parcours qu'engendre la céréaliculture, les paysans ne semblent pas en tenir compte, au regard des exigences qu'impose à la plupart, la lutte pour la survie.

Avant de terminer avec ce point, nous devons dire quelques mots sur le problème des variations annuelles de la production céréalière.

Pour éviter ce problème nous avons tenu compte de plusieurs années (1983/84, 1984/85, 1985/86, 1986/87) mais beaucoup de nos enquêtés ne se souviennent pas des quantités correspondantes ; ce qui nous a obligé à calculer nos moyennes sur la base des années déclarées.

Ce problème est cependant important car la production peut varier de plusieurs fois d'une année à une autre. La politique économique doit en tenir compte, notamment par la constitution de stocks régulateurs d'aliments du bétail pour faire face aux disettes.

24. Formes d'exploitation et techniques de production céréalières.

La production céréalière, telle que nous venons de la quantifier est un résultat, bien sûr, de conditions naturelles défavorables, mais également de formes d'exploitation et de techniques de production qui, tout en ayant rompu dans une large mesure, avec les formes et techniques traditionnelles n'ont pas réussi à libérer l'homme de la ~~soumission~~ à la nature.

241. Les formes d'exploitation céréalières.

Les formes d'exploitation nous renseignent sur les relations économiques qui s'établissent entre les hommes du fait de leurs positions respectives vis à vis des moyens de production.

Le premier de ces moyens est, évidemment, la terre. Celle-ci lorsqu'elle était abondante, ne posait pas de problème pour son utilisation. Tel ne semble plus être le cas aujourd'hui.

A une question, intitulée de la façon suivante : "quelqu'un d'autre que vous, peut-il cultiver une parcelle que vous avez cultivée sans votre consentement ?" Nous avons, pour nos 71 agro-pasteurs obtenu 70 réponses négatives et 1 "sans réponse". La même question, intitulée de cette autre façon : "pouvez-vous cultiver, une parcelle déjà cultivée par un autre sans son consentement ?" a obtenu 69 réponses négatives et 2 non réponse.

Cela signifie l'ensemble des terres, a vocation agricole, sont appropriées privativement, de fait sinon de manière juridique. Cela signifie également que l'accès à la terre passe désormais par l'établissement de contrats entre les hommes, contrats portant sur les conditions de son utilisation et la répartition du produit.

Cette évolution relativement récente, doit être distinguée, des contrats qui existaient dans la société traditionnelle du fait du monopole de certains sur les moyens de production autres que la terre (semences, attelages...). Ces nouvelles formes d'association vont probablement tendre à se développer, alors que les anciennes formes vont plutôt tendre à disparaître.

Sur les 71 céréaliculteurs de la ferka, 13 nous ont déclaré être liés par des contrats d'association céréaliers, cela nous donne un taux de 18,31% peut-être légèrement plus, en raison de la non déclaration de leur association par certains. Les 60 restants sont donc des exploitants indépendants.

Avant d'aborder avec plus de détail ces formes d'exploitation, il convient de remarquer que le taux des indépendants est de 66,66 % pour les céréaliculteurs et de 87,23 % chez les agro-pasteurs.

Ces céréaliculteurs indépendants, représentant 81,69 % des 71 enquêtés disposent donc de terre, de moyens de production et de la force de travail

nécessaire à leur exploitation. Pour les agro-pasteurs, la céréaliculture est un moment de leur procès de production d'ensemble permettant une plus grande utilisation de la main-d'oeuvre familiale.

Pour les "monoculteurs" par contre, habitant tous loin de leur lieu de production (1), la céréaliculture constitue pour eux un moment de rupture de leurs activités normales (extra-agricoles). Lors des labours-semailles ou des moissons-battages, ils se transforment en agriculteurs, utilisant des moyens de production (tracteurs loués), une main-d'oeuvre salariée ou volontaire (touiza); ils accomplissent les tâches de production et s'en retournent chez eux. La garde de leurs champs est laissée à un parent ou un voisin, mais ils viennent de façon irrégulière inspecter leur récolte.

La tendance à l'association pour l'exploitation céréalière, même si elle est encore loin d'être générale mérite une attention particulière, car elle nous renseigne sur l'évolution probable du mode d'exploitation si le développement économique est laissé à lui même, c'est à dire à la logique du marché.

Le tableau suivant nous donne quelques renseignements sur les céréaliculteurs qui pratiquent l'association.

(1). Un seul d'entre eux habite Barouth. Il exploite une parcelle de 20 ha. Il s'agit d'un ancien coopérateur de la CAPRA de la région, qui continue à exploiter la parcelle qui lui est revenue après dissolution de cette CAPRA.

Tableau n° 60 : Quelques informations sur la céréaliculture pratiquée en association

Ceux qui prennent de la terre en association.					
N°s Code	Ha employé- tés	Troupeau possédé	Troupeau exploité	Lieux d'habitat	Observations
F65	105 ha	0	0	El-Guedid (bourg)	- Chauffeur d'une camionnette à laquelle il est associé avec son frère et un jème. La terre qu'il exploite ne leur appartient pas et est travaillée avec son frère.
F58	43 ha	50	60	El-Atef (Znina) (campagne)	- Agro-pasteur, récolte l'alfo. Associé pour terre ne lui appartenant pas. Produit partagé moitié-moitié.
A4	32 ha	0	0	El-Guedid (bourg)	- Agro-pasteur jusqu'en 1979 puis manoeuvre. Exploite la terre dans l'indivision avec ses frères.
I81	30,8 ha	184	207	Dayet Lah- gane(bourg)	- Agro-pasteur. A loué une partie des terres et s'est associé pour une autre.
F59	30 ha	0	0	El-Guedid (bourg)	- Ouvrier occasionnel à Laghoub. Revient pour la période céréalière et s'associe avec un autre pour exploiter sa terre.
A2	9 ha	31	112	Chaïfa (campagne)	- Est berger chez un propriétaire dont il exploite les terres. Le produit est partagé moitié/moitié.
F51	6 ha	40	40	H.Mtirina (campagne) + Znina(bourg)	- Agro-pasteur habitent Znina et exploitant terres en association avec frère de sa femme qui lui garde le cheptel gratuitement quand il est à Znina.

Tableau n° 80 - (Suite) -

Ceux qui donnent de la terre en association						
N° Code	Ha ex- ploités	Troupeau possédé	Troupeau exploité	Lieux d'habitat	Observation	
D42	28 ha	-	-	El-Guedid (bourg)	- Vieux dont fils est président d'APC. Terres données en exploi- tation moitié/moitié.	
F67	27 ha	12	0	Znina (bourg)	- Manoeuvre d'occasion. Son frère exploite cheptel et terre. L'en- quête donne une partie des semences.	
F61	26 ha	4	0	El-Guedid (bourg)	- Pratique céréaliculture et récolte l'alfa. Son fils est journalier. Possède 26 ha qu'il exploite en association avec un autre. Produit est partagé moitié/moitié.	
C27	24	-	-	Djelfa (ville)	- Chômeur, travail dans hamam. A donné ses terres en exploitation moitié/moitié.	
A7	18	-	-	Djelfa (ville)	- Gardien - fils manoeuvre. A donné ses terres en exploitation moitié/ moitié.	
C28	10	-	-	El-Guedid (bourg)	- Manoeuvre en chômage. A donné ses terres en exploitation.	

Il semble bien difficile, à partir des situations individuelles qui poussent à pratiquer la céréaliculture en association, de dégager des conclusions générales. Néanmoins, nous pouvons retrouver des tendances globales qui peuvent être résumée comme suit :

Ceux qui donnent leur terre en association sont tous des habitants de la "ville" (El-Guedid, Znina, Djelfa). Ils ne possèdent pas de cheptel (en vérité, il y a 2 d'entre eux qui en possèdent, mais le cheptel du premier est gardé par son frère habitant la campagne et celui du second est des plus réduits : 4 têtes ovines). Les raisons qui les poussent à s'associer sont l'incapacité matérielle à exploiter directement leurs terres (1) par insuffisance de force de travail, insuffisance de moyens de production ou implication dans un autre procès de travail. Sauf un d'entre eux, tous sont des agro-pasteurs prolétarisés.

Ceux qui prennent de la terre en association sont soit des agro-pasteurs (4 sur 7), soit des monoculteurs céréaliers (3 sur 7). Les premiers semblent être guidés par la recherche d'une alimentation pour leur cheptel, les seconds sont des éléments prolétarisés qui y trouvent une source de revenus.

Quelques uns, 4 sur 11 (3 de ceux qui ont pris de la terre et 1 de ceux qui en ont donné) pratiquent en fait la céréaliculture dans le cadre de l'indivision. Cette permanence de l'indivision s'explique non seulement par le non partage de la terre, mais également par une combinaison d'intérêts entre parents dont l'un habite la ville et l'autre la campagne.

Finalement, nous pouvons retenir que si la majorité des terres sont exploitées par des céréaliculteurs indépendants, la prolétarianisation de certains "propriétaires" a conduit à l'émergence de contrats d'association entre absentéistes et agro-pasteurs ayant un besoin de terre ou entre absentéistes et éléments prolétarisés. Le partage du produit se fait dans la plupart des cas, moitié-moitié, ce qui différencie ces formes du khemmassa traditionnel.

(1). Un d'entre eux (F61) exploite en fait ses propres terres en association avec un autre car n'ayant pas suffisamment de moyens financiers (location tracteur, achat semences) pour le faire à son propre compte.

242. Les techniques de production céréalières.

Les techniques de production céréalières étant fort simples, nous pouvons avoir une idée de leur évolution chez les Ouled Béïda en examinant les moyens de production et les modes de leur utilisation lors des moissons battage et lors des labours semaille. Les labours dans la quasi-totalité des cas, sont réalisés à l'aide de tracteurs munis de charrues à disque. Le tracteur a donc remplacé de manière complète l'araire traditionnelle. La généralisation, à partir des années 1970, des labours à l'aide de moyens mécaniques, a, de l'avis des enquêtés, des aspects positifs et des aspects négatifs. Les aspects positifs résident dans le fait que les capacités de labour se trouvent ainsi multipliées par plus de 10 fois en comparaison avec l'araire traditionnelle. Le paysan peut ainsi emblaver un espace décuplé, en moins de temps et à moindre frais, malgré la cherté de la location du tracteur.

S'il n'y a que 6 sur 71 céréaliers à posséder un tracteur, soit 8,45 %, le rapport entre la superficie totale emblavée par les Ouled-Béïda et le nombre de tracteurs qu'ils déclarent posséder est de 247,29 ha par tracteur, ce qui traduit un niveau de mécanisation appréciable.

Les inconvénients du tracteur et, particulièrement de la charrue à disque, sont d'abord l'arrachage des plantes pérennes qu'il engendre. En effet, l'ancienne araire permettait au cultivateur de contourner les touffes d'alfa lors des labours alors que le tracteur détruit tout sur son passage. Comme les plantes pérennes repoussent de façon extrêmement difficile, les labours modernes se traduisent nécessairement par la disparition des parcours, la désertification.

L'autre inconvénient de la charrue à disque est lié au fait que cette charrue ne retourne pas la terre, mais la "gratte" plutôt. Les sols ainsi labourés deviennent la proie des vents qui contribuent de cette façon à la désertification des terres. Il convient de noter à ce propos que, de l'avis des enquêtés, la charrue normale, même tractée par un tracteur ne présente pas cet inconvénient, en raison des labours profonds qu'elle réalise. Mais, les céréaliers ont recours à la charrue à disque parceque les labours avec cette charrue reviennent beaucoup moins chers.

Cette transformation des techniques de labours est le produit à la fois de l'exigence d'étendre la céréaliculture, que de l'introduction de façon importante du tracteur dans la région à partir des années 1970. Cette introduction n'est donc pas neutre et positive en elle même. Sa non maîtrise explique en grande partie la dégradation des parcours à laquelle nous assistons. Ce n'est cependant pas un retour à l'araire qui permettra de régler le problème, mais plutôt une définition précise des terres à vocation céréalière, le respect de cette définition par les paysans, l'interdiction ou du moins la limitation du recours à la charrue à disque. Toutes ces orientations ne peuvent se réaliser, à notre avis, sans que n'ait été clarifié le statut de la propriété de la terre.

Mis à part l'introduction du tracteur, les techniques de labours- semences traditionnelles ne sont pas modifiées. Les paysans n'utilisent pas d'engrais, leurs semences ne sont pas sélectionnées et sont pour la plupart faites d'une partie du produit de l'année passée. A propos des semences, les paysans semblent préférer leurs propres semences car elles résisteraient plus aux conditions naturelles locales. Un travail d'amélioration des semences locales semble donc plus intéressant que l'introduction de semis ayant donné de grands résultats, mais dans d'autres conditions.

Signalons enfin que les enquêtés ont tendance à emblaver plusieurs parcelles, souvent éloignées les unes des autres, comme "assurance" contre les risques de mauvaise récolte : Il semblerait qu'en éclatant ainsi la céréaliculture, l'on aura plus de chance d'obtenir une bonne récolte sur l'une de l'autre des parcelles.

La protection des récoltes contre la maladie est des plus inefficaces. Il n'y a aucun contrôle à ce propos. Nous avons assisté à une épidémie de "mildisa" qui a conduit les paysans à faire plusieurs démarches auprès de l'APC. Des échantillons sont ensuite prélevés pour être envoyés à Alger aux fins d'analyse et à notre départ, le résultat n'est pas encore connu. Avant que l'appareil bureaucratique ne réagisse, la maladie aura largement le temps de détruire toute la récolte. Quant aux paysans, ils ne semblent pas

posséder de techniques leur permettant de lutter contre les épidémies qui frappent régulièrement les céréales.

La récolte se fait encore largement de façon manuelle. Sur les 71 enquêtés, 4 nous ont déclaré avoir utilisé des machines pour la récolte, soit 5,63 %. Ils auraient récolté 220 quintaux d'orge, soit 55 quintaux chacun et deux d'entre eux auraient récolté 60 quintaux de blé (30 quintaux chacun).

Le battage des céréales enfin, ne se fait plus à l'aide d'animaux, comme de tradition, mais à l'aide du tracteur qui, comme le faisaient jadis les animaux, tourne dans l'araire pour écraser les gerbes de céréales et libérer les grains.

Signalons le recours fréquent à la touiza pour la récolte et le battage des céréales.

Finalement, nous pouvons conclure que les techniques de production céréalieres n'ont pas changé dans leur conception. Les modifications introduites portent sur les moyens utilisés et notamment le recours au tracteur munis d'une charrue à disque à la place de l'araire à traction animale traditionnel. Ces changements n'ont pas induit une augmentation de la productivité du travail, mais une extension de la production au prix d'une dégradation importante des parcours.

La question qui se pose est donc, comment augmenter la productivité du travail dans la céréaliculture et arrêter le processus de désertification des parcours ? A notre avis, aucune action de l'Etat ne peut être efficace, de ce point de vue, tant que le statut de la terre n'est pas clarifié. Une fois les terres à vocation céréalière bien délimitées, ceux qui auront le droit de les exploiter et le devoir de les reproduire précisés, il faudra appliquer un programme d'intensification progressive portant sur les techniques de labours, la chimisation, l'amélioration des semences, le traitement des récoltes contre les maladies...

25. Elevage et céréaliculture.

Afin de pouvoir calculer, par la suite, les revenus de nos enquêtés, nous avons jugé bon d'analyser la structure de la production céréalière en fonction des classes de propriété du cheptel telle que définies antérieurement. Nous obtenons le tableau suivant :

Tableau 81 : Structure du cheptel et structure de la production céréalière.

Classe	Nbre d'en- quêtés	Cheptel Total	Cheptel par en- quêté	Prod. totale d'orge	Prod. d'orge par en- quêté	Prod. totale de blé	Prod. de blé par en- quêté
0	24	0	0	278,4	11,6	57,6	2,4
1-12	9	63	7	187,2	20,8	38,25	4,25
20-40	15	429	28,6	403,05	26,87	67,8	4,52
50-100	15	929	61,93	1097,1	73,14	480	32
100-200	06	836	139,33	435,96	72,66	111,18	18,53
> 200	04	896	224	448	112	66	16,5

Les résultats de ce tableau sont relativement proches de ceux que nous avons déjà calculé portant sur la production totale de céréales. Ainsi, la production totale d'orge était évaluée à 2768,03 quintaux ; elle est, ici, de 2849,71 quintaux. Celle du blé était de 833,92 quintaux, elle est ici de 820,82 quintaux.

Par ailleurs, les 49 agro-pasteurs de la ferka nous ont déclaré avoir autoconsommé 2197,16 quintaux d'orge, alors que leur production, ici, est de 2571,31 quintaux. La quantité d'orge non consommée par les agro-pasteurs est donc de 374,15 quintaux. En lui ajoutant la quantité d'orge obtenue par les monoculteurs céréaliers (278,4 quintaux), nous obtenons la quantité totale d'orge destinée à la vente ou aux nouvelles semences, soit 652,55 Quintaux, équivalent à 22,90 % de la production totale.

L'étude comparée de la structure de la propriété du cheptel ovin et de la production céréalière nous confirme qu'il y a un lien entre la production d'orge et la taille du troupeau : la quantité d'orge produite augmente avec la taille du troupeau possédé. Ce rapport n'est cependant pas proportionnel puisque la production moyenne d'orge par classe de propriété, rapporté au troupeau moyen de la classe, nous donne le tableau suivant :

Tableau n° 82 : Production d'orge par tête ovine selon les classes de propriété.

Classe	1-12	20-40	50-100	100-200	> 200
Production moyenne d'orge	2,97	0,94	1,18	0,52	0,5
Troupeau moyen					

Nous pouvons ainsi constater que la classe des tous petits éleveurs (moins de 12 têtes ovines) dégage probablement un surplus d'orge qu'elle tendra à revendre. Les autres classes de propriété, malgré un effort important d'augmentation de leur production d'orge, n'arrivent pas à éviter de couvrir de moins en moins leurs besoins. La classe de propriété située entre 50 et 100 têtes ovines a cependant un comportement particulier. Elle développe un effort particulier dans la production d'orge pour éviter d'acheter l'orge au marché noir et résister autant que faire se peut au mouvement de "décapitalisation" qui atteint nécessairement la majorité de ses éléments.

La production de blé dur par contre, semble non directement liée à la taille du troupeau. Elle semble même plafonner à partir du moment où les besoins d'autoconsommation sont couverts. Il convient de noter que les "céréales" et les petits éleveurs (jusqu'à 40 têtes ovines) n'arrivent même pas à couvrir leurs propres besoins alimentaires en blé et que la classe de 50 à 100 têtes ovines dégage probablement un excédent destiné à la vente, confirmant encore une fois la "fièvre d'action" qui semble avoir atteint cette classe de propriété.

26. Conclusion sur la céréaliculture.

De notre analyse des pratiques céréalières chez les Ouled-Béïda, nous devons retenir que ces pratiques occupent une place importante dans leur vie

économique. D'abord comme source d'alimentation des ménages, mais de plus en plus, et aujourd'hui de manière principale, comme source d'alimentation complémentaire du cheptel. Elle est également, pour les céréaliers sans cheptel et les petits éleveurs, une source de revenus monétaires.

A cette évolution du statut de la céréaliculture, a correspondu une extension très grande de l'espace qu'elle occupe, grâce à (à cause de) une généralisation non maîtrisée des tracteurs munis de charrues à disques. Il n'en a cependant pas résulté une augmentation de la productivité du travail, même si la production globale a augmenté.

Il en a résulté par contre une dégradation des parcours, thème que nous voudrions approfondir dans cette conclusion. Nous avons demandé à nos enquêtés la superficie des parcelles cérésières leur appartenant mais qu'ils n'ont pas cultivé depuis plus de 2 ans. 42 sur 91 enquêtés nous ont donné le chiffre effarent de 1496 ha. Il égale la superficie emblavée soit 1483,74ha (ou 1475,02 ha). Cela signifie que plus de la moitié des terres ayant été utilisées pour la céréaliculture, sont aujourd'hui livrées au désert. Le comportement des paysans semble le suivant : Ils emblavent une superficie jusqu'au jour où son rendement devient négligeable, puis ils l'abandonnent au profit de nouvelles terres prises sur les parcours, et ainsi de suite... jusqu'à la désertification de tous les parcours (1). Nous avons interrogé les chefs de ménage Ouled-Béïda sur les causes de la dégradation des parcours : Sur 85 réponses obtenues, 50 ont désigné le tracteur et la charrue à disque (58,82 %), 41 nous ont parlé de la sécheresse (48,24 %), et ont évoqué le vent de sable (31,76 %), 4 ont fait également appel à Dieu (4,71%) et 1 seul nous a indiqué le surpâturage (1,18 %).

En additionnant les réponses (2), nous obtenons 51 réponses renvoyant à des causes sociales (41,46 %) et 72 réponses renvoyant à des causes "naturelles" (58,54 %).

Les réponses nous renseignent sur l'attitude des concernés vis-à-vis du phénomène de désertification. Attitude encore largement fataliste, mais

(1). Il convient de noter que des parcelles fertilisées par les alluvions, sont régulièrement exploitées sans problème. Elles constituent ce que nous pouvons appeler "terres à vocation cérésières".

(2). La plupart nous ont donné plusieurs réponses à la fois.

où s'affirme de plus en plus une explication rationnelle du phénomène. Cette rationalisation ne peut cependant dominer en raison de la contradiction qu'elle suppose, avec leurs intérêts immédiats. Ainsi, s'il n'y a qu'un seul enquêté à nous avoir désigné le surpâturage comme cause de la dégradation des parcours, c'est parce que l'accroissement du troupeau est vue comme un bienfait par la totalité des enquêtés.

Pourtant, en questionnant les chefs de ménage sur la date du début de dégradation de leurs propres terres, nous avons obtenu les réponses suivantes :

- Avant 1970	: 0
- 1970-1973	: 6
- 1973-1975	: 20
- 1976-1980	: 18
- 1980-1987	: 24

Le phénomène est donc récent et, en considérant que les conditions naturelles n'ont pas fondamentalement changé depuis très longtemps (1), nous sommes obligés d'en revenir aux causes sociales. Les transformations qui se sont produites depuis le début des années 1970 ont pour noms : extension de la céréaliculture et surpâturage. Que faire ?

Il s'agit à notre avis d'organiser une exploitation rationnelle des ressources naturelles (terres à vocation céréalière et parcours) avec la participation des paysans. Sans cette participation, toute action d'aménagement sera vaine.

Pour ce, il convient d'abord de réaliser la responsabilisation des producteurs quant à la reproduction de leur moyen de production fondamental qui est la terre, en leur accordant la propriété sur cette terre. Cela ne

(1). Il convient de noter que des enquêtés nous ont désigné le creusement d'une pipe line qui traverse la région comme l'une des causes des vents de sables qui participent au phénomène de désertification.

peut se faire sans problèmes car les non producteurs seront nécessairement exclus de cette propriété. Il faudrait ensuite soutenir matériellement et culturellement ces producteurs dans leurs efforts visant à la fois l'amélioration de leurs conditions de vie et la revalorisation de la terre. Ce lien entre le sort des agro-pasteurs et la restauration de la steppe est indispensable à toute politique agricole dans la région. Il est possible à réaliser si, au lieu de réaliser à grand frais des projets gérés de façon administrative, il est établi, avec les concernés, des plans de développements de terre dont la propriété leur est reconnue et que les moyens financiers et matériels soient mis à leur disposition pour réaliser ces plans.

CHAPITRE IV : LES ACTIVITES ANNEXES A L'AGROPASTORALISME CHEZ LES OULED-BEIDA.

Quoique difficile à cerner, les activités annexes à l'agropastoralisme chez les Ouled-Béïda, contribuent d'une certaine façon à la subsistance des ménages, soit directement, par l'autoconsommation de leurs produits, soit en donnant lieu à des revenus annexes aux revenus principaux de l'élevage et de la céréaliculture.

Ces activités annexes, devraient, à notre avis, être développées et diversifiées car elles peuvent constituer un palliatif à la sous utilisation chronique de la force de travail et un bon moyen pour améliorer le niveau de vie et de revenus des paysans.

Chez les Ouled-Béïda, ces pratiques peuvent être classées en 4 grands types :

- l'élevage non ovin,
- la cueillette d'alfa,
- l'artisanat,
- les autres activités annexes.

41. L'élevage non ovin chez les Ouled-Béïda.

Les Ouled-Béïda élèvent des bovins, des caprins, des chevaux, des ânes, des poules... et même parfois des dindes. Ils ne possèdent plus de dromadaires alors qu'avant la guerre de libération nationale cet animal était très répandu dans la région. Cette disparition s'explique par le fait que sa fonction principale est aujourd'hui occupée par les moyens de transport modernes (camions, camionnettes) et aussi par le recul du mode de vie nomade dans la région.

Nos enquêtés nous ont déclaré élever 73 bovins adultes, 260 chèvres et 20 chevaux, plus des ânes et des poules que nous n'avons pas comptabilisé.

La répartition de cet élevage selon la structure de la propriété du cheptel telle que définie plus haut, nous donne le tableau suivant :

Tableau n° 83 : Structure de l'élevage du cheptel non ovin selon les classes de propriété du cheptel ovin.

Classe	Nbre d'enquêtés	Nbre de bovins adultes	Bovin par ménage	Nbre de chèvres	Chèvres par ménage.	Nbre de chevaux	Chevaux par ménage
0	24	03	0,125	14	0,58	1	0,04
1-12	9	04	0,44	15	1,67	5	0,50
20-40	15	2	0,13	37	2,47	1	0,07
50-100	15	18	1,2	91	6,07	7	0,47
100-200	6	19	3,17	73	12,17	4	0,67
> 200	4	11	2,75	30	7,5	2	0,5
TOTAL	73	57	0,76	260	3,56	20	0,27

Il ressort de ce tableau que le troupeau de bovins des Ouled-Béïda est relativement faible puisqu'il ne permet pas d'avoir une moyenne de 1 bête

adulte par ménage. Nous pouvons même écrire, au dire des enquêtés, que ce troupeau a regressé de façon importante depuis le début des années 1970. Cette régression s'explique par l'insuffisance des parcours pour assurer l'alimentation des bovins et (pratiquement tous nos enquêtés, leur donnent une alimentation complémentaire) même les plus aisés ne peuvent se permettre qu'un nombre limité de bêtes. Seules les classes de propriété ayant plus de 50 têtes ovines arrivent à dépasser la moyenne de 1 bovin adulte par ménage. Elle détiennent d'ailleurs 84,21 % des bovins adultes, alors qu'elles ne représentent que 33,33 % des ménages. Parmi ces classes, ceux qui possèdent entre 100 et 200 ovins battent tous records puisque non seulement, chaque enquêté de cette catégorie possède au moins une vache, mais aussi c'est parmi eux que nous retrouvons les plus gros troupeaux (soit 4 vaches, 4 taureaux et 6 petits).

L'élevage de bovin a une double fonction chez les Ouled-Béïda, il est source du lait autoconsommé, mais aussi une source non négligeable de revenus.

Si nous calculons le taux de reproduction des bovins sur la base des déclarations de ceux qui n'ont pas vendu les petits, nous obtenons le chiffre de $\frac{30}{53} = 0,56$ petits par bovin adulte, au minimum. Cela nous donne un tableau du produit de l'élevage bovin.

Tableau n° 84 : Produit vendu de l'élevage bovin par classe de propriété.

Classe	0	1-12	20-40	50-100	100-200	> 200
Produit total	1,68	2,24	1,12	10,08	10,64	6,16
Produit par ménage	0,07	0,25	0,07	0,67	1,77	1,54

Ainsi, seules les classes de propriété ayant plus de 100 têtes ovins vendent chaque année plus d'un jeune bovin. Ce résultat nous sera utile également pour déterminer les revenus des enquêtés.

L'élevage de caprins chez les Ouled-Béïda est nettement plus important que celui des bovins puisque chaque ménage possède en moyenne 3,56 chèvres.

Toutes les classes de propriété ayant des ovins, possèdent également plus d'une chèvre en moyenne par ménage (mais en fait, il n'y a que 27 sur 73 céréaliers, pasteurs et agro-pasteurs, à en posséder). Le troupeau de chèvres représente 8,25 % du troupeau total. Si nous considérons qu'il y a autant de chevreaux dans le troupeau total de caprins qu'il y a d'agneaux dans le troupeau total d'ovins (soit 38,77 %), le poids des caprins devient encore plus important. Le troupeau de caprins est dans ces conditions de près de 425 têtes, soit 13,48 % du cheptel ovin.

L'élevage de caprins est pratiqué pour avoir du lait qui sera autoconsommé, mais également pour l'autoconsommation de viande et comme source de revenu.

En supposant que la vente des caprins par rapport au troupeau caprin possédé est la même que pour les ovins, soit 61,66 %, nous pouvons établir, un tableau du produit de l'élevage caprin susceptible d'être vendu.

Tableau n° 85 : Ventes potentielles de caprin selon les classes de propriété du cheptel ovin.

Classe	0	1-12	20-40	50-100	100-200	>200	TOTAL
Vente totale	8,68	10,2	22,94	56,42	45,26	18,6	
Vente par ménage	0,36	1,13	1,53	3,76	7,54	4,65	

Notons encore une fois, le comportement particulier des éleveurs ayant entre 100 et 200 têtes ovins : ce sont encore eux qui possèdent le plus de chèvres.

Cependant, mis à part ces éleveurs ayant entre 100 et 200 têtes ovines, probablement peu des autres paysans recourent aux ventes de caprins, ils préfèrent les égorger lors des multiples occasions que détermine leur mode de vie (invitations...) et éviter ainsi, d'égorger des ovins.

L'élevage de chevaux enfin est pratiqué, en raison de son rôle dans la traction des fameuses charrette dont il a été question plus haut. 16 pasteurs,

agro-pasteurs et céréaliculteurs, sur 73 (soit 21,92 %) en possèdent 20. Cet élevage reste encore marginal et mérite d'être développé, aux fins de transport pour les petits paysans.

En conclusion, nous dirons que l'élevage non ovin a pour objectif de fournir lait et viande, en même temps qu'un complément de revenu pour les paysans. Le développement de l'élevage bovins relativement profitable, rencontre des obstacles liés à l'insuffisance de l'alimentation naturelle, celui des caprins par contre semble ne pas poser de véritables problèmes et, progressivement les chèvres se substituent aux vaches dans l'élevage non ovin des Ouled-Béïda.

42. La cueillette d'alfa et les autres "revenus annexes".

La cueillette d'alfa occupait une place importante dans l'économie des habitants de la région. Aujourd'hui, elle tends à disparaître.

En effet, seuls 5 enquêtés sur les 73 céréaliers, pasteurs et agro-pasteurs, continuent à exercer cette activité entre les mois d'octobre-novembre et mars-avril. Parmi eux, 2 font partie de la tranche de propriété des ovins située entre 20 et 40 têtes, 2 font partie de la tranche située entre 50 et 100 têtes ovines et le dernier pratique la céréaliculture sans élevage, soit 4 agro-pasteurs et un céréalier. De plus, 3 d'entre eux habitent toujours sous la tente et parmi eux, un est berger. C'est dire que la cueillette d'alfa, chez les Ouled-Béïda est plutôt un vestige du passé que continuent à reproduire quelques ménages encore liés au mode de vie traditionnel.

Les conditions de travail sont souvent très dure. En plein hivers, les travailleurs, souvent aidés par toute leur famille (femmes, enfants), cueillent l'alfa encore manuellement, sur les quelques nappes que la dégradation n'a pas encore touché. Elle est ensuite vendue à l'office publique qui dispose de "points d'achat" à même la steppe, au prix de 46 DA le quintal. Un ménage qui travaille de façon régulière peut, de l'avis d'un vieux travailleur, cueillir en moyenne 20 quintaux par mois, soit 80 quintaux par an, lui rap-

portant 3680 DA. Les problèmes signalés par les cueilleurs d'alfa sont : le manque de végétation, la faiblesse du prix de vente, la dureté du travail, les conflits avec les ramasseurs sur la pesée de l'alfa et enfin les maladies qu'engendrerait ce travail qui n'est bien sûr pas couvert par la sécurité sociale.

Les autres sources de revenus sont déclarées par des éléments faisant partie de toutes les classes de propriété possédant moins de 100 têtes ovines. Est-ce à dire qu'au delà, l'agropastoralisme suffit pour vivre ? Toute porte à le croire et notamment le fait que le seuil de décapitalisation, tel que nous l'avons déterminé auparavant, se situe justement à 100 têtes ovines.

Sur les 24 enquêtés pratiquant la céréaliculture, 18 d'entre eux (soit 75 %) exercent une autre activité ou ont au moins un autre membre du ménage qui exerce une autre activité. En vérité, pour ces enquêtés, c'est la céréaliculture qui constitue une activité annexe. Ces autres sources de revenu sont :

Tableau n° 86 : Autres sources de revenus des céréaliers non éleveurs.

N°s d'ordre	Source de revenu	Revenu annuel déclaré ou estimé(1)
J85	- Manoeuvre à Ghardaia	3000
J84	- Manoeuvre occasionnel	3000
J83	- Chauffeur Sonatrach +2 fils manoeuvres	21600
H78	- 3 journaliers occasionnels	6000
G70	- Ouvrier permanent + frère : manoeuvre	18600
F65	- Chauffeur associé à la propriété d'une 404 bâchée	27600
F62	- Manoeuvre	3000
F59	- Ouvrier BTP	15600
D44	- Ouvrier ONTF + 2 fils administratifs	46800
D42	- Fils, président d'APC	*48000
C28	- Manoeuvre	3000
C27	- Travail dans un hamam + retraite militaire	19200
C+26	- Un chauffeur + un enseignant	31200
C 25	- 2 travailleurs administratifs	31200
B18	- 2 maçons	*27600
A7	- 1 gardien + 3 maçons.	*48000
B10	- Retraité	* 9300
A4	- Manoeuvre	* 3000

(1). Beaucoup ne nous ayant pas déclaré leurs revenus non agricoles, nous les avons estimé à partir des déclarations de ceux qui exercent une activité similaire. Les revenus déclarés par ces derniers sont précédés de *.

Il ressort de ce tableau que tous nos céréaliers ayant une autre source de revenu sont des manoeuvres ou des ouvriers plus ou moins qualifié. A peine, certains d'entre eux ont un fils ou un frère qui travaille dans l'administration. L'insuffisance des revenus qu'ils tirent de leur activité principale est certainement l'une des raisons premières qui les a conduit à pratiquer la céréaliculture.

Dans la tranche de propriété allant de 1 à 12 têtes ovines, nous avons recensé 3 enquêtés ayant déclaré une autre source de revenu que l'agropastoralisme. Ils représentent 33,33 % des chefs de ménages de cette classe. Ce sont :

Tableau n° 87 : Autres sources de revenus des agro-pasteurs ayant de 1 à 12 têtes ovines.

N°s d'ordre	Autre source de revenu	Revenus déclarés par an
L90	- 1 fils saisonnier	9000 DA
F67	- Manoeuvre occasionnel + pension	5600 DA
F61	- pension vieillesse + fils journalier occasionnel	6600 DA

Ce sont là des revenus peu importants, participant à la survie de ces enquêtés que nous pouvons considérer comme des chômeurs déguisés.

Dans la tranche de propriété, allant de 20 à 40 têtes ovines, nous avons recensé 8 chefs de ménage ayant une autre source de revenu. Ils représentent 53,33 % des enquêtés de cette classe de propriété.

Tableau n° 88 : Autres sources de revenus des agro-pasteurs ayant entre 20 et 40 têtes ovines.

N°s d'ordre	Autres sources de revenu	Revenu annuel
H77	- 2 manoeuvres occasionnel + pension vieillesse	9600 DA
F64	- Maquignon (petit)	30000 DA
F53	- Epicier	24000 DA
D38	- 1 fils chauffeur ETR	24000 DA
B20	- Location tracteur + 1 maçon + 1 chauffeur	24700 + 15600 + 15600 = 55900 DA
B19	- Salariée EDIPAL	25560 DA
B19	- Boucherie + fils manoeuvre	24000 + 3000 = 27000 DA
B15	- Boucherie	24000 DA

Cette classe de propriété a des revenus annexes plus substantiels que la précédente. Ils proviennent pour 5 sur les 8 enquêtés de cette catégorie (62,5 %), de l'exploitation de petits capitaux.

La classe de propriété du cheptel ayant entre 50 et 100 têtes ovines, nous a déclaré 7 chefs de ménages sur 15, soit 46,67 % comme ayant d'autres sources de revenus que l'agropastoralisme. Ces revenus sont :

Tableau n° 89 : Autres revenus des agro-pasteurs ayant de 50 à 100 têtes ovines.

N°s d'ordre	Source de revenu	Montant annuel
K89	- Maquignon (petit)	30000
G73	- 1 maquignon + chauffeur	54000
G71	- Frère, maquignon avec camion	30000 + 24700 = 54700
F46	- Frère, ouvrier au Sud	36000
D37	- Location tracteur	24700
F63	- 2 fils, chauffeurs	31200
F68	- 2 fils : gardien + infirmier	51120

Ces revenus, encore plus substantiel que les précédents, proviennent de l'exploitation de capitaux dans 57,14 % des cas, et d'un travail stable pour tous les autres cas. Il y a donc une certaine corrélation entre la taille du troupeau possédé, le type d'activité "annexe" exercé et la taille du revenu global du ménage.

Avant de terminer, ce point, signalons qu'un "éleveur" ne pratiquant pas d'agriculture (n° de code F63) et n'exploitant pas lui même son troupeau, a 2 fils travaillant comme chauffeurs (31200 DA/an).

Nous ne pouvons également pas terminer ce point, sans examiner les revenus des 18 enquêtés Ouled Béïda, qui n'exercent plus, ni agriculture, ni élevage. Le tableau suivant nous donne une idée sur la question.

Tableau n° 90 : Revenus des enquêtés ne pratiquant ni agriculture, ni élevage.

N° Code	Source de revenu	Montant annuel estimé du revenu
J88	- Ferrailleur + 1 fils surveillant CEM + 1 fils manoeuvre	75 000
F69	- Ouvrier SNMC	36 000
F66	- Retraité	11 520
F60	- Manoeuvre	3 000
F54	- Ouvrier BTP	15 600
F52	- 1 fils comptable	36 000
D36	- Transporteur charette (fraction humaine)	3 000
D35	- Serveur lycée + 1 fille standardiste + 1 fils dessinateur BTP	90 000
D33	- Maçon	13 800
D31	- Pompiste Naftal	36 000
C29	- Travailleur (manuel) au lycée	36 000
B22	- Ouvrier secteur sanitaire	36 000
B17	- Agent d'entretien centre de santé	36 000
B14	- Gardien + fille secrétaire d'administration	54 000
B13	- Conducteur d'engins	36 000
B11	- Gardien centre santé	36 000
B10	- Retraité entreprise BTP	11 520
A1	- Maçon	13 800

La quasi-totalité de ces enquêtés ne nous ayant pas déclaré leurs revenus, nous avons été obligé de les estimer (assez grossièrement) sur la base des revenus déclarés par d'autres chefs de ménages exerçant la même activité ou une activité similaire. Ces chiffres ne doivent cependant pas être pris pour autre chose qu'un indicateur "grossier" des niveaux de revenus.

Ceci étant, il apparaît que la totalité de ces enquêtés sont des éléments prolétarisés dont la plupart ont réalisé leur passage au statut de travailleurs salariés permanents.

43. L'artisanat chez les Ouled-Béïda.

Malgré un recul sensible par rapport à la société traditionnelle où l'essentiel des biens de consommation durables étaient auto-produits, l'artisanat occupe encore une place non négligeable dans la vie économique et sociale de la plupart des ménages enquêtés.

Nous ne traiterons pas ici de l'artisanat comme métier détaché des autres pratiques agricoles, mais de l'artisanat comme activité annexe aux autres activités productives des ménages.

Cette activité, dans la société traditionnelle, transformait 3 matières premières principales : la laine, l'alfa et l'argile. A partir de la laine, les nomades produisant habitat, vêtement et couvert (flij, burnous, kechabia, ksa, zraba, oreillés...). A partir de l'alfa, ils produisaient des ustensiles de cuisine et d'autres biens durables (tbag, ksakis, gdahir, gnouna, cordes...). A partir de l'argile, ils produisaient d'autres ustensiles (Tajjin, hellab, gdoura, fnadjil...).

Une analyse plus détaillée pourra par la suite, nous montrer dans plus de détail, l'évolution de cette pratique. Le constat que nous pouvons déjà faire, cependant, est qu'avec l'indépendance va pratiquement disparaître le travail de l'argile face à la concurrence des produits métalliques et plastiques qui vont envahir le marché.

A partir des années 1970, sous le double effet de la dégradation des parcours alfatiers et de la concurrence des produits "modernes" relativement abondants sur le marché, va également disparaître.

Ne reste donc plus que le travail de la laine qui constitue, aujourd'hui l'essentiel du procès de production artisanal, donnant, des flij pour les tentes, des tapis, des couvertures, des burnous, des djellabas et des oreillés.

Comme nous l'avons signalé plus haut la pratique de l'artisanat domestique est très répandue chez les Ouled-Béïda, comme il ressort du tableau suivant.

Tableau n° 91 : Type d'enquêtés, classes de propriété et pratique de l'artisanat domestique.

Caractère Type		Nbre d'enquêtés	Nbre de pratiquants l'artisanat domes- tique	%
Ni agriculture Ni élevage		18	10	55,56 %
Céréaliers non éleveurs		24	9	37,5 %
Pasteurs et agro- pasteurs	0-12	9	6	66,67 %
	20-40	15	14	93,33 %
	50-100	15	15	100 %
	100-200	6	6	100 %
	200	4	4	100 %
	TOTAL	49	45	91,84 %
TOTAL		91	64	70,33 %

Ainsi, plus de 70 % des enquêtés pratiquent l'artisanat domestique et surtout, plus de 90 % des pasteurs et agro-pasteurs la pratiquent.

La matière première principale de cet artisanat étant la laine, c'est de sa disponibilité ou de la capacité d'un ménage à en acquérir, que dépend de façon principale, le fait qu'il en pratique ou pas. Ainsi, les éleveurs pratiquent tous, sauf 4, l'artisanat domestique. 3 parmi, ces éleveurs, sont justement de tous petits éleveurs, possédant moins de 12 têtes ovines. Les "céréaliers" pratiquent le moins l'artisanat parcequ'ils ne possèdent pas de cheptel et qu'ils n'ont, pour la plupart, pas les moyens d'en acheter. Ces moyens existent relativement plus chez les enquêtés qui ont totalement rompu avec l'agropastoralisme, ce qui leur permet dans une plus grande mesure d'acheter de la laine et de confectionner des produits de l'artisanat.

La production artisanale, à base de laine est relativement importante chez les Ouled-Béïda, comme il ressort du tableau suivant :

Tableau n° 92 : Production artisanale domestique par type d'enquêté et structure de la propriété du cheptel ovin.

		Burnous	Flij	Kechaba	Ksa	Zraba	Oreillés
Non agriculteurs		7	0	11	13	8	11
Céréaliers non éleveurs		0	0	6	3	16	0
Agro-pasteurs et pasteurs	1-12	0	0	7	10	3	0
	20-40	2	1	20	9	12	14
	50-100	06	13	20	10	18	24
	100-200	02	05	09	07	07	02
	200	0	0	11	21	9	22
	TOTAL	10	18	67	57	47	62
TOTAL		17	18	84	73	71	73

La production de burnous n'est relativement pas importante dans cette région, en raison du fait qu'il n'est pas très utilisé. Il constitue en quelque sorte, un produit de luxe, réservé pour certaines occasions (fêtes...). La fréquence et la puissance des vents n'est probablement pas étrangère à la faible utilisation de ce vêtement peu commode au regard des conditions locales. C'est par contre la kéchabia qui joue le rôle de "burnous" car mieux adaptée aux conditions locales. Elle est produite par tous les types d'enquêtés et par toutes les classes de propriété du cheptel, même si les pasteurs et agro-pasteurs, en revendiquent 79,76 % alors qu'ils ne représentent que 53,85 % des enquêtés.

La production de hiak ou ksa, couvertures traditionnelles, est également importante et les pasteurs et agro-pasteurs en revendiquent 78,08 %, tout comme ils revendiquent 84,93 % des oreillés produits par la fraction.

La production de tapis atteint en moyenne, la norme de 0,85 par ménage enquêté. Les céréaliers non éleveurs semblent porter leur effort dans le domaine de l'artisanat domestique, particulièrement sur ce produit, en raison, probablement de l'acuité des besoins en ce domaine.

Le flij enfin est de moins en moins produit en raison de la tendance à la disparition de la tente. Le travail du flij est exclusivement pasteur ou agro-pasteur et, à l'intérieur de cette catégorie, est réalisé par les classes de propriété ayant de 20 à 200 têtes ovines.

Cette production artisanale est quasi-exclusivement destinée à l'auto-consommation, puisque nous n'avons recensé que 3 ménages ayant vendu une partie de leur production (soit 4,69 %). Ces ventes sont : 2 kechabia (1400 DA l'unité) et 1 burnous (4000 DA) pour l'enquêté portant le n° de code D40 ; 2 burnous (2400 DA l'unité) et 2 kechabia (1000 DA l'unité) pour l'enquêté portant le numéro de D32, et enfin de la laine travaillée, pour l'enquêté ayant pour numéro de code F63.

Il convient de noter également que l'artisanat domestique est exclusivement l'oeuvre des femmes, qui assument ce travail en même temps que les tâches ménagères et, pour les femmes des éleveurs, en même temps que l'essentiel des besoins d'entretien du cheptel dans la zriba, près de la tente ou de la maison.

Si, dans la société traditionnelle, l'artisanat était indépendant du marché, il n'en est plus de même aujourd'hui. 11 enquêtés sur 64 pratiquant l'artisanat (17,19 %) ont été obligés d'acheter de la laine, les autres utilisant leur propre production ou celle que leur donnent des parents éleveurs d'un autre côté tous nos enquêtés achètent le fil nécessaire au tissage, tout comme ils ont tous recours à des artisans professionnels pour la teinte de la laine.

Pour conclure, il convient de retenir que l'artisanat domestique chez les Ouled-Béïda est réduit au travail de la laine, mais qu'il est encore très vivace. Il contribue de façon non négligeable à la satisfaction des besoins domestiques, mais n'est pas orientée vers la commercialisation. Les couches les plus défavorisées n'ont cependant pas accès ou ont un accès réduit à cette pratique, en raison des coûts financiers relativement importants qu'elle suppose. Trouver des formes pour faire participer de façon plus importante ces couches à l'artisanat domestique pourra non seulement les aider à couvrir certains besoins domestiques, mais également à faire de cette pratique une source de revenus pour ceux qui en ont le plus besoin.

